



Numéro 16 - juin 2013

Structure des exploitations fruitières et légumières

Évolutions entre les recensements agricoles de 2000 et 2010

Au sommaire :

Chapitre I :
Les exploitations fruitières et légumières
au sein de l'agriculture

Chapitre II : Exploitations fruitières

Chapitre III : Exploitations légumières





Page 3 **Avant-propos**

Chapitre I : Exploitations fruitières et légumières

Vue d'ensemble

Chapitre II : Exploitations fruitières

Le verger

La main-d'œuvre

Les vergers dans les régions

La diversification et les signes de qualité

Chapitre III : Exploitations légumières

Les surfaces

La main-d'œuvre

Les surfaces légumières en régions

La diversification et les signes de qualité

Page 99 **Définitions**

Page 103 **Bibliographie**

AVANT-PROPOS

Organisé tous les dix ans par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le recensement agricole concerne toutes les exploitations agricoles, y compris les plus petites. Cette opération statistique de grande ampleur permet d'obtenir un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations unies. Exhaustif et précis, le recensement agricole constitue un outil essentiel à la connaissance du monde agricole et au pilotage de l'action publique.

Dimension des exploitations, degré de concentration de la production, associations de cultures, profil du chef d'exploitation, structure de la main-d'œuvre, diversification des modes de commercialisation... sont autant de paramètres du secteur agricole qui ont évolué depuis dix ans. Afin de fournir une synthèse des résultats propres aux structures de production des fruits et légumes, le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL) et le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère ont noué un partenariat pour la réalisation d'une publication commune. Ainsi, après avoir resitué la place des exploitations fruitières et légumières dans l'agriculture française, l'étude qui suit porte successivement sur les exploitations ayant déclaré cultiver des fruits puis sur les exploitations ayant déclaré cultiver des légumes.



EXPLOITATIONS FRUITIÈRES ET LÉGUMIÈRES

Vue d'ensemble

En France métropolitaine, 53 000 exploitations, soit 11 % des exploitations agricoles, cultivent des fruits ou des légumes frais en 2010. Les cultures fruitières et légumières occupent 362 000 hectares, soit 1,3 % de la superficie agricole utilisée. Le nombre d'exploitations fruitières ou légumières diminue fortement, les petites et moyennes au même rythme que l'ensemble des exploitations, les grandes exploitations fruitières ou légumières plus fortement que l'ensemble des grandes exploitations. Parmi les exploitations qui cultivent des fruits ou des légumes, seulement un tiers est spécialisé en arboriculture et en maraîchage. Ces exploitations spécialisées ne rassemblent que 40 % des superficies consacrées aux fruits et aux légumes.

Baisse plus forte du nombre d'exploitations que des superficies

En 2010, 53 010 exploitations agricoles cultivent des fruits et/ou des légumes frais, parmi les 489 980 exploitations de France métropolitaine. Le nombre d'exploitations fruitières ou légumières a sensiblement plus baissé que l'ensemble des exploitations agricoles (- 32 % depuis 2000 et - 52 % depuis 1988, contre - 26 % pour l'ensemble des exploitations depuis 2000 et - 50 % depuis 1988). Leur part dans l'effectif total des exploitations agricoles de France métropolitaine passe ainsi de 12 % en 2000, à 11 % en 2010. En dix ans, le nombre d'exploitations cultivant des fruits a diminué un peu plus fortement (- 35 %) que celui des exploitations cultivant des légumes frais (- 29 %).

L'ensemble des cultures fruitières et légumières occupe 361 730 hectares, dont 201 650 sont consacrés aux cultures légumières (y c. fraises et melons) et 160 080 au verger « 11 espèces ». Cette superficie a fléchi de 16 % par rapport à 2000 et de 24 % depuis 1988. En parallèle, la surface agricole utilisée (SAU) de l'ensemble des exploitations

Champ des exploitations fruitières ou légumières : cette étude se concentre sur les exploitations de France métropolitaine ayant déclaré cultiver des légumes frais (y compris fraises et melons, hors superficies de racines d'endive), ces derniers pouvant être destinés à la consommation en frais ou à la transformation (appertisation, surgélation...), et/ou des fruits issus du verger « 11 espèces » défini comme suit : abricotier, cerisier, pêcher-nectarinier, prunier, pommier de table, poirier de table, kiwi, agrumes, petits fruits, fruits à coque et vigne à raisin de table.

Dimension économique des exploitations (petites, moyennes, grandes) : les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients et additionnés, pour représenter la production brute standard de l'exploitation (PBS), exprimée en euros. Il est ainsi possible de distinguer des exploitations petites (PBS inférieure ou égale à 25 000 euros), moyennes (PBS comprise entre 25 000 et 100 000 euros) et grandes (PBS supérieure à 100 000 euros).

Exploitations spécialisées : la contribution de chaque culture et cheptel à la PBS d'une exploitation permet de classer celle-ci dans une orientation technico-économique (Otex), selon sa production principale (sa « spécialisation »). Ainsi, les exploitations qui dégagent plus de 2/3 de leur PBS de la production de fruits sont classées en otex arboriculture. D'autres exploitations produisent des fruits sans pour autant être spécialisées dans cette production.

s'établit à près de 27 millions d'hectares en 2010, en recul de 3 % par rapport à 2000 et de 6 % par rapport à 1988. La part des superficies fruitières ou légumières dans la SAU de France métropolitaine recule donc légèrement, passant de 1,5 % en 2000 à 1,3 % en 2010.

Le fléchissement des surfaces agricoles est donc beaucoup moins important que celui du nombre des exploitations qui les utilisent. Si cette évolution est moins marquée en fruits et légumes, elle témoigne néanmoins du mouvement global de concentration de la production agricole française.

Tableau 1

Baisse plus marquée des exploitations fruitières ou légumières

Exploitations et superficies agricoles utilisées

	Exploitations			Superficies		
	2000 Nombre	2010	Évolution %	2000 hectares	2010	Évolution %
Cultures fruitières ou légumières	78 080	53 010	- 32	428 710	361 730	- 16
dont verger 11 espèces	42 450	27 640	- 35	193 950	160 080	- 17
dont légumes frais	43 700	30 860	- 29	235 280	201 650	- 14
<i>Ensemble des productions agricoles</i>	<i>663 810</i>	<i>489 980</i>	<i>- 26</i>	<i>27 856 310</i>	<i>26 963 250</i>	<i>- 3</i>

Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Dimension économique : forte baisse du nombre des petites et moyennes exploitations

En termes de dimension économique, le nombre des grandes exploitations fruitières ou légumières a connu un recul plus fort depuis 2000 (- 21 %), que celui des grandes exploitations agricoles en général (- 4 %). Néanmoins, la diminution du nombre d'exploitations a été encore plus forte pour les petites et moyennes exploitations fruitières (- 37 %

et - 38 %), comme pour les petites et moyennes exploitations agricoles en général (- 36 % et - 31 %). En 2010, les grandes exploitations représentent donc une part croissante des exploitations fruitières ou légumières, avec 39 %, soit 6 points de plus qu'en 2000. Ces résultats illustrent la concentration progressive de la production fruitière et légumière française, s'inscrivant dans une tendance générale concernant l'ensemble de la production agricole.

Tableau 2

Reculs particulièrement forts des exploitations petites et moyennes

Exploitations et dimension économique

		Exploitations		Superficie agricole utilisée		Surface en fruits et légumes		Volume de travail	
		Nombre		ha/exploitation		ha/exploitation		UTA/exploitation	
		2010	Évolution depuis 2000 %	2010	Évolution depuis 2000 %	2010	Évolution depuis 2000 %	2010	Évolution depuis 2000 %
Exploitations fruitières ou légumières	Total	53 010	- 32	42,7	24	6,8	24	2,5	+ 7
	Petites	14 700	- 37	5,7	8	1,0	19	0,9	+ 17
	Moyennes	17 840	- 38	26,7	6	3,7	14	1,8	- 0
	Grandes	20 470	- 21	83,3	18	13,7	13	4,2	- 2
<i>Ensemble des exploitations agricoles</i>	Total	489 980	- 26	55,0	31	-	-	1,5	+ 6
	Petites	177 810	- 36	10,5	26	-	-	0,6	+ 8
	Moyennes	150 530	- 31	53,0	12	-	-	1,4	- 7
	Grandes	161 630	- 4	105,9	17	-	-	2,7	- 5

Champ : France métropolitaine

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière ou légumière.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Quelle que soit sa dimension économique, la SAU moyenne d'une exploitation fruitière ou légumière s'est accrue par rapport à 2000, en raison du recul plus fort du nombre d'exploitations que des superficies, pour atteindre 42,7 hectares (+ 24 %). Cette évolution est, là encore, comparable à celle observée pour l'ensemble des exploitations agricoles, dont la SAU moyenne atteint 55 ha (+ 31 %). Les exploitations fruitières ou légumières conservent donc une SAU moyenne inférieure à celle des exploitations agricoles en général. En revanche, leur niveau moyen d'utilisation de main-d'œuvre reste plus élevé, avec 2,5 unités de travail annuel (UTA) par exploitation, contre 1,5 dans l'ensemble des exploitations agricoles françaises.

Cultures pratiquées : une exploitation fruitière ou légumière sur deux cultive des céréales

Comme pour l'ensemble des exploitations agricoles, la répartition des exploitations fruitières ou légumières par grands types de culture détenus a peu évolué en dix ans. 58 % d'entre elles cultivent des légumes frais et 51 % pos-

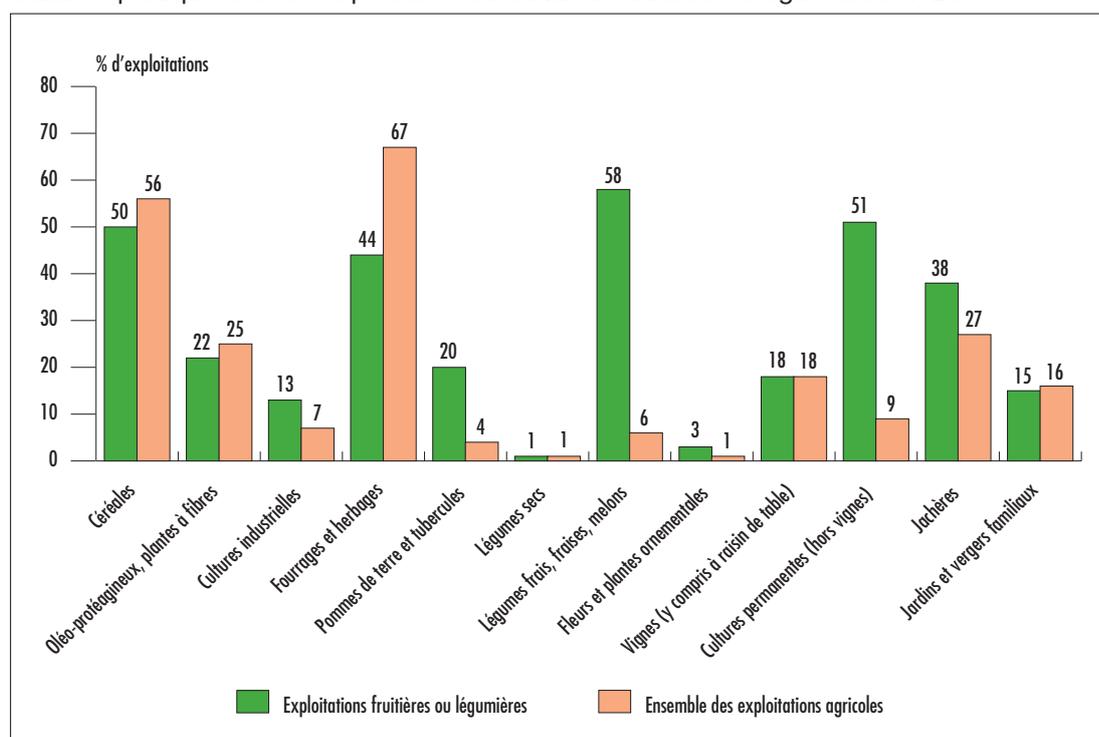
sèdent des cultures permanentes (vergers ou pépinières, hors vignes). 9 % des exploitations fruitières ou légumières possèdent donc à la fois des cultures de légumes et des cultures permanentes (hors vignes). Parmi l'ensemble des exploitations agricoles, les cultures légumières et les cultures permanentes (hors vignes) mobilisent des proportions relativement peu élevées des exploitations et stables par rapport à 2000 (avec respectivement 6 % et 9 %).

Une exploitation fruitière ou légumière sur deux cultive des céréales, une part proche de celle des exploitations agricoles en général. En revanche, les fourrages et herbages concernent une moindre proportion des exploitations fruitières ou légumières (44 %), par rapport aux exploitations agricoles dans leur ensemble, pour lesquelles il s'agit de l'utilisation du sol la plus répandue (67 % d'entre-elles la pratiquent). Par contre, 20 % des exploitations fruitières ou légumières possèdent des cultures de pomme de terre ou de tubercules, contre seulement 4 % des exploitations agricoles. En recul sensible, la part des exploitations fruitières et légumières possédant des vignes est désormais la même que dans l'ensemble des exploitations agricoles (18 %).

Graphique 1

50 % des exploitations fruitières ou légumières cultivent des céréales

Cultures pratiquées selon la présence de cultures fruitières ou légumières en 2010



Champ : France métropolitaine

Cultures permanentes (hors vignes) : vergers, pépinières et autres cultures pérennes hors vignes

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Assolement : fruits et légumes en troisième place dans les exploitations fruitières ou légumières

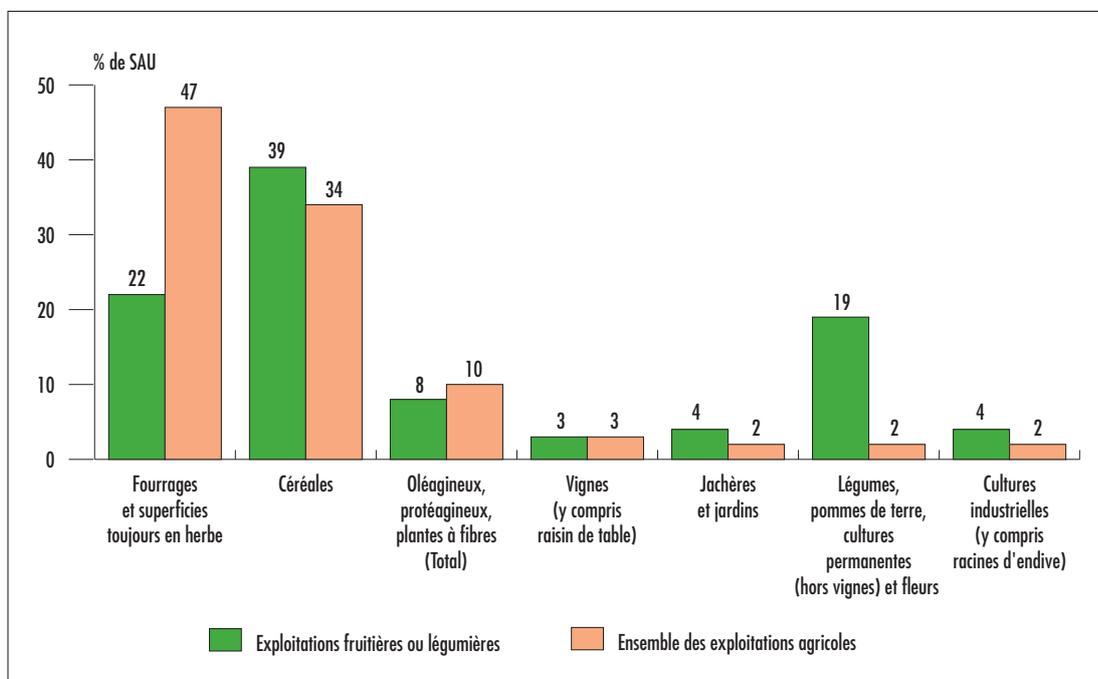
Stable par rapport à 2000, la part de la SAU consacrée aux légumes, pommes de terre, fleurs et cultures permanentes (hors vignes) est naturellement beaucoup plus importante dans les exploitations fruitières ou légumières (19 %), que dans l'ensemble des exploitations agricoles (2 %). Si les fourrages et herbages occupent toujours la première place dans l'assolement des exploitations agricoles (47 %), cette place est occupée par les

céréales dans les exploitations fruitières ou légumières (39 %). Ces dernières ne consacrent ainsi « que » 22 % de leur SAU aux fourrages et superficies toujours en herbe.

L'analyse de l'utilisation du sol doit être nuancée par la contribution de chaque type de production au potentiel de production agricole total, exprimé en valeur. Ainsi, les légumes et les cultures fruitières occupent 16 % de la SAU des exploitations fruitières ou légumières, mais contribuent à 48 % de la valeur de leur potentiel de production agricole. Ils utilisent 1,3 % de la SAU de l'ensemble des exploitations de métropole pour 7 % de leur production brute standard.

Graphique 2

Les céréales en 1^{re} place dans l'assolement des exploitations fruitières ou légumières Utilisation de la SAU en 2010



Champ : France métropolitaine

Cultures permanentes (hors vignes) : vergers, pépinières et autres cultures pérennes hors vignes

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Spécialisation : 60 % des superficies fruitières ou légumières sont détenues par des exploitations spécialisées dans d'autres productions

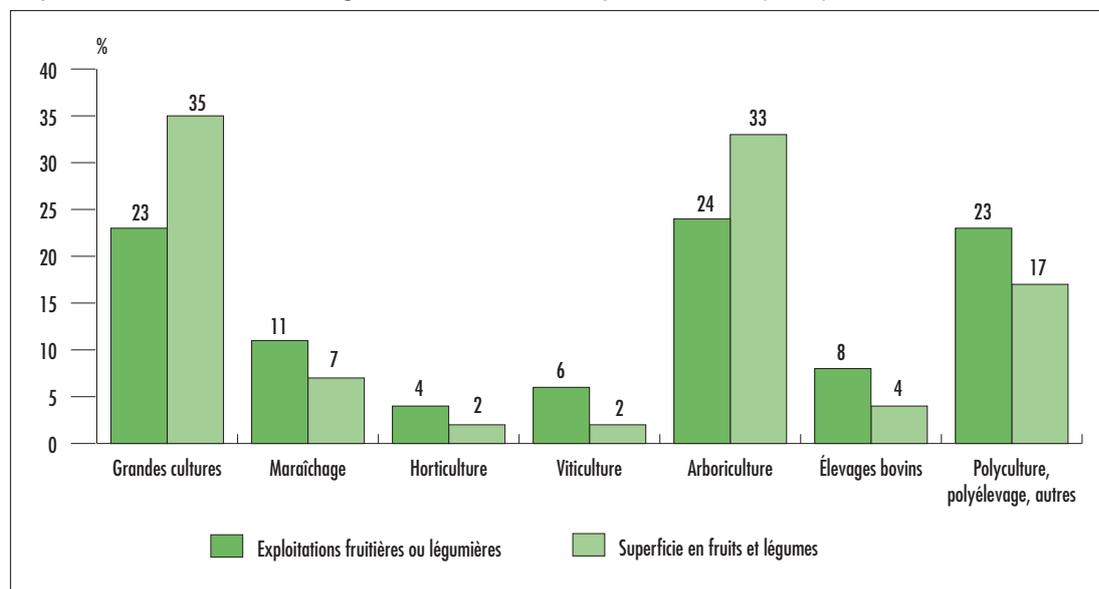
En 2010, parmi les exploitations fruitières ou légumières, 24 % sont spécialisées en arboriculture et 11 % en maraîchage. Ces proportions sont stables par rapport à 2000. Ces exploitations ne rassemblent que 40 % des superficies consacrées aux fruits et légumes. En effet, une part importante des superficies fruitières ou

légumières est détenue par des exploitations spécialisées dans d'autres productions, comme les grandes cultures (35 %). Ces dernières représentent 23 % des exploitations fruitières ou légumières et comptent notamment parmi elles, les exploitations spécialisées en cultures de légumes frais de plein champ. De même, une part non négligeable des superficies consacrées aux fruits et légumes (17 %) est détenue par des exploitations spécialisées en « polycultures, polyélevages ou autres », ces dernières représentent 23 % des exploitations fruitières ou légumières.

Graphique 3

24 % d'exploitations fruitières ou légumières spécialisées en arboriculture, 11 % en maraîchage

Exploitations fruitières ou légumières, selon leur spécialisation (Otex) en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

3 % des exploitations agricoles spécialisées en maraîchage/horticulture, 4 % en arboriculture

Par rapport à 2000, le nombre d'exploitations agricoles spécialisées en maraîchage, horticulture, arboriculture ou viticulture a baissé de manière comparable à l'ensemble des exploitations agricoles. En conséquence, ces exploitations représentent une proportion

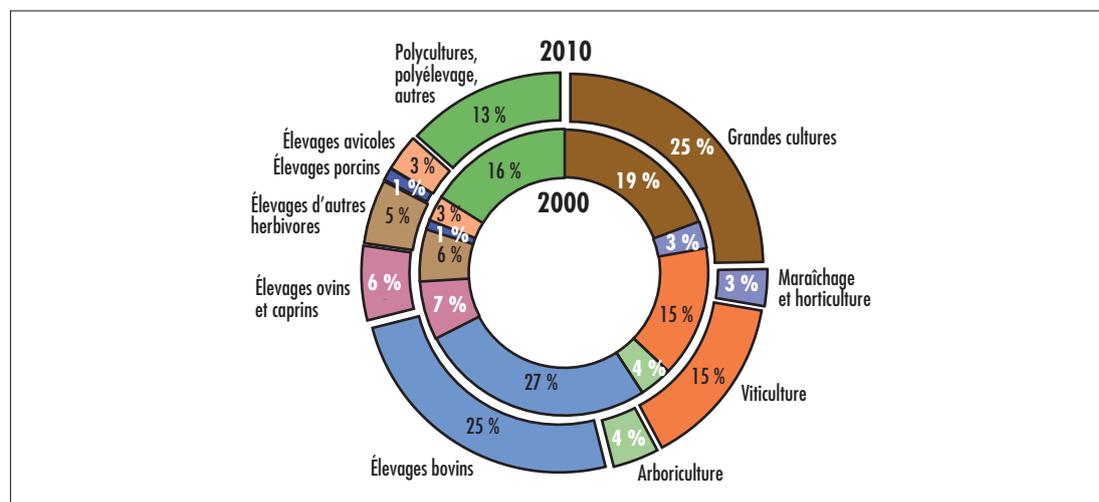
stable des exploitations agricoles en 2010. On compte ainsi 3 % d'exploitations agricoles spécialisées en maraîchage/horticulture et 4 % en arboriculture. À titre de comparaison, le recul du nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures a été plus modeste, leur part atteignant ainsi 25 % des exploitations agricoles (+ 6 points). Globalement, les plus fortes baisses du nombre d'exploitations ont concerné les diverses spécialisations en élevage.

Graphique 4

Progression des grandes cultures

Exploitations agricoles par spécialisation (Otex)

% d'exploitations



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

EXPLOITATIONS FRUITIÈRES

Le verger

Les exploitations fruitières, 27 640 en 2010, sont en diminution comme le nombre total d'exploitations. Le verger subit une diminution moindre, permettant un accroissement de la taille moyenne du verger et un renforcement de la spécialisation des exploitations fruitières. Le pommier est toujours l'espèce leader du verger français, présent dans une exploitation sur quatre, il occupe un quart du verger français. Le verger de noyers s'étend, dans des exploitations plus exclusives, mais comme pour chaque espèce, le nombre d'exploitations productrices diminue.

Baisse du nombre d'exploitations fruitières et hausse de la taille moyenne du verger

Le nombre d'exploitations fruitières est de 27 640 en 2010, en baisse de 35 % par rapport à 2000. Le verger « 11 espèces » qu'elles exploitent occupe 160 080 hectares, en recul de 17 % par rapport à 2000. La taille moyenne du verger est de 5,8 hectares par exploitation, en hausse de 27 %. La superficie agricole utilisée (SAU) totale des exploitations fruitières s'établit à 845 650 hectares en 2010, en recul de 20 %, soit 30,6 hectares par exploitation (+ 22 %). Sur cette surface, la superficie consacrée au verger constitue donc 19 %, soit 0,6 point de plus qu'en 2000. Le niveau moyen de spécialisation demeure ainsi relativement faible, mais progresse.

4 100 exploitations cultivent exclusivement des fruits, soit 15 % des exploitations fruitières,

sur 22 % du verger métropolitain. Leur verger moyen occupe ainsi une surface plus importante que celui des exploitations mixtes qui associent la culture de fruits à d'autres

Champ des exploitations fruitières : cette étude se concentre sur les exploitations de France métropolitaine ayant déclaré cultiver des fruits issus du verger « 11 espèces » défini comme suit : abricotier, cerisier, pêcher-nectarinier, prunier, pommier de table, poirier de table, kiwi, agrumes, petits fruits, fruits à coque et vigne à raisin de table. Sauf mention particulière, le terme de verger correspond au verger « 11 espèces ». Les superficies citées sont les superficies nettes des cultures principales. Les vergers sont des plantations régulières entretenues d'au moins 100 arbres à l'hectare. Dans le cas d'association de plusieurs cultures permanentes, la superficie est répartie au prorata des surfaces de chaque culture. Les plantations non entretenues ou de moins de 100 arbres à l'hectare sont enregistrées en prairie.

Tableau 1
Net recul du nombre d'exploitations
Exploitations fruitières et superficies

		2000	2010	Évolution %
Exploitations fruitières	<i>nombre</i>	42 450	27 640	- 35
Superficie du verger	<i>ha</i>	193 950	160 080	- 17
Superficie agricole utilisée	<i>ha</i>	1 062 810	845 650	- 20

Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

cultures, avec 8,4 hectares par exploitation contre 5,3 ha dans les exploitations mixtes. La part des exploitations exclusivement fruitières a augmenté en dix ans puisqu'elles constituaient 12 % des exploitations fruitières et 18 % du verger de métropole en 2000.

La proportion d'exploitations exclusivement fruitières est particulièrement élevée chez les exploitations agrumicoles (34 %). Elle varie autour de 15 % pour les exploitations cultivant des fruits à pépins, fruits à coque et fruits à noyaux. En revanche, les exploitations produisant des petits fruits et du raisin de table accordent plus de place aux autres cultures, puisque seuls 8 % d'entre-elles sont exclusivement fruitières.

Les chefs et coexploitants d'exploitations exclusivement fruitières sont plus âgés que ceux des autres exploitations (fruitières ou non), avec une moyenne d'âge de 56 ans contre 51 ans. Les exploitations exclusivement fruitières emploient autant de main-d'œuvre, en moyenne, que les exploitations mixtes. Cependant, elles ont davantage recours à la main-d'œuvre salariée et surtout saisonnière. En effet, une exploitation fruitière sur deux a recours au travail saisonnier, qu'elle soit exclusivement fruitière ou non. Mais la

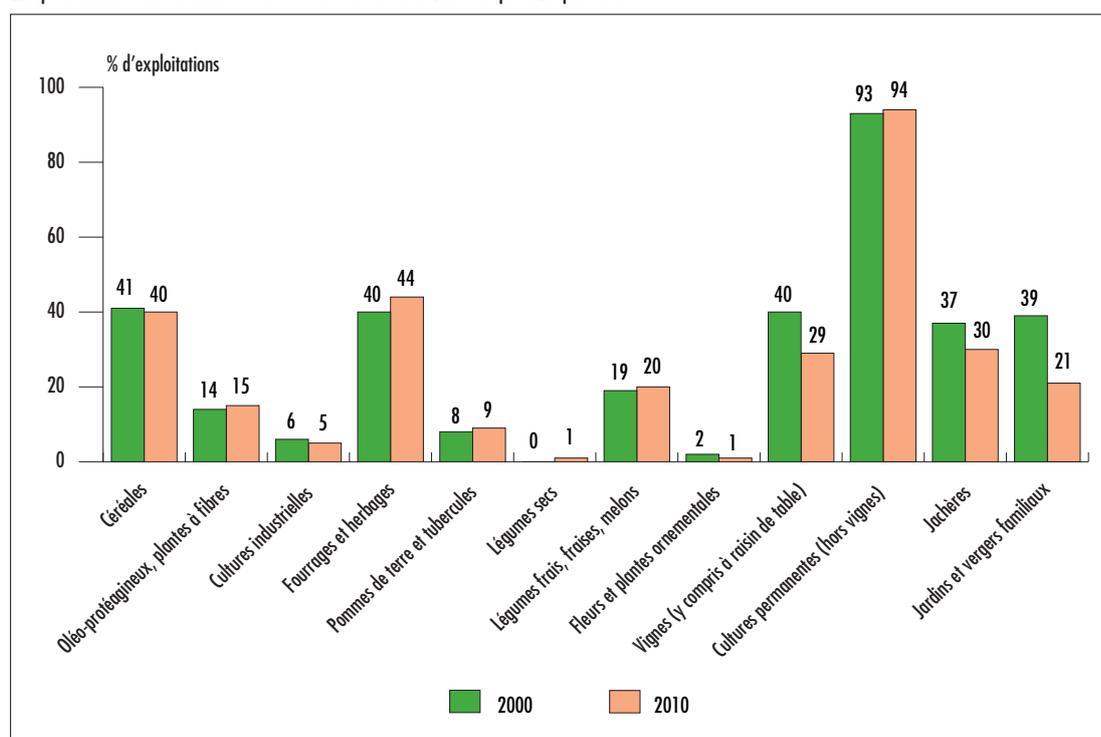
contribution des saisonniers au travail sur l'exploitation est plus importante dans les exploitations exclusivement fruitières : elle atteint 48 %, contre 30 % dans les exploitations mixtes.

Moins de vignes dans les exploitations fruitières

Parmi les exploitations fruitières, 6 % produisent du raisin de table, sans autre verger. Au total, 29 % des exploitations fruitières possèdent des vignes, soit 11 points de moins qu'en 2000. Désormais, elles sont moins fréquentes que les exploitations fruitières possédant des cultures de céréales (40 %) ou des fourrages et herbages (44 %).

Les céréales, fourrages et herbages, ainsi que les oléoprotéagineux, plantes à fibres et autres cultures industrielles occupent une part croissante dans l'assolement des exploitations fruitières (66 %, contre 62 % en 2000). Cette évolution intervient essentiellement au détriment des vignes (y compris à raisin de table), dont le poids dans la SAU totale des exploitations fruitières recule de 4 points, à 7 %.

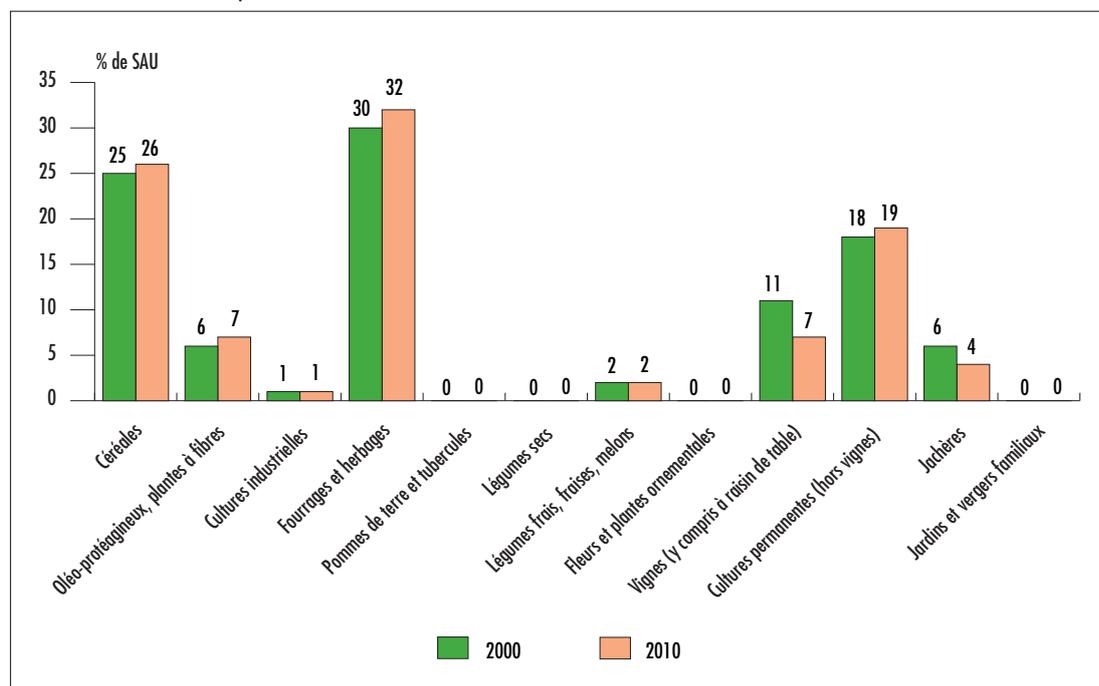
Graphique 1
Les exploitations fruitières moins souvent viticoles qu'en 2000
Exploitations fruitières selon les cultures pratiquées



Champ : France métropolitaine

Cultures permanentes (hors vignes) : vergers, pépinières et autres cultures pérennes hors vignes.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Graphique 2
Progression des grandes cultures, fourrages et herbages
 Assolement des exploitations fruitières



Champ : France métropolitaine

Cultures permanentes (hors vignes) : vergers, pépinières et autres cultures pérennes hors vignes.
 Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Près d'une exploitation fruitière sur deux spécialisée en arboriculture

Parmi les exploitations fruitières, la part des exploitations spécialisées en arboriculture s'accroît au détriment de celles spécialisées en viticulture. En 2010, 46 % des exploitations fruitières sont spécialisées en arboriculture (+ 2 points par rapport à 2000). Les exploitations fruitières spécialisées cultivent 74 % du verger, occupent 51 % de la main-d'œuvre de l'ensemble des exploitations fruitières (+ 2 points) et 29 % de leur SAU (+ 2 points). Elles contribuent à 44 % de la production brute standard de l'ensemble des exploitations fruitières. 14 % des exploitations fruitières sont spécialisées en polyculture (+ 1 point). Elles rassemblent 10 % du verger, 17 % de la SAU et 14 % de la main-d'œuvre utilisée par l'ensemble des exploitations fruitières. Enfin, les exploitations spécialisées en viticulture ne représentent plus que 11 % de l'effectif des exploitations fruitières (- 4 points) et 5 % du verger (- 1 point). Les exploitations spécialisées en polyculture-élevage représentent 10 % de l'effectif des exploitations fruitières et 5 % du verger.

Le verger occupe 49 % de la SAU des exploitations spécialisées en arboriculture

Les exploitations fruitières spécialisées en arboriculture possèdent une SAU moyenne plus petite que celle de l'ensemble des exploitations fruitières (19 hectares, contre un peu plus de 30 hectares). Elles consacrent 49 % de cette surface au verger, une proportion stable par rapport à 2000. Chez les exploitations fruitières spécialisées en polyculture, viticulture ou maraîchage et horticulture, le poids du verger dans la SAU n'atteint que 11 à 12 %. Ce taux tombe à 3 % ou moins dans les unités spécialisées en grandes cultures et en élevage, à la SAU bien plus importante.

Spécialisées en arboriculture ou en maraîchage, les exploitations fruitières utilisent davantage de main-d'œuvre que les autres : 2,6 à 3,5 unités de travail annuel (UTA) par exploitation, contre 2,4 pour l'ensemble des exploitations ayant un verger. Le nombre d'hectares de SAU par UTA permet de mesurer l'importance des besoins en main-d'œuvre en arboriculture ou en maraîchage et

Tableau 2

Trois quarts des vergers dans les exploitations spécialisées en arboriculture

Spécialisation (Otex) des exploitations fruitières en 2010

	Exploitations	Superficie du verger	SAU	PBS totale	Volume de travail	Dont familial
	nombre	ha	ha	millier d'euros	UTA	UTA
	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total
Ensemble des exploitations fruitières	27 640 100 %	160 080 100 %	845 650 100 %	2 914 170 100 %	65 020 100 %	32 420 100 %
Arboriculture	12 790 46 %	118 590 74 %	243 670 29 %	1 293 450 44 %	33 410 51 %	12 930 40 %
Grandes cultures	1 560 6 %	2 500 2 %	113 400 13 %	169 170 6 %	3 410 5 %	1 860 6 %
Maraîchage et horticulture	1 200 4 %	1 700 1 %	13 950 2 %	193 040 7 %	4 130 6 %	1 660 5 %
Viticulture	3 010 11 %	7 690 5 %	63 430 8 %	429 570 15 %	6 270 10 %	3 660 11 %
Élevage	2 590 9 %	4 930 3 %	144 860 17 %	282 220 10 %	4 700 7 %	3 910 12 %
Polyculture	3 780 14 %	16 070 10 %	143 630 17 %	361 820 12 %	8 840 14 %	4 950 15 %
Polyculture-élevage	2 710 10 %	8 590 5 %	122 430 14 %	184 500 6 %	4 260 7 %	3 470 11 %

Champ : France métropolitaine

SAU : Superficie agricole utilisée.

PBS : Production brute standard.

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

horticulture. En effet, si une exploitation fruitière emploie en moyenne une UTA pour 13 hectares de SAU, elle en emploie une pour 7 hectares quand elle est spécialisée en arboriculture. Par contre, une exploitation

produisant des fruits tout en étant spécialisée en grandes cultures ou en élevage, utilise une UTA pour plus de 30 hectares de SAU, du fait d'un besoin moindre sur les autres cultures.

Tableau 3

Des superficies moins grandes mais plus de main-d'œuvre dans les exploitations spécialisées en arboriculture

Caractéristiques des exploitations fruitières selon leur spécialisation en 2010

	Part du verger dans la SAU	Verger par exploitation	SAU par exploitation	Volume de travail par exploitation	SAU/UTA
	%	ha/exploitation	ha/exploitation	UTA/exploitat.	ha/UTA
Ensemble des exploitations fruitières	19	5,8	30,6	2,4	13,0
Arboriculture	49	9,3	19,0	2,6	7,3
Grandes cultures	2	1,6	72,8	2,2	33,2
Maraîchage et horticulture	12	1,4	11,7	3,5	3,4
Viticulture	12	2,6	21,1	2,1	10,1
Élevage	3	1,9	55,9	1,8	30,8
Polyculture	11	4,3	38,0	2,3	16,2
Polyculture-élevage	7	3,2	45,2	1,6	28,8

Champ : France métropolitaine

SAU : Superficie agricole utilisée.

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Dimension économique des exploitations fruitières : 55 % du verger détenu par 14 % des exploitations fruitières, grandes et spécialisées

Plus de la moitié de la superficie du verger (55 %) est concentrée sur 14 % des exploitations fruitières les plus grandes, spécialisées en arboriculture. Ces exploitations emploient

constituent des cultures complémentaires. Parmi celles-ci, les grandes exploitations constituent 18 % des exploitations fruitières. Elles exploitent 17 % du verger, soit 5,4 hectares par exploitation, sur une SAU moyenne atteignant près de 74 hectares. Enfin, une part relativement importante des exploitations fruitières sont non spécialisées et sont de dimension économique moyenne (22 %) ou petite (14 %). Elles participent peu à l'ensemble du verger.

Tableau 4

Plus de la moitié du verger détenu par les grandes exploitations spécialisées en arboriculture

Spécialisation et dimension économique des exploitations fruitières en 2010

		Répartition des exploitations	Répartition de la surface du verger	Verger par exploitation	SAU par exploitation	Part du verger dans la SAU	Volume de travail par exploitation
		%	%	ha/exploitat.	ha/exploitat.	%	UTA/exploitat.
Ensemble des exploitations fruitières	Total	100	100	5,8	30,6	19	2,4
	Petites	34	6	1,1	6,1	18	0,7
	Moyennes	35	22	3,7	26,9	14	1,7
	Grandes	32	72	13,1	60,8	22	4,9
dont spécialisées en Arboriculture	Total	46	74	9,3	19,0	49	2,6
	Petites	19	5	1,5	3,6	40	0,6
	Moyennes	13	14	6,3	14,8	42	1,7
	Grandes	14	55	22,9	44,4	52	6,3
dont autres spécialisations	Total	54	26	2,8	40,5	7	2,1
	Petites	14	2	0,6	9,4	7	0,9
	Moyennes	22	8	2,1	34,3	6	1,6
	Grandes	18	17	5,4	73,7	7	3,8

Champ : France métropolitaine

SAU : Superficie agricole utilisée.

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

plus de 6 UTA par exploitation, leur verger moyen mesure 22,9 hectares et constitue 52 % de leur SAU. D'autre part, 14 % du verger est détenu par 13 % des exploitations, spécialisées en arboriculture, mais ayant une dimension économique moyenne. Celles-ci exploitent un verger moyen plus petit (6,3 hectares par exploitation), occupant tout de même 42 % de leur SAU. Enfin, 5 % du verger appartient aux 19 % de petites exploitations spécialisées en arboriculture, n'exploitant qu'1,5 hectare de verger, sur une SAU moyenne limitée à 3,6 hectares par exploitation.

Pour les exploitations fruitières non spécialisées en arboriculture, les cultures fruitières

Composition du verger : le pommier reste leader

Le **pommier** est toujours l'espèce leader du verger français, présente dans 27 % des exploitations possédant un verger et occupant 27 % des superficies fruitières. Les autres espèces les plus fréquentes dans les exploitations sont la **cerise** (27 %), la **prune** (21 %), la **noix** (20 %) et l'**abricot** (18 %). Cependant, le **cerisier** n'occupe que 6 % du verger français. En revanche, le **noyer**, le **prunier** (y compris à pruneau) et l'**abricotier** en occupent des parts plus significatives, soit respectivement 13 %, 12 % et 10 % du verger français.

Tableau 5
Le pommier reste en tête
 Composition de verger en 2010

	Exploitations fruitières		Superficie		Superficie moyenne
	nombre	%	ha	%	ha/exploitation
Ensemble du verger	27 640	100	160 080	100	5,8
Pomme	7 590	27	43 770	27	5,8
Fruits à coque	7 930	29	34 410	21	4,3
<i>dont noix</i>	5 460	20	21 500	13	3,9
Prune	5 830	21	19 510	12	3,3
Abricot	5 090	18	15 330	10	3,0
Pêche et nectarine	3 640	13	14 320	9	3,9
Cerise	7 580	27	10 270	6	1,4
Raisin de table	3 360	12	6 170	4	1,8
Poire	3 340	12	6 160	4	1,8
Kiwi	1 530	6	4 410	3	2,9
Petits fruits	2 560	9	3 810	2	1,5
Agrumes	360	1	1 930	1	5,4

Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Seul le verger de fruits à coque s'est développé

Par rapport à 2000, le nombre d'exploitations est en recul, quelle que soit l'espèce fruitière considérée. La perte de superficies a elle aussi été générale, à l'exception du verger de kiwi, stable, et du verger de fruits à coque, le seul à s'être développé. D'une manière générale, le recul du nombre d'exploitations a été plus fort que celui des superficies. En conséquence, la superficie moyenne d'un verger par exploitation a progressé, toutes espèces confondues. Pour la grande majorité des espèces, l'ampleur de cet accroissement est fonction de l'écart entre la baisse du nombre d'exploitations les cultivant et celle des superficies. Toutefois, certaines espèces font exception.

Après avoir diminué de moitié entre 1988 et 2000, le nombre de producteurs de **pommes** a connu une baisse moins forte, mais toujours significative, entre 2000 et 2010 (- 31 %). La diminution du verger s'est accentuée (- 24 % entre 2000 et 2010, contre - 10 % entre 1988 et 2000). Le verger moyen de pommier reste le plus grand, avec 5,8 hectares par exploitation (+ 10 % par rapport à 2000). Cependant, 41 % des exploitations ont moins d'un hectare et ne cultivent que 2 % des surfaces de pommiers. À l'opposé, la moitié des surfaces de pommiers est détenue par 7 % des producteurs de pommes, cultivant des vergers de plus de 20 hectares.

Le verger des **fruits à coque** se distingue nettement des autres espèces puisqu'après avoir connu le développement le plus spectaculaire entre 1988 et 2000 (+ 35 %), il a continué de s'étendre entre 2000 et 2010 (+ 24 %). La noix reste l'espèce leader de cette catégorie de fruits et représente désormais le deuxième verger de France métropolitaine, derrière la pomme. En revanche, le nombre d'exploitations qui en cultivent baisse depuis 2000 (- 18 %), mais moins rapidement que pour les autres fruits. Le verger moyen de fruits à coque a fortement progressé (+ 52 %), pour atteindre 4,3 hectares par exploitation et dépasser notamment celui de pêche-nectarine. Toutefois, 53 % des exploitations ont moins de deux hectares de fruits à coque, ce qui représente 9 % du verger. À l'inverse, 12 % cultivent des fruits à coque sur plus de dix hectares et rassemblent 56 % du verger.

Le nombre de producteurs de **prunes** a diminué de 27 %, plus fortement que le verger de prunier (- 8 %). Cependant, le recul des superficies est essentiellement imputable à la production de la prune de table. En effet, les surfaces consacrées à la prune d'Ente (pruneau) sont relativement stables et occupent plus des deux tiers du verger en 2010. Le verger moyen de prune s'est accru de 26 % par rapport à 2000, pour atteindre 3,3 hectares. Mais 53 % des exploitations possèdent moins d'un hectare et se répartissent ainsi 5 % du verger. En revanche, 9 % des exploitations disposent de plus de 10 hectares de pruniers (contre 6 % en 2000) et cultivent 55 % du verger.

Le verger d'**abricotier** a connu un recul modéré par rapport à 2000 (- 9 %). Il est désormais le premier verger en fruits d'été, exploité par un nombre de producteurs, là encore en baisse significative (- 32 %). En conséquence, le verger moyen a progressé de 30 % pour atteindre 3 hectares par exploitation. Mais 45 % des exploitations possèdent moins d'un hectare d'abricotiers (contre 49 % en 2000) et cultivent 5 % du verger. À l'opposé, 8 % des producteurs détiennent plus de 10 hectares d'abricotiers (contre 4 % en 2000) et cultivent 44 % du verger.

Les plus fortes baisses du nombre d'exploitations ont touché la cerise, le raisin de table, la pêche-nectarine et la poire. Pour ces espèces, les fortes contractions du nombre d'exploitations sont restées dans la continuité de celles observées entre 1988 et 2000.

Après s'être réduit de moitié de 1988 à 2000, le verger de **pêche et nectarine** a connu un nouveau recul particulièrement fort entre 2000 et 2010 (- 42 %). Le nombre de producteurs a baissé dans des proportions similaires, la taille moyenne d'un verger demeurant ainsi la même qu'en 2000 (3,9 hectares par exploitation). Cependant, 53 % des producteurs possèdent moins d'un hectare consacré à la pêche-nectarine (contre 50 % en 2000) et cultivent ainsi 5 % du verger. Inversement, 5 % des producteurs détiennent plus de 20 hectares de pêcher-nectarinier (contre 4 % en 2000), ce qui constitue 51 % du verger.

Le verger de **cerisier** a connu un recul relativement modéré (- 25 %) au regard de la forte baisse du nombre de producteurs (- 39 %). Le verger moyen s'est donc accru de 25 %, à 1,4 hectare par exploitation. Il s'agit de la plus petite superficie moyenne consacrée à une espèce fruitière. En effet, bien que la baisse du nombre de producteurs ait essentiellement concerné les plus petites exploitations, la culture du cerisier reste pratiquée par une majorité d'exploitations en détenant moins d'un hectare (64 %, soit 4 points de moins qu'en 2000). Ces dernières ne cultivent ainsi que 15 % du verger. À l'inverse, le nombre d'exploitations possédant plus de 5 hectares est quasiment stable par rapport à 2000. Celles-ci représentent 6 % des exploitations (+ 2 points) et cultivent 40 % du verger.

Les superficies de vignes à **raisin de table** ont reculé de 35 %. Ce fruit a connu le plus fort

recul du nombre de producteurs (- 46 %). Ces derniers y consacrent une surface moyenne en progression de 22 % à 1,8 hectare par exploitation. Mais plus de la moitié des producteurs (54 %) possèdent moins d'un hectare de vignes à raisin de table et ne cultivent ainsi que 10 % des surfaces dédiées à cette espèce.

Les superficies de **poiriers** ont baissé de 45 % entre 2000 et 2010, un recul légèrement plus fort que celui du nombre de producteurs (- 41 %). La taille moyenne d'un verger s'inscrit donc en légère diminution (- 7 %), à 1,8 hectare par exploitation. La part d'exploitations possédant moins d'un hectare de poiriers est de 57 % en 2010, soit 5 points de plus qu'en 2000.

En 2010, le verger de **kiwi** affiche la même dimension qu'en 2000. Il s'agit de l'espèce ayant connu la plus faible baisse du nombre de producteurs (- 8 %). Le verger moyen atteint 2,9 hectares par exploitation, en très légère augmentation (+ 9 %). Mais 36 % des exploitations consacrent moins d'un hectare au kiwi et cultivent 5 % du verger. À l'inverse, seul 1 % des exploitations cultive du kiwi sur plus de 20 hectares, soit 20 % du verger.

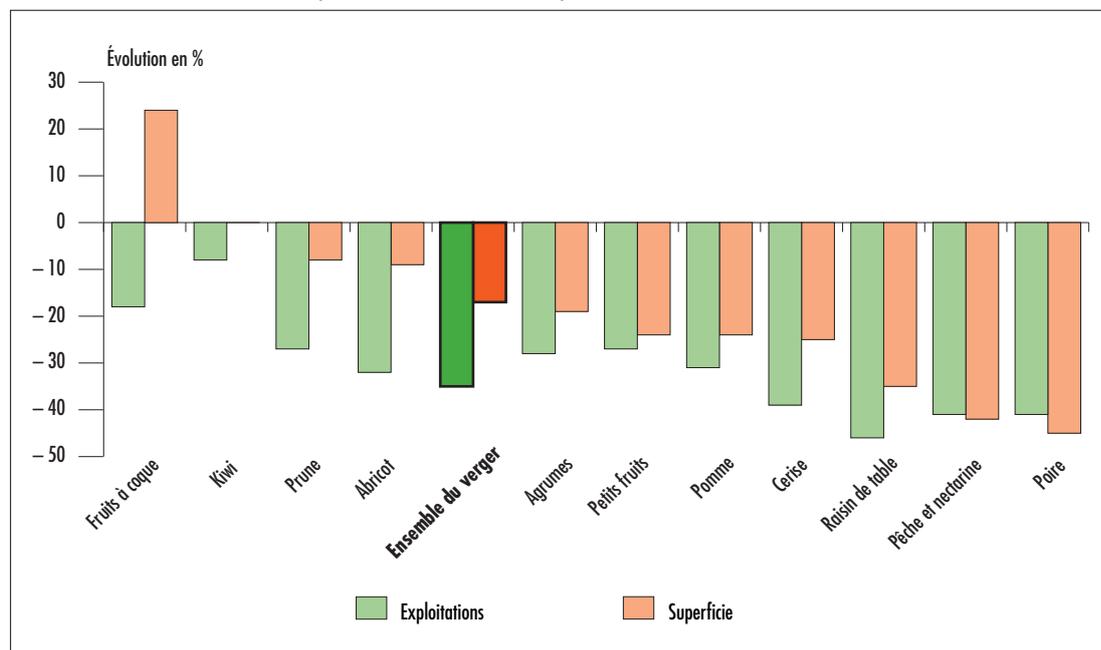
La baisse du nombre de producteurs d'**agrumes** et de **petits fruits** entre 2000 et 2010 a été quasiment la même qu'entre 1988 et 2000 (- 30 % environ). En revanche, si la superficie consacrée à ces produits avait progressé entre 1988 et 2000, elle est cette fois en retrait sensible (- 20 %). Les vergers d'agrumes mobilisent une moyenne de 5,4 hectares par exploitation (+ 12 %). Ils sont parmi les plus grands, derrière ceux de pommiers. Cependant, 45 % des exploitations possèdent moins d'un hectare et cultivent 2 % du verger agrumicole. À l'opposé, 22 % des exploitations détiennent plus de 10 hectares et cultivent 73 % des surfaces.

La superficie moyenne consacrée aux petits fruits figure quant à elle parmi les plus petites, avec 1,5 hectare par exploitation (+ 5 %). En effet, la grande majorité des producteurs (79 %) y consacrent moins d'un hectare et cultivent 12 % des superficies. Il s'agit surtout de producteurs de framboise destinant leur production au marché du frais. À l'inverse, seuls 2 % des producteurs de petits fruits possèdent plus de 20 hectares et cultivent 40 % des superficies. Cela concerne majoritairement des producteurs de cassis, culture mécanisée et destinée à l'industrie de transformation.

Graphique 3

Seul le verger de fruits à coque s'est agrandi

Évolution du nombre d'exploitations et des superficies entre 2000 et 2010



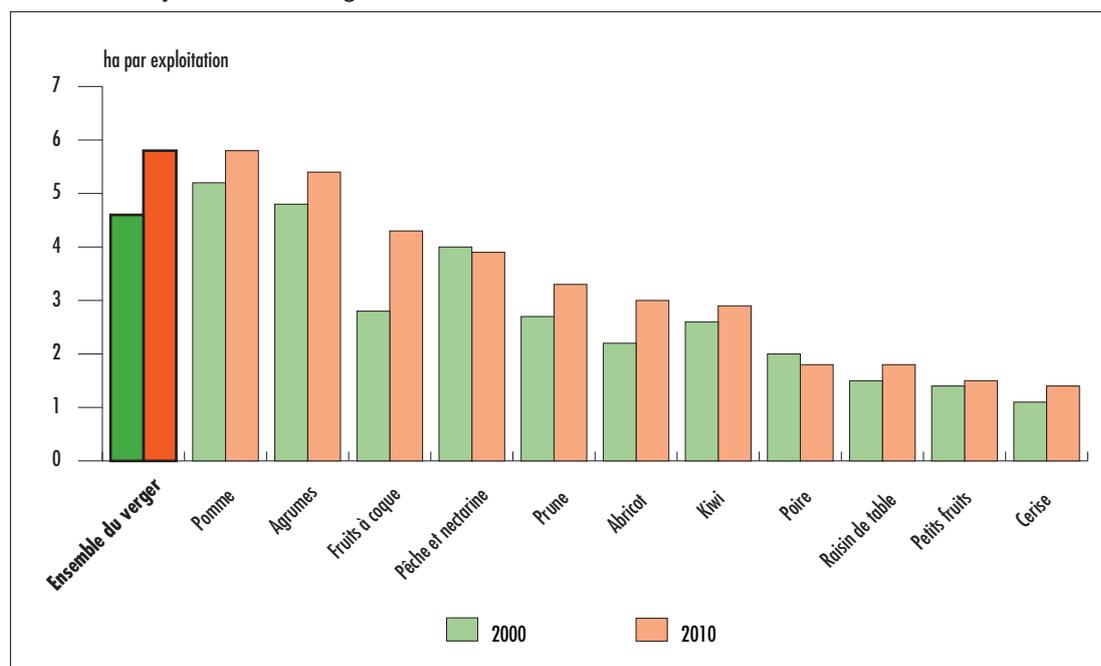
Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Graphique 4

Le verger moyen s'étend pour toutes les espèces

Surfaces moyennes des vergers en 2000 et 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

La production d'abricot et de fruits à coque progresse

La comparaison des tonnages récoltés, entre les périodes 1999-2001 et 2009-2011, permet de mesurer, selon l'espèce fruitière, l'impact de l'évolution des superficies sur la production.

En **poire, raisin de table, pêche-nectarine** et **cerise**, le recul significatif des superficies traduit une baisse tendancielle du potentiel de production français. En effet, la contraction du verger de ces espèces a été accompagnée d'importantes baisses des volumes produits, entre le début et la fin de la décennie 2000. Cela illustre en grande partie un déficit de compétitivité, face à une forte concurrence, principalement espagnole (pêche-nectarine) et italienne (raisin).

La **pomme** reste le premier fruit cultivé, consommé et exporté par la France. Limité, le recul des volumes produits (- 11 %) montre que les rendements se sont sensiblement améliorés, sans pour autant compenser le recul des superficies. Ce dernier semble répondre à une sensible contraction des débouchés, tant sur le marché domestique qu'à l'export.

En **petits fruits rouges**, le net recul des superficies est largement imputable aux cultures destinées au marché du frais (framboise essentiellement). En effet, les surfaces de cassis pour la transformation sont stables par rapport à 2000. Elles constituent 60 % des superficies de petits fruits rouges en 2010 et permettent de limiter la baisse globale de la production.

En **kiwi**, le recul modéré de la production témoigne de rendements en léger recul, sans doute en raison de l'apparition de maladies et ravageurs nouveaux, parfois liés au développement de nouveaux cultivars. 2010 a ainsi été marquée par l'arrivée en France via l'Italie d'une bactérie spécifique de ce fruit, *Pseudomonas syringae* pv *actinidiae* (PSA).

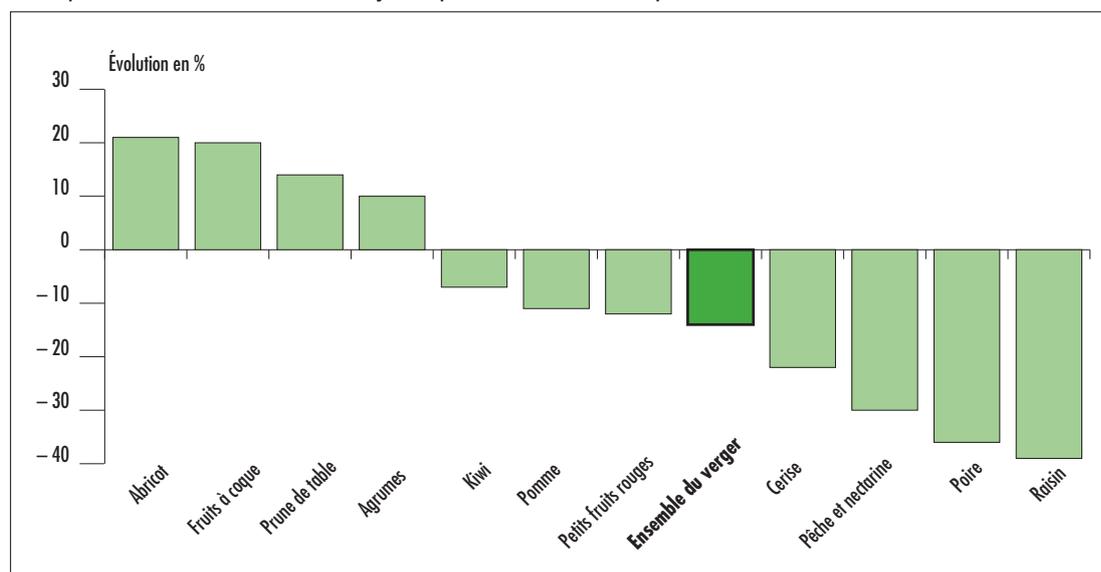
La production d'**agrumes**, à 90 % constituée de clémentine corse, a sensiblement progressé. Les superficies étant plutôt orientées à la baisse, cela indique une tendance à l'amélioration des rendements.

En **prune**, les variétés de table connaissent une sensible progression des volumes récoltés, malgré des superficies en recul. Cela illustre la bonne orientation des rendements, en lien avec la dynamique de plantation dont bénéficient les prunes américano-japonaises depuis une dizaine d'années, plus productives que les variétés traditionnelles.

Graphique 5

La progression des rendements a compensé les pertes de surfaces en abricot, prunes et agrumes

Comparaison des volumes moyens produits entre les périodes 1999-2001 et 2009-2011



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Enfin, l'**abricot** et les **fruits à coque** connaissent les plus nettes progressions des volumes produits. La production d'abricot bénéficie de rendements tendanciellement orientés à la hausse. Le verger français a en effet profité d'une modernisation rapide et d'une progression de l'offre variétale particulièrement dynamique au cours de ces dernières années. En fruits à coque, le développement de la production reste corrélé à celui des superficies. La production et les exportations françaises de noix se sont nettement développées par rapport au début de la décennie 2000.

Très net recul des plus petits vergers

L'accroissement global de la surface moyenne du verger s'explique par la disparition d'une grosse partie des plus petites exploitations fruitières. En effet, en 2010, le nombre d'exploitations consacrant moins d'un hectare aux cultures fruitières est presque deux fois moins important qu'en 2000. Ce recul marqué s'inscrit en continuité avec la baisse constatée lors du recensement de 2000. Plus la dimension du verger est importante, moins le nombre d'exploitations est orienté à la baisse entre 2000 et 2010. Seules les exploitations consacrant plus de 50 hectares aux cultures fruitières ont vu leur nombre s'accroître (+ 2 %). La superficie fruitière globale qu'elles rassemblent s'inscrit néanmoins en léger retrait (- 9 %).

Malgré la réduction drastique de leur effectif, les plus petites exploitations sont encore nombreuses : 21 % des exploitations cultivent des fruits, sur une surface inférieure à 0,5 hectare. Ainsi, 71 % des exploitations fruitières consacrent moins de 5 hectares aux cultures fruitières (contre 76 % en 2000) et ne rassemblent que 17 % du verger (contre 21 % en 2000). Ces exploitations sont peu spécialisées en cultures fruitières. En effet, la part qu'occupent les vergers dans leur SAU est de 6 % en moyenne.

Avec un niveau de spécialisation identique à la moyenne des exploitations fruitières (soit 19 % de la SAU occupée par le verger), 14 % des exploitations consacrent entre 5 et 10 hectares aux cultures fruitières (contre 12 % en 2000). Elles représentent 17 % du verger « 11 espèces » (contre 18 % en 2000).

Enfin, 16 % des exploitations fruitières, consacrent plus de 10 hectares aux cultures fruitières (contre 11 % en 2000). Elles rassemblent 66 % verger français (contre 60 % en 2000). Leur degré de spécialisation est beaucoup plus élevé que la moyenne, puisque la part de leur SAU occupée par des vergers est en moyenne de 43 %.

Selon l'espèce fruitière considérée, le niveau de concentration des surfaces est variable. Les espèces pour lesquelles les surfaces sont le plus concentrées dans un nombre réduit d'exploitations sont les petits fruits, la

Tableau 6
Les vergers diminuent quelle que soit leur taille, mais surtout les plus petits
Nombre d'exploitations et superficies en verger, selon la surface du verger de l'exploitation

	Exploitations fruitières			Verger			Part du verger dans la SAU en 2010
	2010		Évolution depuis 2000	2010		Évolution depuis 2000	
	nombre	%	%	hectares	%	%	
<0,5 ha	5 730	21	-48	1 320	1	-48	1
0,5 à 1 ha	3 490	13	-44	2 360	1	-44	3
1 à 2 ha	4 390	16	-36	5 850	4	-37	5
2 à 5 ha	5 720	21	-30	18 120	11	-30	10
5 à 10 ha	3 870	14	-23	26 980	17	-22	19
10 à 20 ha	2 580	9	-17	35 490	22	-17	30
20 à 30 ha	970	3	-3	23 050	14	-3	43
30 à 50 ha	550	2	-8	20 640	13	-7	56
50 ha et plus	350	1	+2	26 260	16	-9	70
Ensemble	27 640	100	-35	160 080	100	-17	19

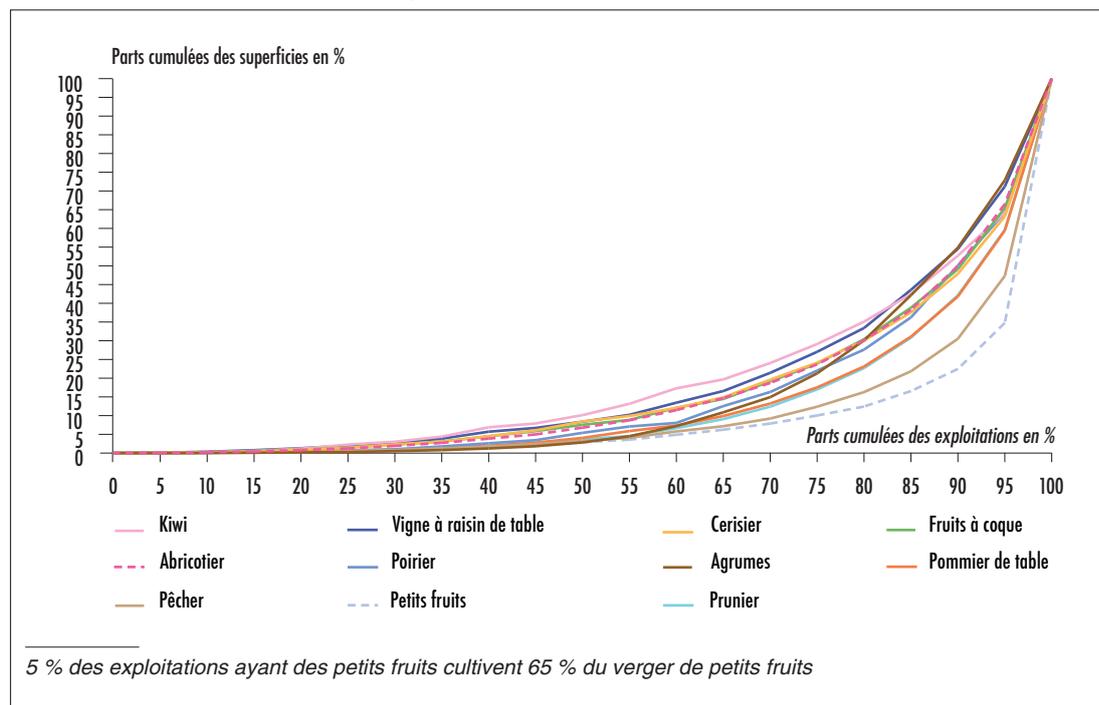
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Champ : France métropolitaine

Graphique 6

Une concentration plus forte pour les petits fruits et la pêche

Courbes de concentration du verger en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

pêche-nectarine, la prune et la pomme. Les évolutions depuis 2000 vont dans le sens d'une concentration accrue pour les abricots, les cerises, les pêches, les petits fruits, les poires, les prunes et le raisin de table. Le degré de concentration des superficies est resté stable pour les vergers de pommes, d'agrumes, de fruits à coque et de kiwis.

Assolement : des cultures fruitières souvent associées aux céréales

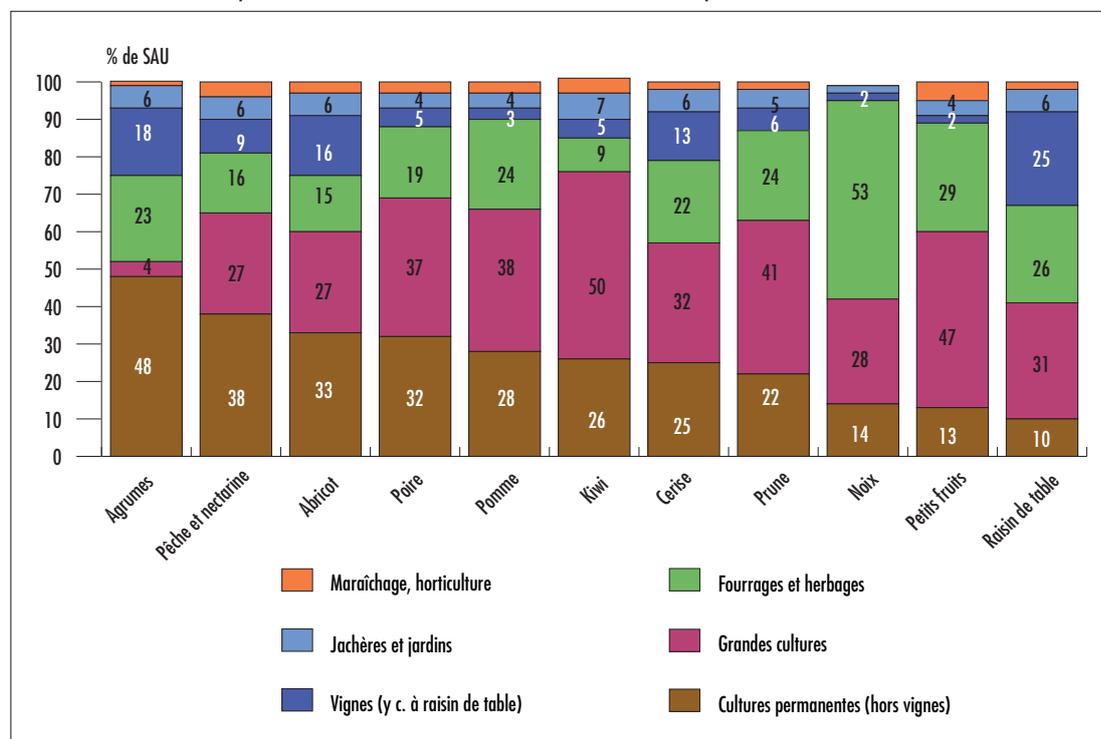
Les exploitations fruitières consacrent en moyenne 19 % de leur SAU aux cultures permanentes. Celles qui produisent des agrumes sont les plus spécialisées. En effet, les cultures permanentes (hors vignes) occupent 48 % de leur SAU. D'autres exploitations fruitières accordent la première place aux cultures permanentes dans leur assolement. Il s'agit des productrices de pêches-nectarines (38 %) et d'abricots (33 %). À l'opposé,

les exploitations produisant du raisin de table ne consacrent que 10 % de leur SAU aux cultures permanentes (hors vignes), mais 25 % de leur SAU à la vigne dont 8 % à la vigne à raisin de table. Par ailleurs, la culture de la vigne reste davantage présente dans les exploitations cultivant des fruits à noyau (abricot, cerise, pêche-nectarine) ou des agrumes, que d'autres fruits. Les exploitations productrices de noix, et de fruits à coque en général, continuent de se distinguer par la proportion particulièrement forte de la SAU qu'elles accordent aux cultures fourragères et herbages (53 %). Mais globalement, hormis les assolements caractéristiques que présentent les exploitations productrices de fruits à coque et d'agrumes, les exploitations fruitières continuent d'associer d'abord les cultures permanentes aux grandes cultures. Ces dernières occupent ainsi la moitié de la SAU des exploitations produisant du kiwi et des petits fruits, et environ 40 % de la SAU des exploitations produisant des pommes, des poires ou des prunes.

Graphique 7

Forte présence de grandes cultures

Assolement des exploitations fruitières en 2010, selon l'espèce cultivée



Champ : France métropolitaine

Cultures permanentes (hors vignes) : vergers, pépinières et autres cultures pérennes hors vignes
Source : Agreste - Recensement agricole 2010**Associations de cultures fruitières : noix et agrumes plus exclusifs**

Les exploitations produisant des noix restent les plus exclusives, dans la mesure où dans leur verger, 84 % des superficies sont consacrées aux noyers. Les exploitations produisant des fruits à coque en général dédient plus de 52 % de leur verger aux noyers, pour 32 % des superficies consacrées aux autres fruits à coque. La production d'agrumes est elle aussi assez exclusive. En effet, les exploitations productrices consacrent en moyenne près de 70 % de leur verger à ces fruits, les autres espèces le plus souvent associées étant le kiwi et les fruits à coque. Les exploitations productrices de pommes y consacrent les deux-tiers de leur verger. Elles y associent par ordre d'importance, poirier, pêche-nectarinier et prunier.

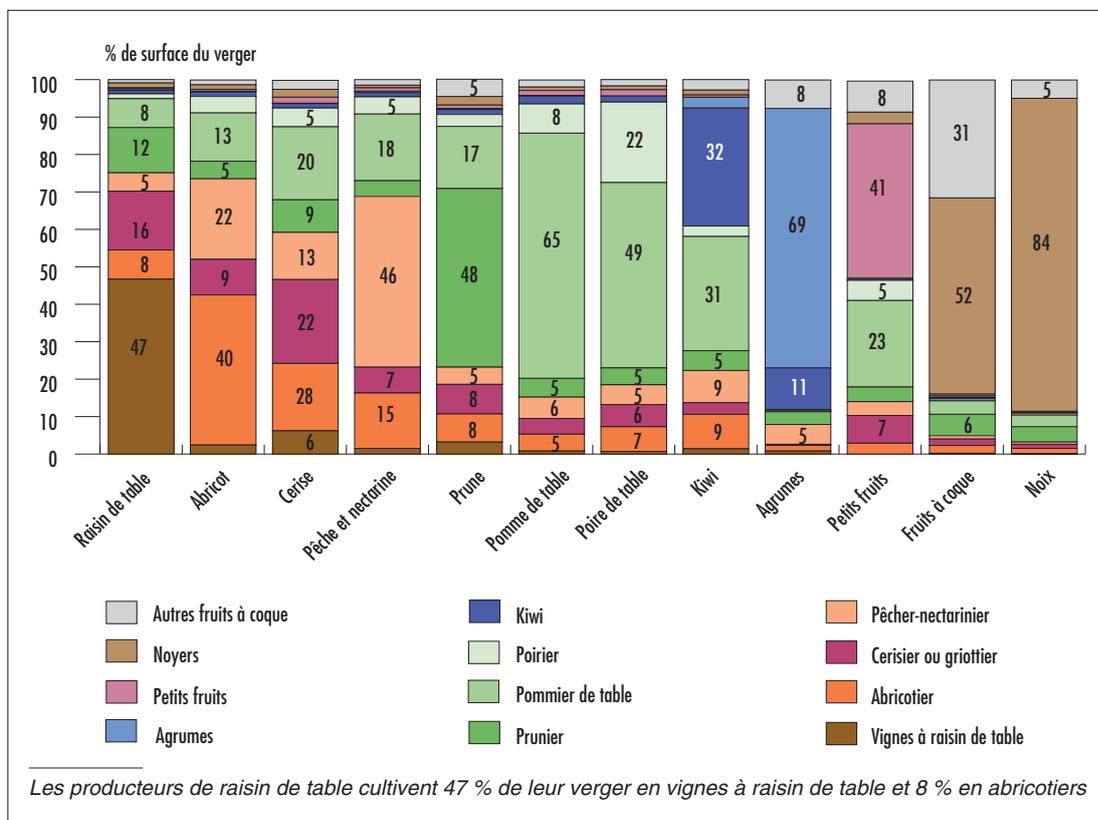
Les exploitations produisant du raisin de table, des abricots, des pêches-nectarines, des prunes ou des petits fruits n'accordent en

moyenne à ces espèces qu'une superficie représentant 40 % à 48 % de leur verger. Les producteurs de raisin de table accordent ainsi une place non négligeable au cerisier (16 %) ou au prunier (12 %) dans leur verger. Celui des producteurs d'abricots intègre 22 % de pêcheurs-nectariniers et 13 % de pommiers. Les producteurs de pêche-nectarine dédient 18 % de leur verger au pommier et 15 % à l'abricotier. Ceux de prunes comptent dans leur verger, 17 % de surfaces consacrées au pommier et 16 % au cerisier et à l'abricotier. Les producteurs de petits fruits accordent en moyenne 23 % de leur verger au pommier et 12 % aux fruits à coque.

Enfin, les exploitations produisant des cerises, poires et kiwis consacrent en moyenne 22 % à 32 % de leur verger à ces espèces. Ces dernières sont surtout associées à la culture du pommier dans le cas du kiwi et plus encore de la poire, mais aussi aux autres fruits à noyau dans le cas de la cerise.

Graphique 8

Les producteurs de cerise, poire et kiwi y consacrent moins d'un tiers de leur verger
Association de cultures fruitières en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Plus d'un chef d'exploitation fruitière sur deux est âgé de 50 ans ou plus. La culture de l'abricotier et des petits fruits attire davantage de jeunes. En 2010, les chefs et coexploitants des exploitations fruitières travaillent davantage à temps complet par rapport à 2000. Le temps de travail progresse fortement dans les petites exploitations fruitières, même si seul un exploitant sur quatre y travaille à temps complet. La progression est moindre dans les grandes exploitations où 83 % des exploitants sont à temps complet. L'arboriculture génère un besoin de main d'œuvre important, ce qui se traduit par un temps de travail des exploitants plus élevé et un recours au travail salarié, surtout saisonnier, plus répandu que dans les autres exploitations.

Statut de l'exploitation : des exploitations individuelles toujours majoritaires, mais en recul

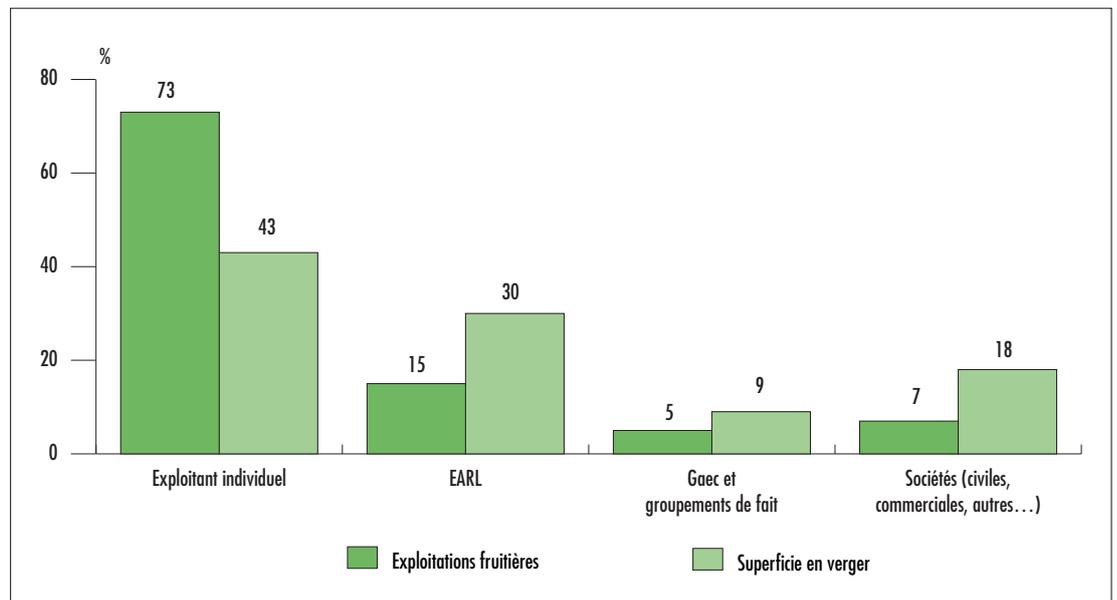
Le statut des exploitations fruitières diffère peu de celui des autres exploitations agricoles. Ainsi, 73 % des exploitations fruitières sont en nom propre et de statut individuel et cultivent 43 % du verger français (contre 69 % d'exploitations agricoles ayant un statut individuel, détenant 43 % de la SAU métropolitaine totale). Toujours majoritaire, la part des exploitations fruitières individuelles affiche néanmoins une perte de 8 points par rapport à 2000 (- 12 points pour l'ensemble des exploitations agricoles), après avoir déjà significativement reculé entre 1988 et 2000. Les exploitations fruitières individuelles cultivent 3,4 hectares

de verger par exploitation, soit une dimension inférieure à la moyenne des exploitations fruitières. En effet, dans les exploitations fruitières comme dans les exploitations agricoles en général, le statut individuel rassemble plus de 95 % des petites exploitations.

Le recul des exploitations individuelles profite au statut d'entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL). Celui-ci concerne désormais 15 % des exploitations fruitières, soit 7 points de plus qu'en 2000, (16 % pour l'ensemble de exploitations agricoles, en progression de 8 points). Ces dernières se répartissent 30 % du verger, soit 11,4 hectares par exploitation. L'EARL est le premier statut adopté par les grandes exploitations fruitières, soit 38 % d'entre-elles.

Graphique 1

Une majorité d'exploitations individuelles pour 43 % du verger
Statut des exploitations fruitières en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec) et groupements de fait représentent 5 % des exploitations fruitières, soit 1 point de moins par rapport à 2000 (contre 8 % de l'ensemble des exploitations agricoles, en progression d'1 point par rapport à 2000). Elles cultivent un verger moyen de 10 hectares par exploitation.

Enfin, les autres formes sociétaires concernent 7 % des exploitations fruitières, soit 2 points de plus qu'en 2000 (7 % pour l'ensemble des exploitations, en progression de 3 points par rapport à 2000). Elles exploitent un verger dont la dimension moyenne atteint 15,9 hectares par exploitation.

Âge des chefs d'exploitations : un vieillissement perceptible

En 2010, 55 % des exploitations fruitières sont dirigées par des chefs âgés de 50 ans ou plus, soit 6 points de plus qu'en 2000. Ils exploitent 47 % du verger. Leur progression est imputable à la proportion d'exploitants âgés de 50 à 64 ans, atteignant désormais 43 % (+ 9 points). À l'inverse, la part des chefs d'exploitations de moins de 40 ans a particulièrement baissé, pour s'établir à 16 % (- 7 points).

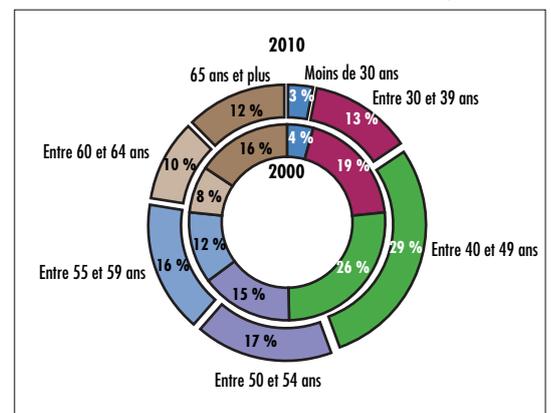
Ces évolutions sont très semblables à celles affectant l'ensemble des exploitations agricoles. Elles montrent un certain vieillissement de la population des chefs d'exploitations par rapport à 2000, en particulier à travers le très net recul de la proportion de chefs de moins de 40 ans.

Graphique 2

Moins de chefs d'exploitations de moins de 40 ans

Âge des chefs d'exploitations fruitières

% d'exploitations



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

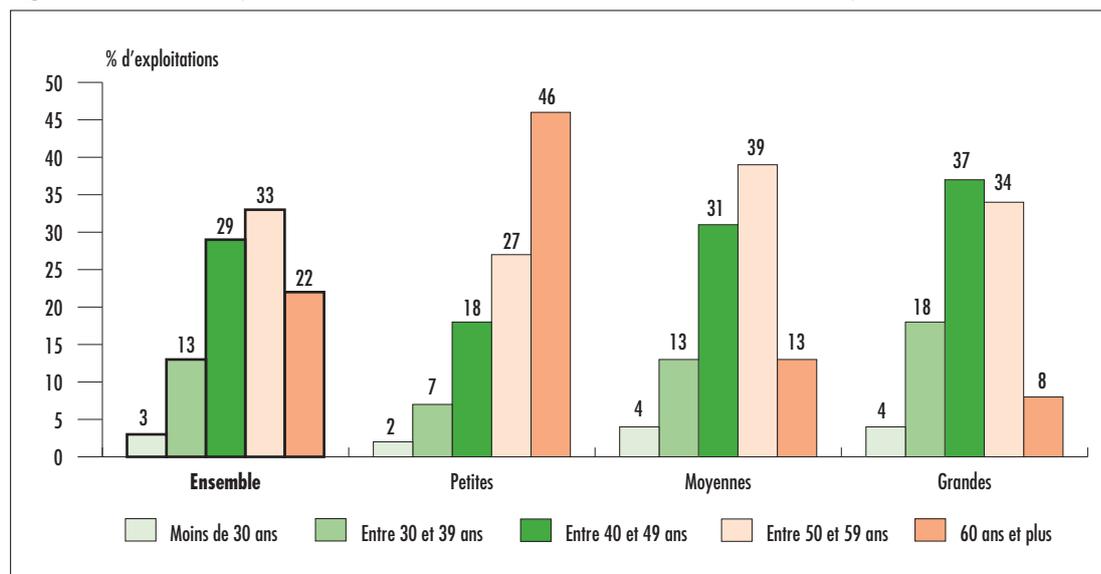
Bien que leur représentation soit en recul, quelle que soit la dimension économique de l'exploitation, les chefs d'exploitations fruitières de moins de 50 ans restent majoritaires dans les grandes exploitations. En 2010, ils dirigent ainsi 59 % des grandes exploitations (contre 68 %

en 2000), 48 % des moyennes exploitations (contre 57 % en 2000), mais seulement 27 % des petites exploitations (contre 28 % en 2000). Près des trois-quarts des petites exploitations sont en effet dirigées par des chefs de 50 ans ou plus, dont 46 % par des plus de 60 ans.

Graphique 3

Les chefs des grandes exploitations plus jeunes

Âge des chefs d'exploitations fruitières selon leur dimension économique en 2010



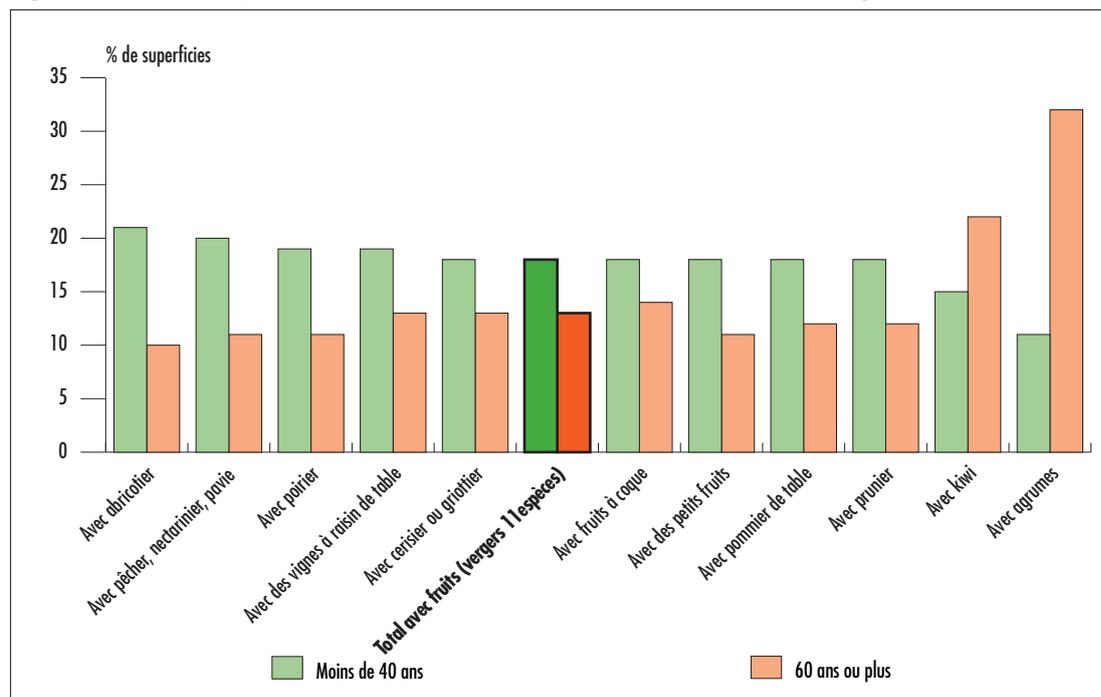
Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 4

Plus jeunes dans les cultures d'abricots et de pêches

Âge du chef des exploitations fruitières en 2010 selon la surface du verger



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les espèces cultivées par une proportion de chefs de moins de 40 ans supérieure à la moyenne (16 %) sont les petits fruits (20 %), l'abricot (19 %) et la pêche (18%). À l'inverse, les agrumes ne sont cultivés que par 10 % de chefs de moins de 40 ans. En termes de surfaces, la part du verger détenue par les moins de 40 ans est comprise entre 15 % et 20 % pour la grande majorité des espèces. Elle est sensiblement plus forte en abricot (21 %). Les cultures d'agrumes et de kiwi se distinguent quant à elles par le faible poids des agriculteurs de moins de 40 ans détenant respectivement 11 % et 15 % de ces vergers, mais surtout par leurs exploitants de plus de 60 ans qui cultivent, à eux-seuls, 22 % des surfaces de kiwi et 32 % des surfaces d'agrumes.

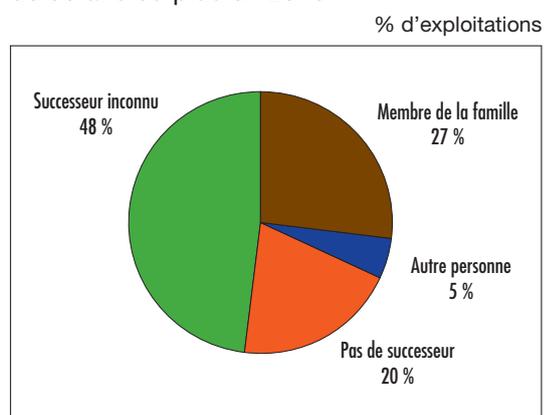
Le successeur de l'exploitation inconnu dans 2 cas sur 3

En 2010, 40 % des exploitations fruitières ne sont pas concernées par la question sur la succession, celles-ci n'ayant pas de chef d'exploitation ou de coexploitant âgé de 50 ans ou plus. Pour les 60 % des exploitations qui seront confrontées à la succession d'un de leurs coexploitants dans les quinze prochaines années, 68 % ne connaissent pas ou n'ont pas de successeur. À l'inverse, 32 % des chefs d'exploitations ou coexploitants connaissent leur successeur. Il s'agit très majoritairement d'un membre de la famille, coexploitant ou non. Néanmoins, dans les grandes exploitations fruitières, le successeur

Graphique 5

Le successeur connu dans un cas sur trois, souvent membre de la famille

Succession dans les exploitations fruitières dont le chef ou un coexploitant est âgé de 50 ans ou plus en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

est beaucoup plus souvent connu, soit dans 48 % des cas. Les réponses apportées quant à la succession dans les exploitations fruitières ont très peu évolué par rapport à 2000. Elles sont proches de celles fournies par l'ensemble des exploitations agricoles.

Le chef d'exploitation est très souvent un homme

Les activités de chef d'exploitation fruitière et de coexploitant demeurent très majoritairement masculines. En effet, en 2010, seuls 26 % des chefs d'exploitation et des coexploitants sont des femmes. Cette part, semblable à celle observée dans l'ensemble des exploitations agricoles, reste néanmoins en légère progression, de 2 points par rapport à 2000, après avoir progressé de 10 points entre 1988 et 2000. La proportion de femmes chefs ou coexploitantes reste plus forte dans les exploitations de petite dimension économique (33 %), que dans les moyennes (25 %) ou les grandes (23 %).

Moins d'inactifs et de pluriactifs à la tête des exploitations

Les « inactifs » – c'est-à-dire retraités pour la plupart, mais aussi chômeurs et autres inactifs – constituent 14 % des chefs ou coexploitants d'exploitations fruitières en 2010, soit 5 points de moins qu'en 2000. Cette proportion est identique à celle observée pour l'ensemble des exploitations agricoles. Près de 80 % d'entre eux sont à la tête d'exploitations fruitières de petite dimension économique.

En 2010, 16 % des chefs d'exploitations et coexploitants ont déclaré une deuxième activité, autre qu'agricole. Cette proportion est quasiment stable par rapport à 2000 (- 1 point). Elle reste inférieure de 2 points à celle constatée pour l'ensemble des exploitations agricoles. Parmi les autres activités, la plus souvent citée reste celle d'employé, dans 39 % des cas (+ 7 points). L'activité d'élu figure désormais en deuxième position, concernant 21 % des cas (+ 12 points). Les autres pluriactifs déclarent des activités d'artisans-commerçants (15 %), ou encore des professions intermédiaires (10 %) ou libérales (9 %). Les chefs et coexploitants pluriactifs sont plus nombreux dans les petites exploitations fruitières (29 %), que dans les moyennes (14 %) et grandes (7 %).

Temps de travail des chefs et coexploitants : progression du travail à temps complet

64 % des chefs et coexploitants travaillent à temps complet sur l'exploitation en 2010, soit 7 points de plus qu'en 2000. Cette proportion est sensiblement supérieure à celle constatée dans l'ensemble des exploitations agricoles, où elle atteint 61 % (+ 6 points). La part de chefs et coexploitants à temps complet reste limitée à 26 % dans les petites exploitations fruitières (+ 11 points), mais tout de même supérieure à celle observée dans l'ensemble des petites exploitations agricoles (21 %). Dans les moyennes et les grandes exploitations fruitières, elle atteint respectivement 75 % (+ 4 points) et 83 % (+ 1 point), soit des proportions proches de celles constatées chez les moyennes et grandes exploitations agricoles en général (72 % et 83 %).

La part d'arboriculteurs travaillant moins d'un mi-temps a reculé de 4 points par rapport à 2000, pour s'établir à 26 %. Ces exploitants à temps très partiel travaillent surtout dans de petites exploitations. Ils en dirigent près des deux-tiers.

Formation des chefs d'exploitations : un niveau d'ensemble en progression

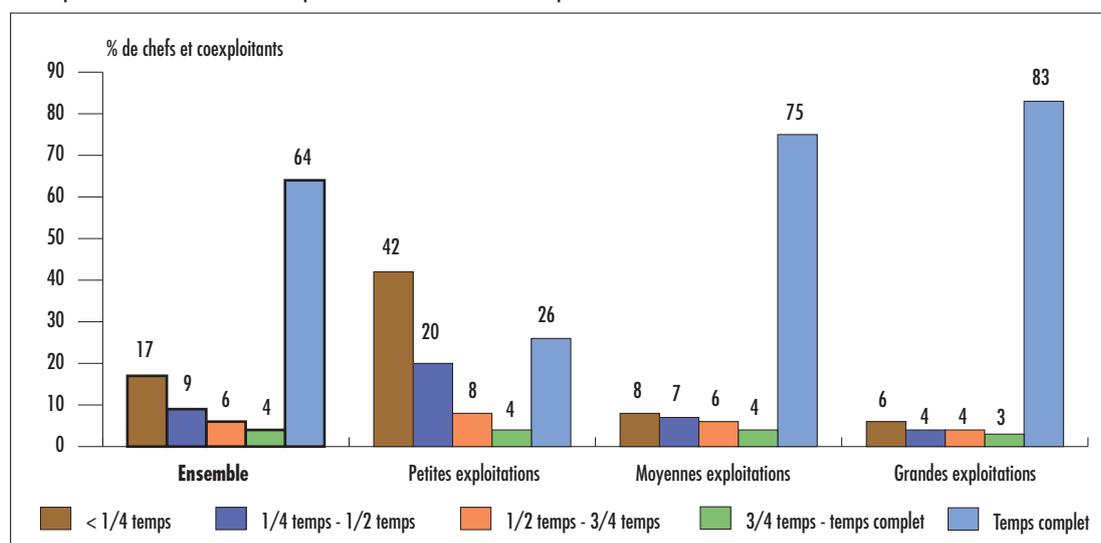
En 2010, le niveau de formation des chefs et coexploitants d'exploitations fruitières a nettement progressé par rapport à 2000. 28 % possèdent ainsi un niveau de formation générale secondaire longue ou supérieure, contre 20 % en 2000. Le niveau de formation secondaire courte est devenu le plus répandu, chez 44 % des chefs et coexploitants (+ 7 points). Au contraire, la part de ceux ne possédant qu'un niveau de formation primaire a diminué de 15 points, à 28 %. Le niveau de formation générale a particulièrement progressé chez les chefs et coexploitants de moins de 40 ans, puisqu'en 2010, 42 % d'entre eux possèdent une formation secondaire longue ou supérieure, contre 27 % en 2000.

Globalement, l'amélioration du niveau de formation générale s'inscrit dans la tendance concernant l'ensemble des chefs d'exploitations agricoles français. Cependant, les chefs d'exploitations fruitières conservent un niveau sensiblement supérieur à celui de l'ensemble des agriculteurs, parmi lesquels la part de ceux

Graphique 6

Plus de trois exploitants sur quatre travaillent à temps complet dans les moyennes et grandes exploitations

Temps de travail sur l'exploitation dans les exploitations fruitières en 2010



Champ : France métropolitaine

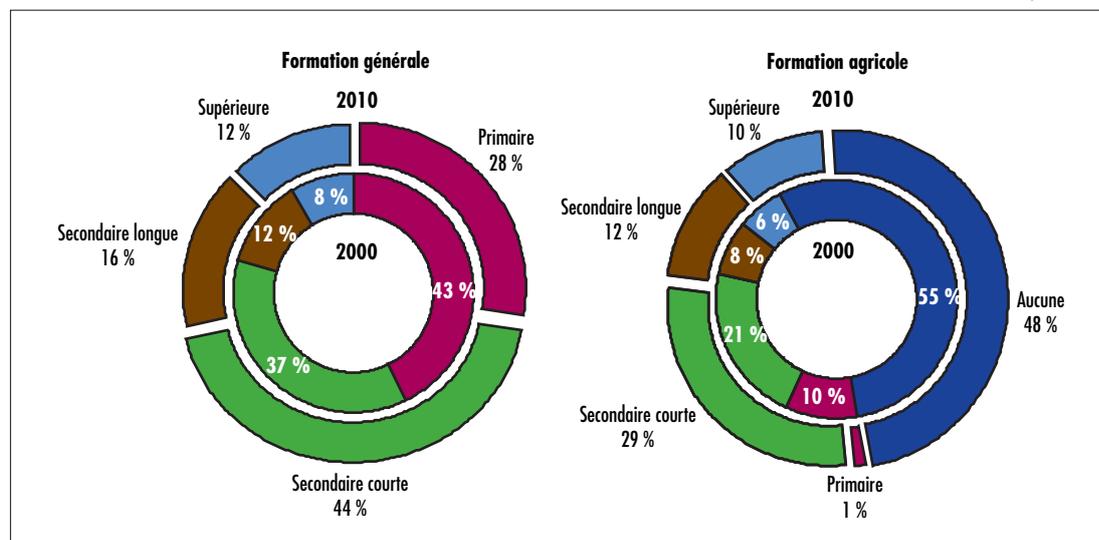
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 7

Forte progression des formations supérieures

Formation des chefs et coexploitants d'exploitations fruitières

% de chefs et coexploitants



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

possédant une formation secondaire longue ou supérieure n'atteint que 23 % en 2010.

Le niveau de formation agricole des chefs et coexploitants d'exploitations fruitières montre également une sensible progression entre 2000 et 2010, notamment à travers la baisse de la part de ceux n'ayant suivi aucune (- 7 points, à 48 %). Ainsi, en 2010, plus d'un dirigeant d'exploitation fruitière sur deux avait suivi une formation secondaire, contre un sur trois en 2000, et un sur dix disposait d'un niveau de formation agricole supérieure, contre un sur quinze en 2000. Parmi ceux de moins de 40 ans, le niveau de formation agricole demeure plus élevé. Comme en 2000, les deux-tiers d'entre eux ont suivi au moins une formation secondaire. En revanche, la part de ceux ayant suivi une formation secondaire longue ou supérieure s'est particulièrement accrue puisqu'elle atteint 50 % en 2010, contre 32 % en 2000. En revanche, la part de ceux ne disposant d'aucune formation agricole reste relativement importante, à hauteur de 32 %.

En 2010, le niveau de formation agricole des chefs et coexploitants à la tête d'exploitations fruitières est semblable à celui des dirigeants d'exploitations agricoles en général.

Main-d'œuvre : 2,4 UTA par exploitation fruitière, contre 1,5 dans l'ensemble des exploitations agricoles

En 2010, le volume de main-d'œuvre utilisé par les exploitations fruitières représente 65 020 unités de travail annuel (UTA). Ce nombre d'actifs équivalent-temps-plein est en baisse de 30 % par rapport à 2000, en lien avec le recul encore plus fort du nombre d'exploitations (- 35 %). En conséquence, le nombre moyen d'UTA par exploitation a légèrement progressé (+ 9 %), pour atteindre 2,4 par exploitation. Ce nombre illustre le niveau relativement élevé des besoins en main-d'œuvre au sein des exploitations cultivant des fruits, puisqu'il n'est que de 1,5 pour l'ensemble des exploitations agricoles. L'augmentation du nombre d'UTA par exploitation fruitière est à rapprocher de l'accroissement de la dimension moyenne de leur SAU et de leur verger entre 2000 et 2010. Mais on constate également une progression de la productivité du travail, avec 13 hectares de SAU par UTA en 2010 contre 11,5 en 2000, dont 2,5 hectares de verger contre 2,1 en 2000.

Tableau 1

Un recul en lien avec celui du nombre d'exploitations

Volume de travail dans les exploitations fruitières

		2000	2010	Évolution %
Exploitations fruitières	<i>nombre</i>	42 450	27 640	- 35
Volume de travail	<i>UTA</i>	92 740	65 020	- 30

Champ : France métropolitaine

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Progression du travail salarié

Les chefs d'exploitations et coexploitants contribuent à 39 % de la main-d'œuvre totale des exploitations fruitières (+ 1 point par rapport à 2000), les autres actifs familiaux à 11 % (- 5 points par rapport à 2000). En recul, la part de la main-d'œuvre familiale couvre donc la moitié des besoins totaux en main-d'œuvre des exploitations fruitières, une proportion bien inférieure à celle observée pour l'ensemble des exploitations agricoles, où elle atteint 71 %. Le recours aux contrats saisonniers est une caractéristique des exploitations fruitières. La main-d'œuvre saisonnière contribue en effet à 32 % du volume de travail (+ 1 point par rapport à 2000), contre seulement 11 % dans l'ensemble des exploitations agricoles. D'autre part, 17 % de la main-d'œuvre

est fournie par des salariés permanents (+ 2 points par rapport à 2000), une proportion similaire à celle constatée dans l'ensemble des exploitations agricoles. Enfin, les systèmes extérieurs (entreprises de travaux agricoles ou coopératives d'utilisation du matériel agricole) contribuent à 1 % du travail effectué dans les exploitations fruitières (contre 2 % dans l'ensemble des exploitations agricoles).

Représentant 6 % des exploitations agricoles, les exploitations produisant des fruits mobilisent 9 % de la main-d'œuvre agricole et surtout 27 % du salariat saisonnier agricole.

Plus de main-d'œuvre chez les producteurs de kiwi, pomme et poire

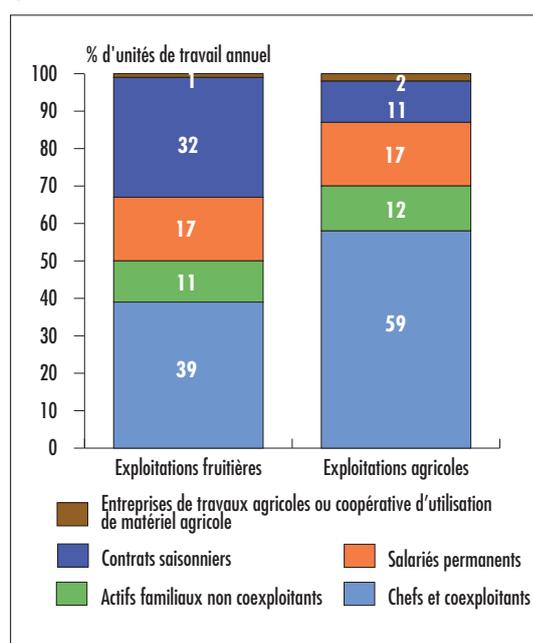
Le nombre d'UTA par exploitation varie selon l'espèce fruitière cultivée. Les exploitations produisant des fruits à pépins (kiwi, pomme, poire) sont celles qui en emploient le plus en moyenne (3,5 à 4 UTA par exploitation). Cela peut s'expliquer par une dimension du verger particulièrement élevée. En effet, le verger moyen de pommier est plus grand que celui des autres espèces fruitières. Or il s'agit également de l'espèce la plus souvent associée au poirier et à l'actinidier (kiwi). Chez les exploitations cultivant ces espèces, la contribution de la main-d'œuvre saisonnière est plus importante.

Les exploitations cultivant des fruits à noyau et des petits fruits emploient 2,5 à 3,5 UTA par exploitation. Les exploitations pratiquant la culture de fruits d'été comme la pêche, nectarine, l'abricot ou la cerise (espèces qui sont souvent associées entre elles), ont une utilisation de main-d'œuvre saisonnière plus élevée que la moyenne des exploitations fruitières. Dans les exploitations produisant des petits fruits et des prunes, espèces souvent associées à d'autres cultures fruitières (pomme en tête), la contribution du travail saisonnier est moins importante.

Graphique 8

Les contrats saisonniers, caractéristique des exploitations fruitières

Structure de la main-d'œuvre en 2010



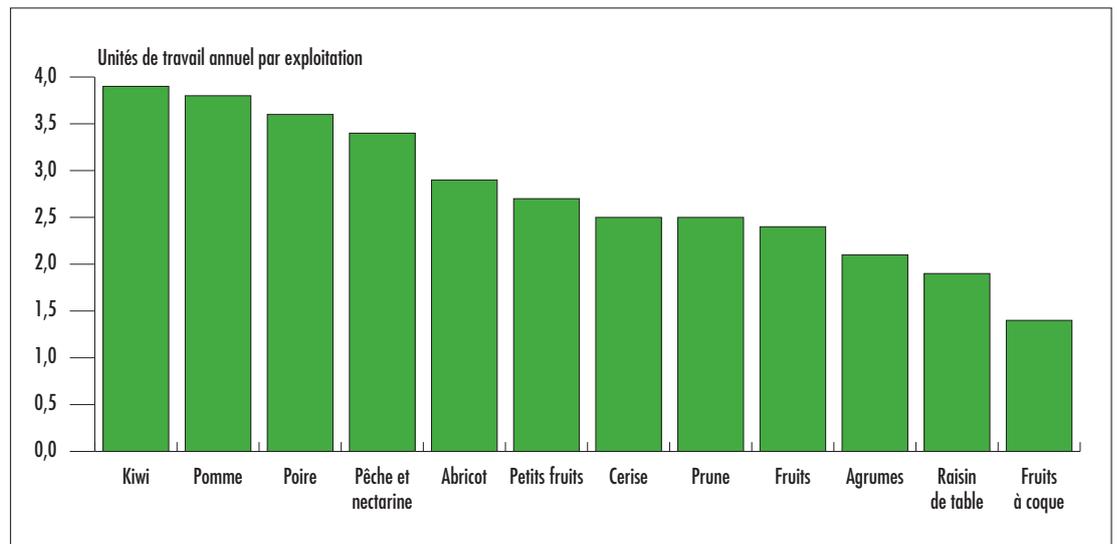
Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 9

Plus de main-d'œuvre dans les exploitations de fruits à pépins

Volume de travail par exploitation fruitière en 2010, selon l'espèce cultivée



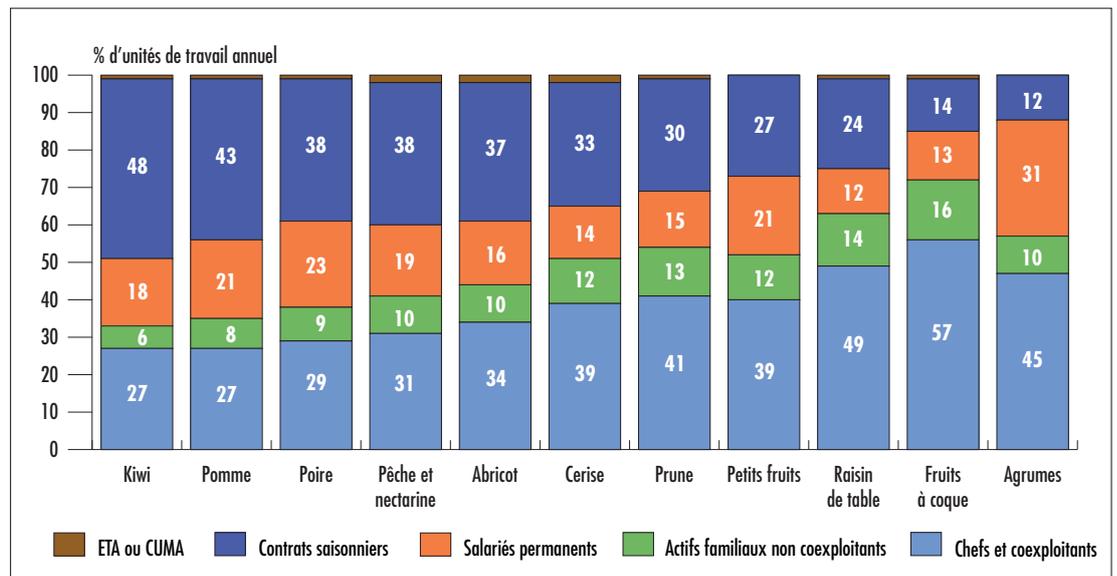
Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 10

Fruits à pépins et fruits d'été requièrent davantage de main-d'œuvre saisonnière

Structure du volume de travail dans les exploitations fruitières en 2010, selon l'espèce cultivée



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Enfin, les exploitations cultivant des agrumes, des fruits à coque ou du raisin de table, soit les espèces fruitières les plus exclusives, emploient moins de main-d'œuvre que la moyenne des exploitations fruitières (1,5 à 2 UTA environ). Dans ces exploitations, une part plus importante du travail est donc réalisée par les chefs, les coexploitants et la main-d'œuvre familiale en général (de 55 % à 73 %). En fruits en coque, cela s'explique notamment par une production de noix totalement mécanisable.

Progression du travail à temps complet

Les chefs d'exploitations et les coexploitants ont un temps de travail moyen proche du temps complet (77 %). Le temps de travail des autres actifs familiaux, présents dans 46 % des exploitations fruitières, se rapproche davantage du mi-temps (45 %).

Les exploitations fruitières emploient plus souvent de la main-d'œuvre salariée par rapport

Tableau 2

Contributions égales des actifs familiaux et des autres salariés

Volume de travail dans les exploitations fruitières en 2010

	Nombre de personnes ou de contrats*	Nombre d'exploitations en ayant	Volume de travail		Temps de travail moyen (UTA par personne)	UTA par exploitation en ayant
			UTA	%		
Chefs et coexploitants	33 090	27 640	25 450	39	0,77	0,9
Actifs familiaux non coexploitants	15 480	12 670	6 980	11	0,45	0,6
Total famille	48 570	27 640	32 420	50	0,67	1,2
Salariés permanents	12 610	4 580	10 890	17	0,86	2,4
Contrats saisonniers	159 900	15 260	21 010	32	0,13	1,4
ETA ou CUMA	nd	11 720	700	1	nd	0,1
Total salariés	nd	19 880	32 600	50	nd	1,6
Ensemble	nd	27 640	65 020	100	nd	2,4

Champ : France métropolitaine

* Le nombre indiqué pour les contrats saisonniers est le nombre de personnes ayant travaillé sur une exploitation. Une personne ayant effectué deux contrats sur une exploitation est comptée une fois, une personne ayant travaillé sur deux exploitations est comptée deux fois (autant de fois que d'exploitations employées).

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

à l'ensemble des exploitations agricoles, pour un volume de travail plus important. Ainsi, 72 % des exploitations fruitières emploient de la main-d'œuvre salariée, contre 70 % de l'ensemble des exploitations agricoles. La main-d'œuvre salariée représente 1,18 UTA par exploitation fruitière, contre 0,45 UTA par exploitation agricole.

D'une part, 55 % des exploitations fruitières font appel à de la main-d'œuvre saisonnière (50 % en 2000), contre 32 % de l'ensemble des exploitations agricoles (27 % en 2000). Le travail saisonnier représente 0,76 UTA par exploitation fruitière, contre 0,16 UTA par exploitation agricole. Les pics d'activité momentanés, mais intenses (récoltes...), pour lesquels les exploitations fruitières ont recours aux contrats saisonniers expliquent le faible temps de travail annuel moyen de ces salariés sur une même exploitation (13 %).

D'autre part, 17 % des exploitations fruitières emploient des salariés permanents (14 % en 2000), contre 14 % des exploitations agricoles (11 % en 2000). La main-d'œuvre permanente représente 0,39 UTA par exploitation fruitière, contre 0,26 UTA par exploitation agricole. Le temps de travail moyen des salariés permanents est logiquement très proche du temps complet (86 %). En effet, 81 % d'entre eux travaillent à temps complet sur l'exploitation fruitière qui les emploie (soit 12 points de plus qu'en 2000). En ajoutant ceux travail-

lant plus de 3/4 temps, on regroupe 88 % des salariés permanents. Dans l'ensemble des exploitations agricoles, la part des salariés permanents à temps complet est légèrement moins élevée, soit 79 % en 2010. Elle atteint 85 % en incluant les salariés travaillant plus de 3/4 de temps.

Le travail salarié dans les moyennes et grandes exploitations

Permanents ou saisonniers, les salariés des exploitations fruitières sont à plus de 95 % employés par des exploitations à la dimension économique moyenne ou grande. À l'inverse, la part de la main-d'œuvre familiale représente 91 % dans les petites exploitations fruitières, contre 77 % dans les moyennes et 34 % dans les grandes.

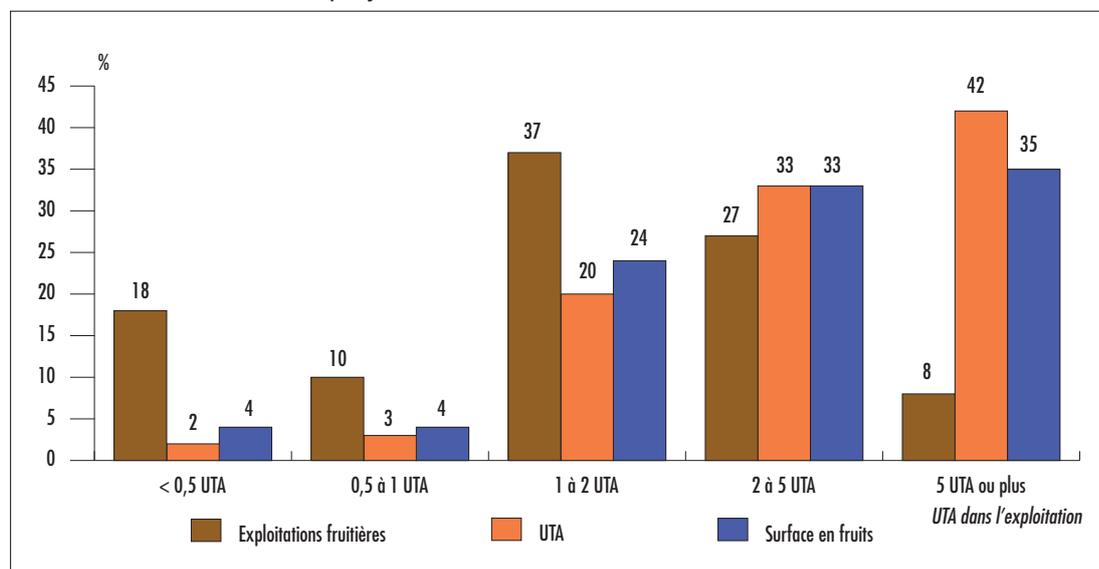
Ainsi, en 2010, seules 8 % des exploitations fruitières emploient plus de 5 UTA. En revanche, elles concentrent 42 % de la main-d'œuvre et 35 % des superficies fruitières. Les 35 % des exploitations fruitières qui utilisent 2 UTA ou plus concentrent 75 % de la main-d'œuvre et 68 % des superficies fruitières. Leur poids dans l'ensemble des exploitations fruitières est sensiblement le même qu'en 2000.

Inversement, 28 % des exploitations fruitières emploient moins d'une UTA. Elles ne concentrent que 5 % de la main-d'œuvre et

Graphique 11

Les exploitations fruitières avec plus de 5 UTA concentrent un tiers du verger

Exploitations, verger et main-d'œuvre des exploitations fruitières, selon le nombre d'UTA employées en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

8 % des superficies fruitières. Par rapport à 2000, il s'agit de la catégorie d'exploitations dont le nombre a baissé le plus fortement (-46 %). Leur représentation est donc en recul (-5 points), au profit de celles employant 1 à 2 UTA. Ces dernières représentent 37 % des exploitations fruitières (+5 points par rapport à 2000) et utilisent 20 % de la main-d'œuvre et 24 % du verger.

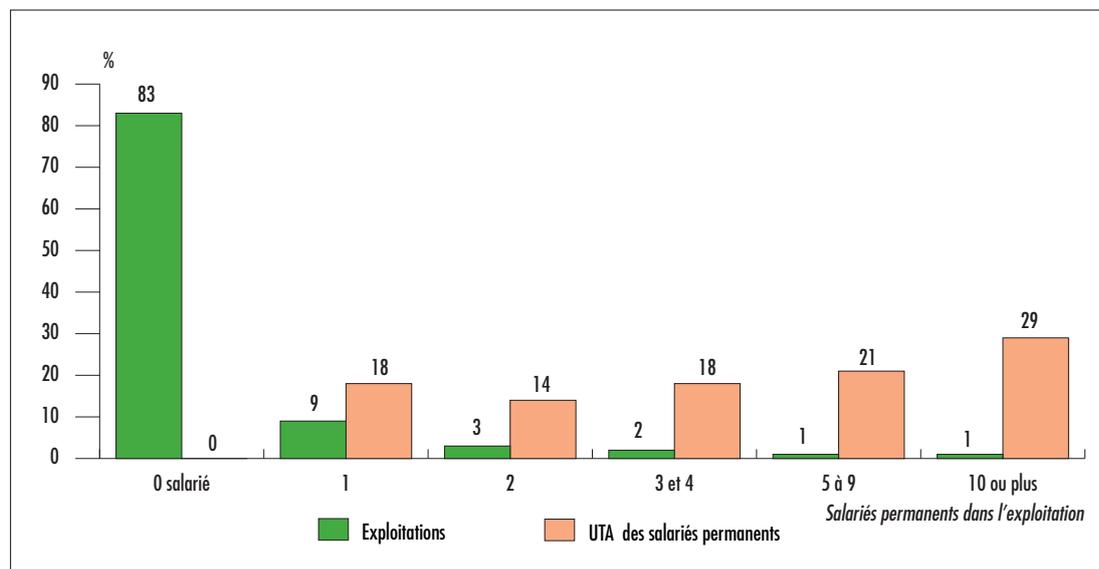
un verger près de 4 fois plus important que celles n'employant aucun salarié permanent (un peu plus de 15 hectares, contre près de 4 hectares). Parmi elles, la grande majorité n'en emploie qu'un seul. La plupart des salariés permanents sont donc regroupés dans un nombre réduit d'exploitations : celles qui en emploient 3 ou plus. Ces dernières ne représentent ainsi que 28 % des exploitations ayant recours à de la main-d'œuvre permanente, mais emploient 68 % des salariés permanents. Leur verger mesure en moyenne 26 hectares.

Les 17 % d'exploitations fruitières employant des salariés permanents possèdent en moyenne

Graphique 12

83 % des exploitations fruitières sans salariés permanents

Salariés permanents dans les exploitations fruitières en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

EXPLOITATIONS FRUITIÈRES

Les vergers dans les régions

Le premier bassin de production reste le Sud-Est : les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon regroupent la moitié des exploitations fruitières et la moitié du verger français. Cependant les surfaces fruitières y sont en recul comme dans presque chaque région. L'Aquitaine fait exception, avec des surfaces en hausse depuis 2000, notamment grâce à la progression de son verger de fruits à coque et de kiwi.

Concentration du verger dans le Sud

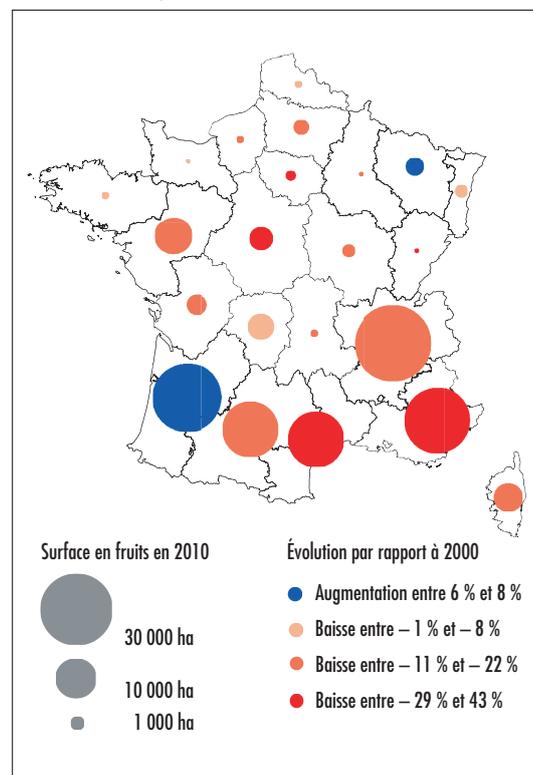
Les exploitations fruitières et le verger français demeurent essentiellement concentrés dans le Sud du pays. À l'exception de l'Aquitaine et de la Lorraine, les superficies fruitières ont diminué dans chaque région depuis 2000. De même, le nombre d'exploitations a reculé partout, hormis en Nord-Pas-de-Calais (+ 7 %). D'une manière générale, la dimension moyenne du verger par exploitation s'est développée (+ 27 %, à 5,8 hectares par exploitation), compte tenu d'une réduction plus importante du nombre d'exploitations que des superficies fruitières.

Le premier bassin de production reste le Sud-Est, où les régions **Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur** et **Languedoc-Roussillon** rassemblent 49 % des exploitations et 50 % des superficies fruitières françaises. Dans ce bassin, les superficies fruitières se réduisent nettement en Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 29 %) et en Languedoc-Roussillon (- 30 %), deux régions concernées par des diminutions encore plus significatives du nombre d'exploitations (- 44 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, - 53 % en Languedoc-Roussillon). Le verger moyen s'est particulièrement étendu en Languedoc-Roussillon, où il atteint 5,6 hectares par exploitation, en 2010 (+ 48 %).

Carte 1

Progression des vergers en Aquitaine et en Lorraine

Superficies fruitières régionales en 2010 et évolution depuis 2000



Champ : France métropolitaine
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Dans le Sud-Ouest, les régions **Aquitaine** et **Midi-Pyrénées** forment le deuxième bassin de production, avec 28 % des exploitations et 30 % des superficies fruitières françaises. L'Aquitaine est la seule région française, avec la Lorraine, dont les superficies fruitières progressent sensiblement par rapport à 2000 (+ 6 %). Le nombre d'exploitations y affiche par ailleurs un recul relativement modéré (- 18 %).

Traversées par la vallée de la Loire, les régions **Centre** et **Pays de la Loire** représentent le troisième bassin de la production fruitière française, avec 4 % des exploitations et 7 % des superficies. La région Centre a connu une baisse particulièrement forte des superficies (- 43 %), ainsi que du nombre d'exploitations fruitières (- 46 %). La dimension moyenne du verger y reste la plus élevée, surtout en Pays de la Loire, avec plus de 13 hectares par exploitation (+ 16 %).

19 % des exploitations et 13 % des superficies fruitières sont dispersées dans les autres régions françaises. Le **Limousin** compte ainsi 3 % des exploitations et des superficies fruitières, lesquelles y sont par ailleurs stables par rapport à 2000. On peut également mentionner le cas de la **Corse**, où se concentrent 2 % des exploitations et 3 % des superficies, avec la deuxième plus grande dimension moyenne du verger par exploitation (10,7 hectares par exploitation).

Spécialisation plus forte dans le Sud-Est

En 2010, la part occupée par le verger dans la SAU des exploitations fruitières est de 19 %. Ce niveau relativement modeste masque un degré de spécialisation variable selon les régions. Ainsi, les exploitations fruitières corses sont celles accordant la plus grande part de

Tableau 1
Forte progression du verger moyen en Sud-Est
Exploitations et superficies fruitières en région

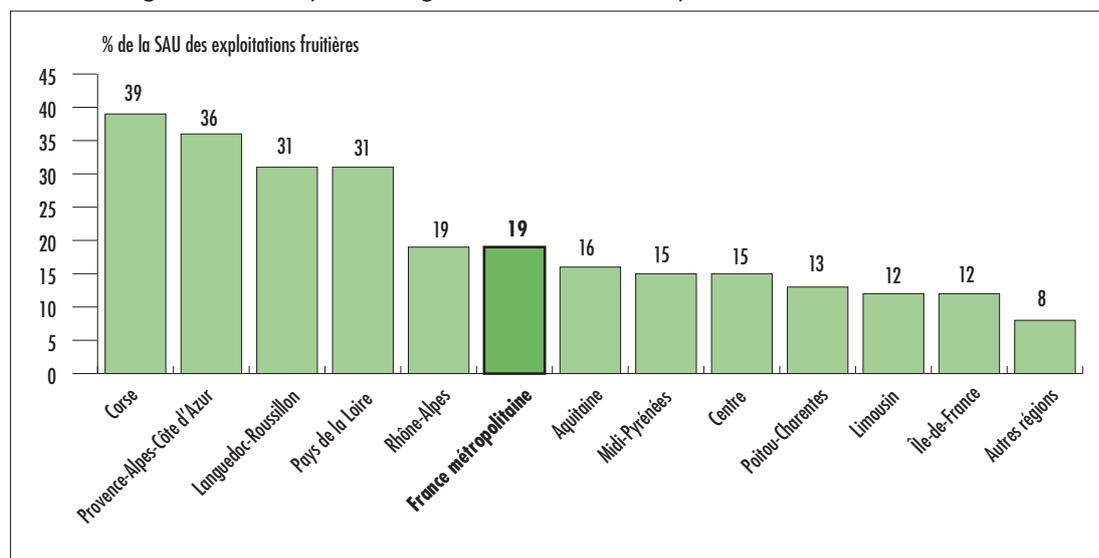
Bassins	Régions	Exploitations fruitières		Superficies fruitières		Verger par exploitation	
		2010 nombre	Évolution depuis 2000 %	2010 ha	Évolution depuis 2000 %	2010 ha/exploitation	Évolution depuis 2000 %
Nord	Nord-Pas-de-Calais	150	7	520	- 4	3,5	- 10
	Picardie	190	- 12	1 520	- 15	8,2	- 4
	Île-de-France	160	- 39	890	- 32	5,6	11
	Haute-Normandie	170	- 31	620	- 15	3,6	23
Est	Champagne-Ardenne	100	- 35	260	- 15	2,6	29
	Alsace	720	- 33	1 080	- 4	1,5	43
	Lorraine	760	- 5	2 070	8	2,7	13
	Franche-Comté	100	- 26	180	- 34	1,7	- 11
	Bourgogne	300	- 35	1 170	- 18	3,9	25
Centre-Ouest	Centre	480	- 46	3 750	- 43	7,8	4
	Pays de la Loire	620	- 33	8 170	- 22	13,2	16
	Poitou-Charentes	420	- 31	2 800	- 11	6,7	28
Ouest	Basse-Normandie	130	- 6	330	- 3	2,5	3
	Bretagne	270	- 22	630	- 8	2,3	18
Massif-Central	Limousin	930	- 20	4 170	- 1	4,5	24
	Auvergne	230	- 32	410	- 12	1,8	29
Sud-Ouest	Aquitaine	4 470	- 18	28 560	6	6,4	29
	Midi-Pyrénées	3 380	- 33	18 670	- 15	5,5	26
Sud-Est	Rhône-Alpes	6 850	- 33	35 270	- 14	5,1	28
	Languedoc-Roussillon	3 200	- 53	17 840	- 30	5,6	48
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 550	- 44	26 130	- 29	7,4	27
	Corse	470	- 34	5 040	- 19	10,7	23
France métropolitaine		27 640	- 35	160 080	- 17	5,8	27

Source : Agreste - Recensement agricoles 2000 et 2010

Graphique 1

Plus du tiers de la SAU des exploitations fruitières cultivée en verger en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Part du verger dans la superficie agricole utilisée des exploitations fruitières en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

leur SAU au verger (39 %). Bien qu'il s'agisse d'une petite région de production fruitière à l'échelle nationale, cela s'explique par la forte proportion d'exploitations fruitières spécialisées en production agrumicole ou de fruits à coque. Sur le continent, les plus importants taux d'occupation de la SAU par le verger sont observés dans certaines des principales régions fruitières, notamment dans le Sud-Est (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon) et dans la Vallée de la Loire (Pays de la Loire). En Rhône-Alpes, les exploitations fruitières accordent en moyenne au verger une place dans la SAU similaire à la moyenne nationale (19 %). Dans les autres régions, le niveau d'occupation de la SAU par le verger est en moyenne moins important.

Au niveau national, 74 % du verger est détenu par des exploitations spécialisées en arboriculture. La spécialisation est forte dans le Sud-Est, dans certaines des principales régions de production (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon) ou dans des régions où les exploitations fruitières sont très spécialisées (Corse). En Rhône-Alpes, le poids des exploitations spécialisées en arboriculture est sensiblement inférieur à la moyenne, en raison de parts significatives du verger détenues par des exploitations spécialisées en polyculture ou en polyculture-élevage. Il en est sensiblement de même dans le Sud-Ouest. En Centre et en Pays de la Loire, une proportion plus importante du verger est détenue par des exploitations spécialisées en

arboriculture, en raison du poids des exploitations spécialisées en culture de fruits à pépins. Ailleurs, la part du verger appartenant à des exploitations spécialisées en arboriculture est moins forte, hormis dans certaines petites régions de production où la taille moyenne du verger est particulièrement réduite (Lorraine, Franche-Comté).

Composition du verger dans les régions

La composition du verger varie nettement selon les régions et les situations pédoclimatiques.

Dans le Sud-Est, **Rhône-Alpes** est toujours la première région fruitière, avec 22 % du verger national. 55 % des superficies françaises d'abricotier y sont concentrées, soit une surface stable, représentant 24 % du verger rhônalpin. La région conserve également le plus grand verger de cerisier, soit 34 % de la surface nationale. Toutefois, la part de cette espèce dans le verger régional (10 %) a sensiblement reculé (- 1 point), en raison de la baisse des superficies lui étant consacrées (- 20 %). Les superficies de pêcher-nectariner ont connu un franc recul (- 64 %) et ne représentent plus que 9 % du verger régional (- 12 points par rapport à 2000). À l'inverse, la région reste première pour les surfaces consacrées aux fruits à coque, représentant désormais 38 % du verger

Tableau 2

En Pays de la Loire, 88 % du verger est cultivé par des exploitations spécialisées en arboriculture

Répartition du verger régional selon la spécialisation de l'exploitation (Otex) en 2010

Bassins	Régions	Arboriculture %	Polyculture %	Polyculture élevage %	Viticulture %	Élevage %	Grandes cultures %	Maraîchage et horticulture %
Nord	Nord-Pas-de-Calais	47	26	3	0	2	18	1
	Picardie	54	17	2	0	0	20	0
	Île-de-France	56	33	0	0	0	4	7
	Haute-Normandie	38	29	9	0	1	15	6
Est	Champagne-Ardenne	60	9	0	0	0	18	0
	Alsace	43	22	2	26	0	5	1
	Lorraine	79	11	6	0	2	1	0
	Franche-Comté	79	0	1	2	5	0	5
	Bourgogne	63	13	1	14	0	3	1
Centre-Ouest	Centre	84	11	0	0	0	3	1
	Pays de la Loire	88	7	3	1	1	0	1
	Poitou-Charentes	63	14	2	8	1	12	0
Ouest	Basse-Normandie	55	3	2	0	21	7	0
	Bretagne	63	18	5	0	6	3	3
Massif-Central	Limousin	69	6	16	0	7	0	0
	Auvergne	64	9	7	0	2	7	2
Sud-Ouest	Aquitaine	67	13	10	3	5	1	1
	Midi-Pyrénées	75	12	4	2	4	2	0
Sud-Est	Rhône-Alpes	70	12	9	2	5	1	1
	Languedoc-Roussillon	84	6	1	6	1	0	2
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	79	6	1	13	0	0	1
	Corse	86	0	2	6	0	0	0
France métropolitaine		74	10	5	5	3	2	1

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

rhônalpin (+ 13 points par rapport à 2000), ce qui représente 13 500 hectares (+ 32 %), dont les trois quarts sont constitués de noyers. Le pommier représente enfin 11 % du verger régional, une part en recul d'un point, les superficies ayant fléchi de 20 % depuis 2000.

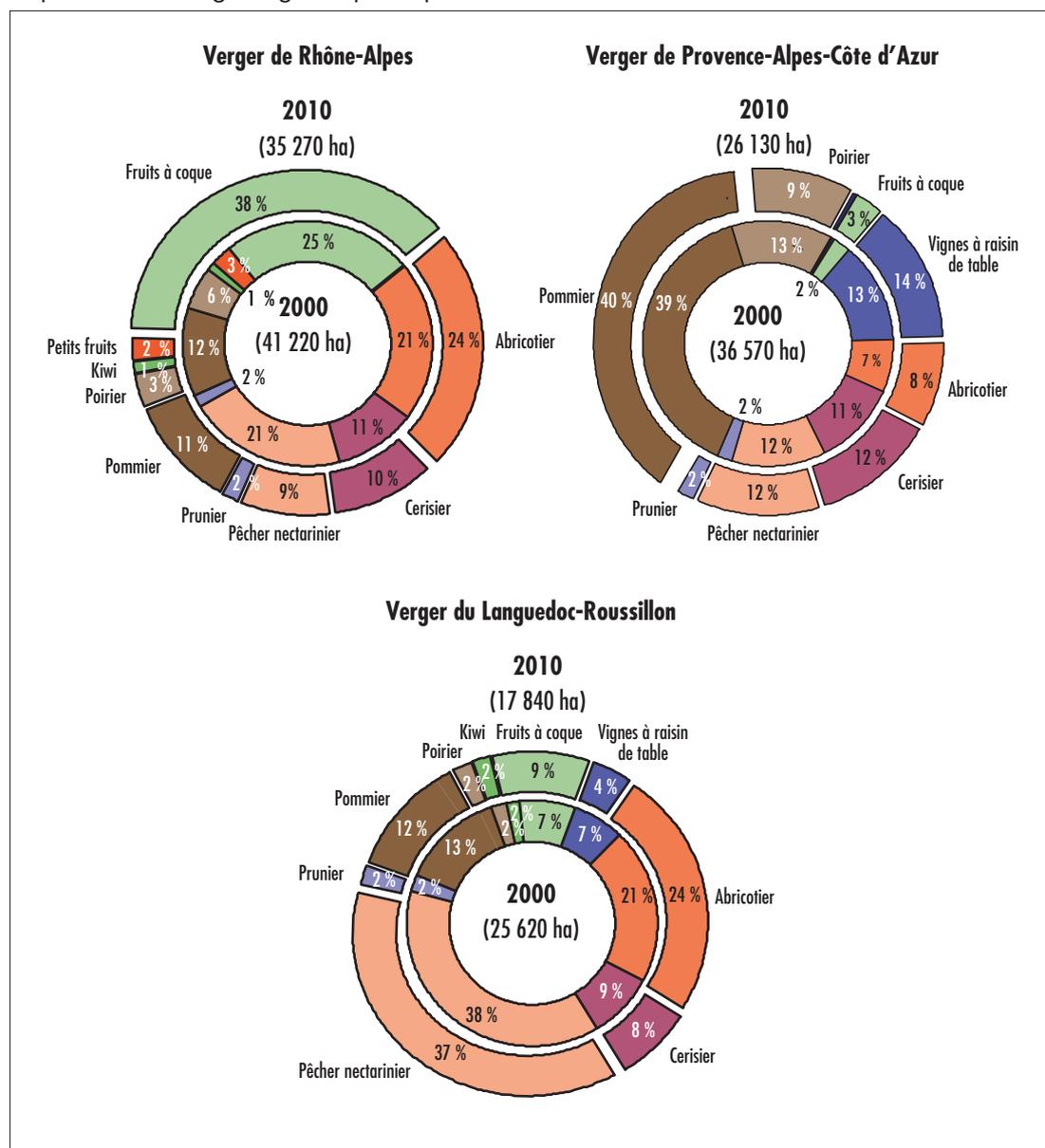
En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le recul des superficies fruitières a concerné toutes les espèces. Dans ce contexte, la région se classe toujours première pour les superficies consacrées au pommier, occupant 40 % de son verger (soit 24 % du verger national). La région conserve ainsi une orientation marquée vers les fruits à pépins, malgré des superficies de poirier divisées par deux par rapport à 2000. Ces dernières ne représentent plus que 9 % du verger régional (- 4 points). La région reste également largement en tête pour les superficies de vignes à raisin de table, puisque les

14 % du verger régional leur étant consacrées représentent 57 % des superficies au plan national. Enfin, un tiers du verger régional est consacré aux fruits à noyau, une proportion stable par rapport à 2000.

En **Languedoc-Roussillon**, 37 % du verger est dédié au pêcher-nectarinier, ce qui représente 46 % du verger national pour cette espèce. La part de l'abricotier a progressé de 3 points à 24 % dans le verger régional. Dans cette région, il s'agit de l'une des espèces dont les surfaces ont le mieux résisté par rapport à 2000 (- 13 %), avec les fruits à coque (- 11 %). Ces derniers occupent désormais 9 % du verger régional (+ 2 points). En revanche, les superficies de pommier, de cerisier et surtout de vignes à raisin de table ont connu des reculs marqués, perdant des parts dans le verger régional.

Graphique 2

Noix et abricot en Rhône-Alpes, pomme, fruits d'été et raisin dans le sud-est
Répartition du verger régional par espèce



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Champ : France métropolitaine

L'Aquitaine doit en grande partie son statut de deuxième région fruitière (18 % du verger national) à son verger de pruniers. Avec une production largement tournée vers la prune à pruneau, cette espèce occupe 41 % des superficies fruitières de la région, une part stable, représentant 60 % du verger français consacré aux prunes. Le sensible développement des superficies fruitières d'Aquitaine est attribuable à la progression des surfaces consacrées aux fruits à coque (+ 40 % par rapport à 2000), occupant désormais 32 % du verger régional (+ 7 points), ainsi qu'au kiwi (+ 26 %), espèce dont la moitié des surfaces françaises en production occupe 8 % du ver-

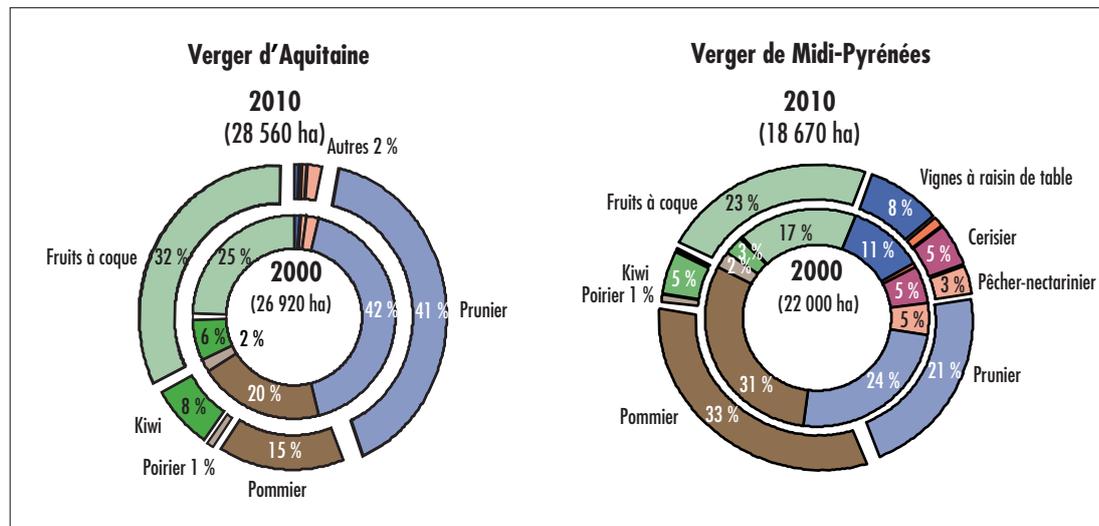
ger aquitain. Enfin, 15 % du verger régional est consacré au pommier, une part en recul de 5 points, en raison de superficies plus faibles qu'en 2000 (- 20 %).

En **Midi-Pyrénées**, le tiers du verger est constitué de pommiers. Les superficies dédiées à cette espèce ont plutôt résisté par rapport à 2000 (- 9 %). La région reste troisième pour les superficies consacrées aux fruits à coque (12 % du verger national), ces derniers occupant une superficie en développement par rapport à 2000, atteignant 23 % du verger régional (+ 6 points). Deuxième derrière l'Aquitaine pour les super-

Graphique 3

Aquitaine et Midi-Pyrénées, productrices de prunes et fruits à coque

Répartition du verger régional par espèce



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

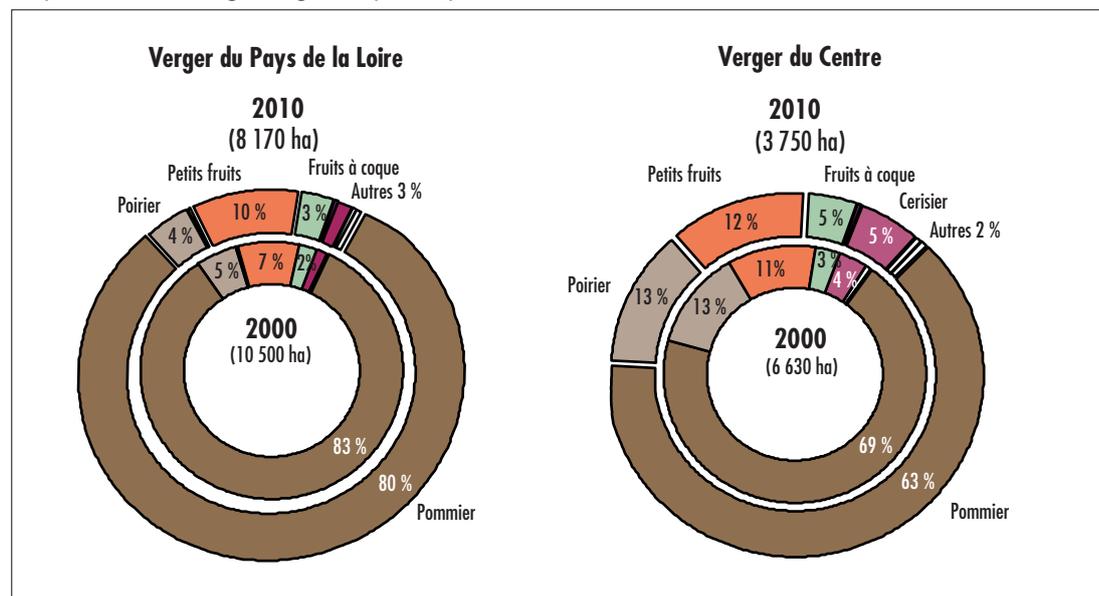
ficiés de pruniers, la région Midi-Pyrénées possède une production davantage tournée vers le marché du frais. Cette espèce représente 21 % du verger régional, en recul de 3 points par rapport à 2000. Enfin, malgré des superficies en recul, la région reste deuxième pour les superficies de vignes à raisin de table, derrière la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celles-ci occupent 8 % du verger régional (- 3 points). À l'inverse, le verger de kiwi s'est développé, représentant 5 % des superficies fruitières régionales (+ 2 points).

En **Pays de la Loire**, 80 % du verger sont constitué de pommiers. Cette part est néanmoins en recul de 3 points par rapport à 2000, en raison de la baisse des surfaces (- 25 %). En revanche, les superficies de petits fruits sont stables par rapport à 2000 et occupent désormais 10 % du verger régional (+ 3 points). Cela place les Pays de la Loire en tant que première région pour les superficies consacrées aux petits fruits, avec 21 % du total national.

Graphique 4

Pays de la Loire et Centre : des régions à pommiers et petits fruits

Répartition du verger régional par espèce



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

En région **Centre**, 63 % du verger est consacré au pommier, 13 % au poirier et 12 % aux petits fruits. Cette composition du verger régional a peu évolué par rapport à 2000, car la diminution des superficies fruitières a concerné toutes les espèces.

Dans les autres régions de France métropolitaine, le verger est généralement occupé à plus de 50 % par des pommiers. Cette part atteint même 79 % en **Bretagne** et 85 % en **Nord-Pas-de-Calais**. Si le poirier occupe le plus souvent la deuxième place dans le verger,

certaines régions se distinguent par des orientations plus marquées vers des espèces « secondaires ». Ainsi, le verger de **Corse** est toujours majoritairement dédié à la production d'agrumes (38 %) et de fruits à coque (35 %). Les fruits à coque occupe par ailleurs une proportion de plus en plus importante du verger en **Limousin** (+ 9 points, à 33 %), **Poitou-Charentes** (+ 14 points, à 37 %) ou encore en **Auvergne** (+ 12 points, à 30 %). Le verger de **Bourgogne** conserve pour sa part un profil tourné vers les petits fruits (42 %) et le cerisier (31 %). Les petits fruits occupent également

Les pommiers à cidre

Les vergers de pommiers à cidre ne font pas partie du verger 11 espèces, étudié dans ce document.

Les vergers traditionnels de pommiers à cidre ou dits à haute-tige sont souvent un pré-planté où les bovins pâturent sous les pommiers. Ce type de vergers a progressivement laissé place à partir des années 1970 aux vergers de pommiers à cidre basse-tige plus rapidement productifs et permettant une récolte mécanique.

La Basse-Normandie, la Haute-Normandie, la Bretagne et les Pays de La Loire sont les quatre principales régions productrices de pommiers à cidre en France. Ces régions représentent 84 % des surfaces cultivées en verger de pommiers à cidre basse-tige dont la moitié pour la seule région de Basse-Normandie.

Un grand nombre d'exploitations possède encore des pommiers à cidre à haute-tige. Près de 10 fois plus d'exploitations avec des pommiers à haute-tige que d'exploitations avec pommiers à basse-tige en Basse-Normandie, Bretagne, et Pays de Loire et 23 fois plus d'exploitations avec des pommiers à haute-

tige en Haute-Normandie. Mais la majeure partie de la production de cidre provient des vergers basse-tige. Et si les pommiers à haute-tige restent encore bien présents dans les exploitations, ils le sont en nombre limité et relativement peu destinés à la commercialisation à grande échelle.

C'est en Basse-Normandie qu'une certaine tradition de pommiers à haute-tige semble le plus perdurer. Près de 2 millions de pommiers à cidre haute-tige y ont été recensés en 2010 avec un nombre moyen de 172 arbres par exploitation, allant jusqu'à 414 arbres de moyenne pour les grandes exploitations.

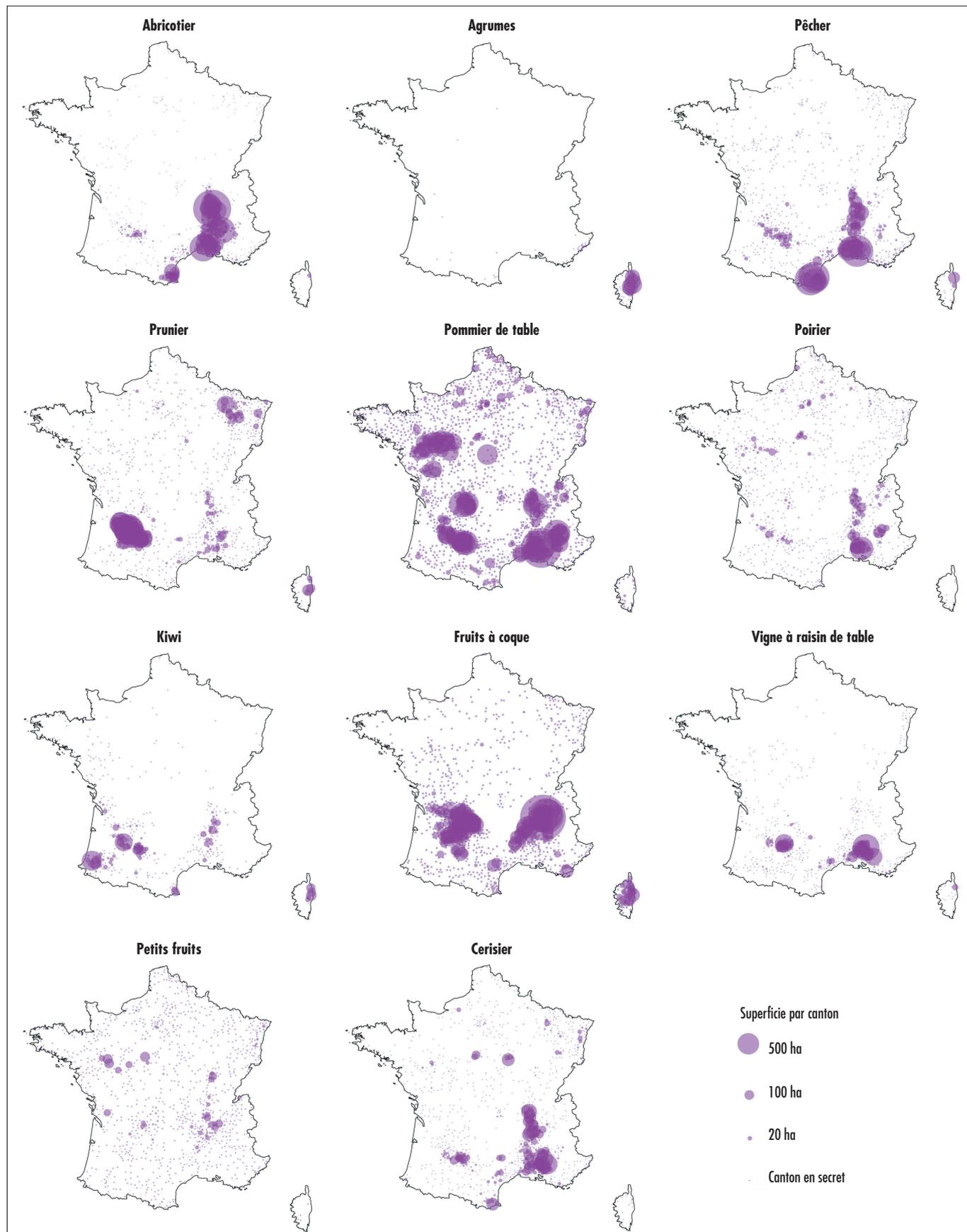
Hormis la région Bretagne, les pommiers à cidre haute-tige sont plus représentés dans les petites exploitations par rapport aux vergers de pommiers à basse-tige. Les chefs de ces exploitations sont en moyenne d'un an et demi plus âgés, et les moins de 40 ans un peu moins nombreux. En Bretagne les exploitations et leurs chefs présentent des caractéristiques similaires aux chefs et exploitations de vergers modernes de pommiers à cidre basse-tige en termes de dimension d'exploitation et d'âge.

Pommiers à cidre haute-tige					
	Nombre exploitations	Nombre d'arbres	Nombre d'arbres moyen/exploitation	Âge moyen du chef ans	Part de chefs de moins de 40 ans %
Basse-Normandie	11 640	1 998 950	172	53,7	14
Bretagne	8 040	416 800	52	50,2	15
Haute-Normandie	5 930	193 980	33	52,4	17
Pays de la Loire	3 220	67 660	21	52,7	15

Pommiers à cidre basse-tige					
	Nombre exploitations	Surface ha	Surface moyenne/exploitation ha	Âge moyen du chef ans	Part de chefs de moins de 40 ans %
Basse-Normandie	1 290	5 240	4,1	51,2	17
Bretagne	920	2 180	2,4	50,8	14
Haute-Normandie	260	2 160	8,3	51,0	12
Pays de la Loire	310	1 400	4,5	50,9	14

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Superficie des vergers selon l'espèce en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

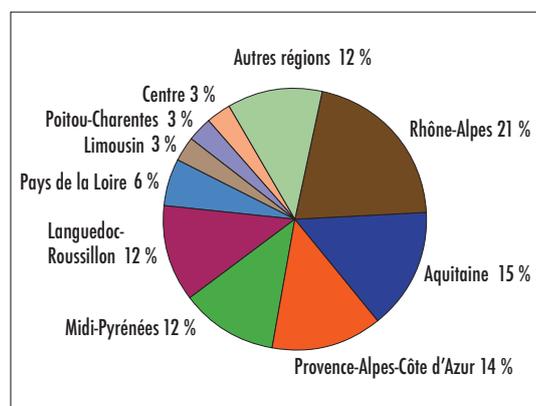
30 % du verger de **Picardie**. Enfin, dans l'Est, le verger de **Lorraine** se caractérise toujours par la place accordée au prunier (76 %), pour la production de mirabelles et de quetsche. Le prunier occupe également 26 % du verger en **Alsace** et 23 % en **Franche-Comté**.

Main-d'œuvre dans les régions : une répartition en lien avec le verger

La répartition de la population active des exploitations fruitières par région correspond à la répartition du verger. Ainsi, près de 50 % de la main-d'œuvre est mobilisée dans le Sud-Est du pays (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon), 27 % dans le Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées), et 9 % dans le Val de Loire (Pays de la Loire et Centre). Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon ont chacune perdu 3 points dans cette répartition par rapport à 2000, ce qui est à rapprocher des baisses particulièrement marquées du nombre d'exploitations et des superficies fruitières les ayant concernées.

À l'exception de l'Aquitaine, le nombre d'UTA par exploitation a augmenté dans chacune des principales régions de production fruitière.

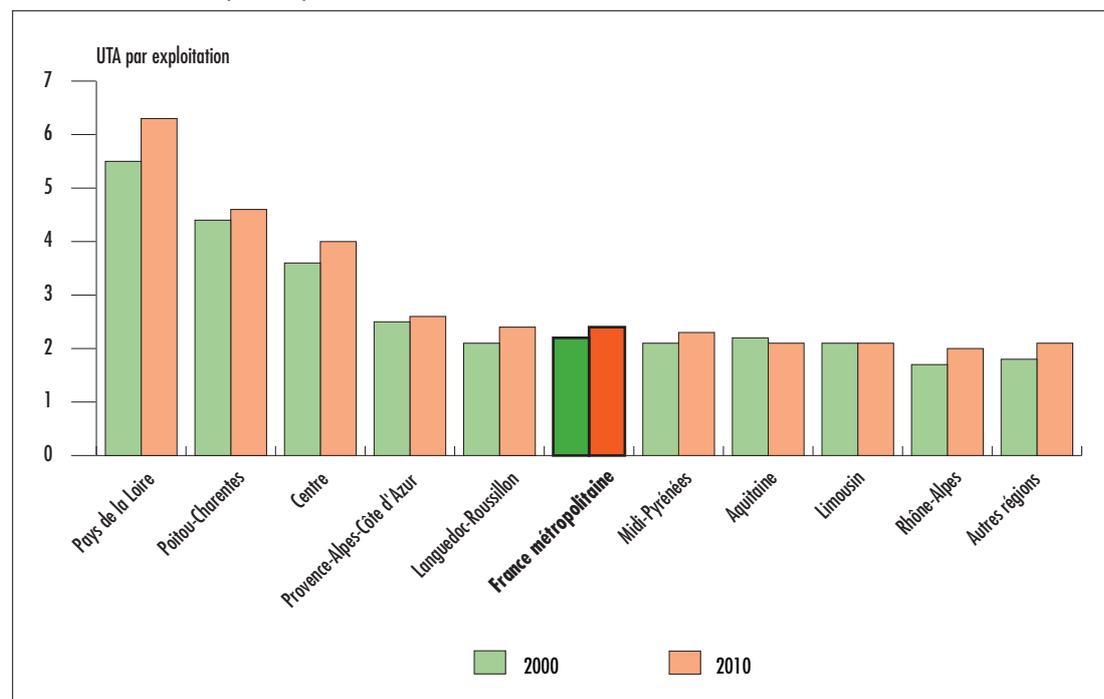
Graphique 5
Une répartition proche de celle du verger
Répartition de la main-d'œuvre des exploitations fruitières en 2010



Champ : France métropolitaine
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

En 2010 ce nombre est en moyenne de 2,4 par exploitation. Il reste le plus élevé dans les régions du Centre-Ouest et notamment en Pays de la Loire, (plus de 6 UTA par exploitation fruitière) où la dimension moyenne du verger est particulièrement grande.

Graphique 6
Hausse quasi générale de la main-d'œuvre par exploitation
Volume de travail par exploitation fruitière



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Champ : France métropolitaine

Poids significatif du travail saisonnier dans le Val de Loire

En Rhône-Alpes, la part de la main-d'œuvre familiale demeure supérieure à la moyenne (61 %), contre la plus faible proportion de salariés permanents observée (8 %). En Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Languedoc-Roussillon, le poids de la main-d'œuvre familiale est sensiblement inférieur (46 %), en raison d'un recours relativement plus élevé au travail salarié, permanent ou saisonnier. Dans le Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées), le taux de main-d'œuvre familiale dans les exploitations fruitières est supérieur à la moyenne nationale (55 %).

La part de la main-d'œuvre familiale sur l'exploitation est en moyenne beaucoup plus faible dans la Vallée de la Loire, en raison d'un recours particulièrement élevé aux contrats saisonniers. La part de la main-d'œuvre saisonnière atteint ainsi 43 % en région Centre et 50 % en Pays de la Loire. Elle représente également 47 % dans la région limitrophe de Poitou-Charentes. Par ailleurs, le recours à la main-d'œuvre permanente est également plus élevé dans ces trois régions (26 à 28 %), que dans les autres principales régions de production fruitière.

Dans les autres régions de France métropolitaine, où les cultures fruitières viennent plutôt compléter d'autres cultures dans l'assolement, la main-d'œuvre salariée est en moyenne davantage permanente (32 %) que saisonnière (21 %).

Âge du chef en régions

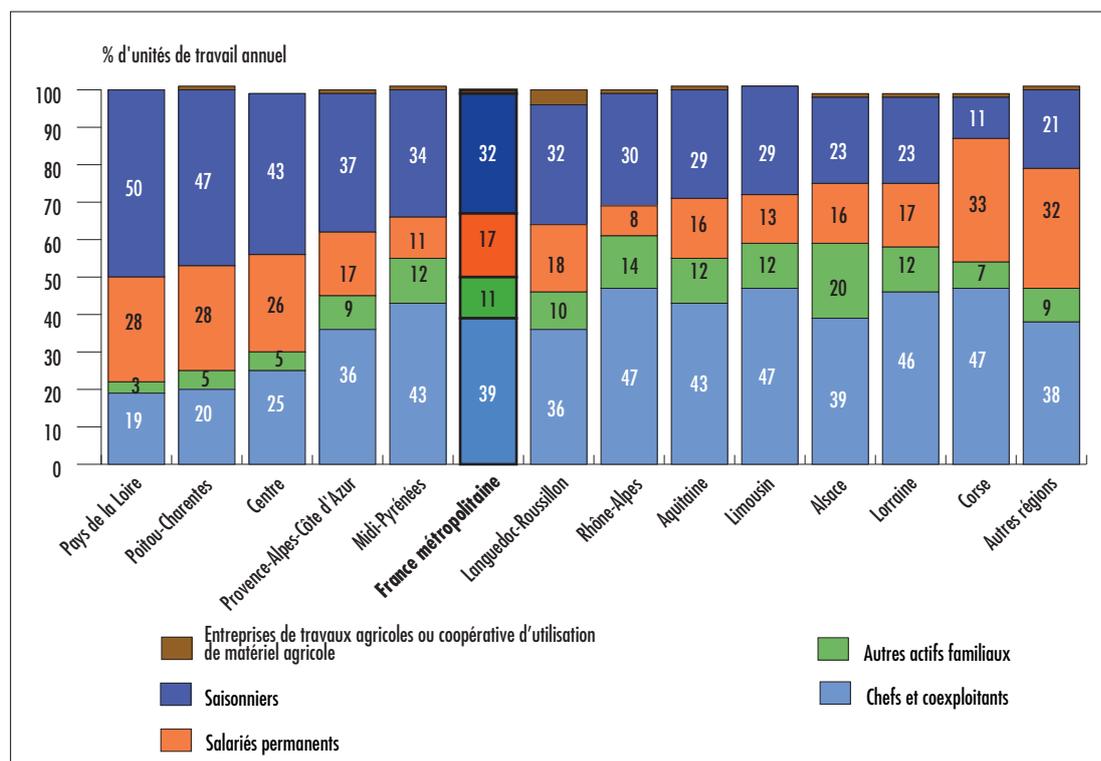
La part des chefs d'exploitations fruitières de moins de 40 ans a régressé dans chaque région par rapport à 2000. La baisse la plus forte est constatée en Limousin (- 17 points à 15 %), là où ils étaient les plus nombreux en 2000. Désormais, la région possédant la plus forte part de chefs de moins de 40 ans est le Nord-Pas-de-Calais (25 %). Parmi les grandes régions fruitières, Rhône-Alpes et les Pays de la Loire sont les plus jeunes, avec des parts respectives de chefs de moins de 40 ans de 18 % et 19 %. Dans le Sud-Ouest et en région Centre, cette proportion est plutôt inférieure à la moyenne (14 %).

Dans chacune des principales régions de production fruitière (Sud-Est, Sud-Ouest et Val de Loire), le vieillissement des chefs

Graphique 7

Les contrats saisonniers fréquents dans les régions productrices de fruits à pépins

Structure de la main-d'œuvre en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

d'exploitations fruitières par rapport à 2000 est passé par un accroissement de la part de ceux âgés de 40 à 50 ans et de 50 à 60 ans. Ces deux tranches d'âge y regroupent en moyenne près des deux tiers des chefs d'exploitation (contre un peu plus de la moitié en 2000). En revanche, dans chacune de ces régions hormis en Aquitaine, la part des chefs d'exploitations de plus de 60 ans s'est inscrite en baisse. Elle reste néanmoins supé-

rieure à la moyenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur (25 %).

Désormais, les régions où l'on observe la plus forte proportion de chefs d'exploitation de plus de 60 ans sont la Lorraine (38 %) et la Basse-Normandie (28 %). Mais d'une manière générale, cette tranche d'âge exploite un verger près de deux fois plus petit que la moyenne nationale (3,2 hectares par exploitation, contre 5,8 hectares par exploitation, toutes tranches d'âge confondues).

Tableau 3

Rhône-Alpes et Pays de la Loire sont les régions fruitières dont les chefs d'exploitation sont les plus jeunes

Âge des chefs d'exploitations fruitières en 2010

Bassins	Régions	Moins de 40 ans %	Entre 40 et 50 ans %	Entre 50 et 60 ans %	Plus de 60 ans %
Nord	Nord-Pas-de-Calais	25	29	37	9
	Picardie	14	32	38	8
	Île-de-France	12	31	36	21
	Haute-Normandie	14	33	32	20
Est	Champagne-Ardenne	14	29	37	9
	Alsace	14	32	33	21
	Lorraine	10	21	32	38
	Franche-Comté	15	28	31	26
	Bourgogne	16	27	33	24
Centre-Ouest	Centre	14	30	33	23
	Pays de la Loire	19	35	32	14
	Poitou-Charentes	17	26	31	27
Ouest	Basse-Normandie	14	32	26	28
	Bretagne	19	33	27	21
Massif-Central	Limousin	15	31	37	17
	Auvergne	22	28	27	23
Sud-Ouest	Aquitaine	14	29	34	24
	Midi-Pyrénées	14	30	35	21
Sud-Est	Rhône-Alpes	18	29	32	21
	Languedoc-Roussillon	16	28	35	22
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	16	28	32	25
	Corse	14	28	30	29
France métropolitaine		16	29	33	22

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La diversification et les signes de qualité

La production sous signe de qualité est plus répandue dans les exploitations fruitières que dans l'ensemble des exploitations. Elle concerne plutôt des exploitations de dimension moyenne et plus spécialisées, avec un verger plus grand. Près d'une exploitation fruitière sur trois commercialise des fruits en vente directe ou avec un seul intermédiaire.

Plus de bio dans les exploitations fruitières

En 2010, 11 % des exploitations fruitières possèdent une certification « Agriculture biologique » pour au moins l'un des produits de l'exploitation (fruit ou autre). Ce taux représente une nette progression par rapport à 2000 (2 % des exploitations fruitières déclaraient alors utiliser le label « AB »). Il reste également beaucoup plus élevé que pour l'ensemble des exploitations agricoles, parmi lesquelles seules 3,5 % sont concernées par l'agriculture biologique en 2010.

La part des exploitations fruitières possédant au moins une certification bio est plus faible chez les petites (8 %) et grandes exploitations (11 %) que chez les moyennes (14 %). Ces taux sont sensiblement les mêmes, que l'exploitation fruitière soit spécialisée en arboriculture ou non.

Mais quelle que soit leur dimension économique, les exploitations fruitières ayant une certification « agriculture biologique » possèdent en moyenne un verger plus grand et emploient plus de main-d'œuvre que celles n'ayant aucune production certifiée biologique (6,4

hectares et 3 UTA par exploitation, contre 5,7 hectares et 2,3 UTA par exploitation).

Des signes de qualité (hors « Agriculture biologique ») plus fréquents dans les exploitations fruitières

En 2010, la part des exploitations fruitières possédant au moins une production de fruit sous signe de qualité atteint 24 %, une proportion supérieure à celle des exploitations agricoles déclarant au moins une production sous signe de qualité (22 %). Dans les exploitations fruitières comme dans l'ensemble des exploitations agricoles, ces taux sont fonctions croissantes de la dimension économique de l'exploitation. Mais les petites exploitations fruitières possèdent plus souvent au moins une production de fruit sous signe de qualité (15 %), que les petites exploitations agricoles pour au moins l'une de leurs productions (6 %). Dans les moyennes et grandes exploitations, ces taux sont comparables : 24 % des exploitations fruitières moyennes et 33 % des grandes disposent d'une production de fruit sous signe de qualité, contre 25 % des exploitations agricoles

moyennes et 36 % des grandes ayant au moins une production sous signe de qualité.

En revanche, parmi les exploitations fruitières, la production de fruits sous signe de qualité concerne davantage celles spécialisées en arboriculture que les autres. Ainsi, 29 % des exploitations fruitières spécialisées ont au moins une production fruitière sous signe de qualité, un taux atteignant 17 % pour les petites, 29 % pour les moyennes et 44 % pour les grandes.

En moyenne, les exploitations fruitières déclarant au moins une production de fruit sous signe de qualité possèdent un verger plus grand, emploient plus de main-d'œuvre et sont donc davantage spécialisées que celles n'ayant aucune production fruitière sous signe de qualité. Elles exploitent en effet 10,8 hectares de verger par exploitation (contre 4,2 pour les autres), emploient 3,3 actifs par exploitation (contre 2,1 pour les autres), 26 % de leur SAU étant consacrée au verger (contre 15 % pour les autres).

AOC et IGP en progrès

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), dont l'équivalent européen est l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), est le signe de qualité le plus répandu. Elle est en effet pratiquée

par 10 % des exploitations fruitières, soit 6 points de plus qu'en 2000. Ce signe de qualité concerne essentiellement des fruits à coque (Châtaigne d'Ardèche, Noix de Grenoble, Noix du Périgord), du raisin de table (Chasselas de Moissac, Muscat du Ventoux) et la Pomme du Limousin.

L'Indication Géographique Protégée (IGP) est pratiquée par 5 % des exploitations fruitières (donnée non disponible en 2000). En 2000, ce signe de qualité ne concernait que les Pommes et Poires de Savoie, les Mirabelles de Lorraine et le Pruneau d'Agen. Il intéresse désormais également le Kiwi de l'Adour, la Clémentine de Corse et les Pommes des Alpes de Haute Durance.

À l'inverse de ce l'on observait en 2000, les autres démarches de qualité (certificats de conformité, autres cahiers des charges) sont désormais moins répandues que l'AOC et l'IGP.

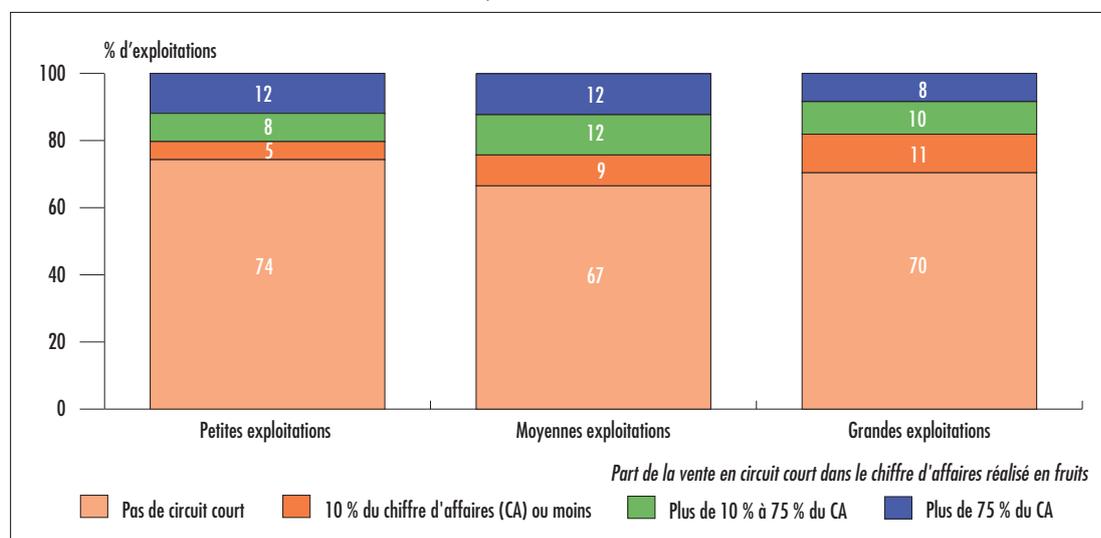
Commercialisation en circuit court : un mode de vente répandu chez les exploitations fruitières...

Les fruits se prêtent bien à la commercialisation en circuit court. En effet, 30 % des exploitations fruitières commercialisent des fruits en circuit court alors que seules 20 % des exploi-

Graphique 1

33 % des exploitations fruitières moyennes commercialisent des fruits en circuit court

Répartition des exploitations fruitières selon la part de la vente en circuit court dans le chiffre d'affaires réalisé en fruits, en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

tations agricoles pratiquent ce mode de commercialisation. Cette pratique concerne 26 % des petites exploitations fruitières, 33 % des moyennes et 30 % des grandes. Dans les exploitations fruitières spécialisées en arboriculture, cette proportion est identique pour les petites (26 %) et sensiblement plus élevée pour les moyennes (39 %) et grandes (32 %).

Pour près de la moitié des petites exploitations engagées dans la vente de fruits en circuit court, cela représente plus de 75 % du chiffre d'affaires total réalisé sur la vente de fruits. Les petites exploitations sont en effet plus disposées à commercialiser une forte part de leur production de fruits en circuit court, que les plus grandes exploitations. Ces dernières font face à un marché plus large et sont donc moins nombreuses à réaliser une part importante de leur chiffre d'affaires relatif à la vente de fruits, en circuit court.

... plus petites et plus spécialisées,

Les exploitations fruitières pratiquant la vente de fruits en circuit court ont en moyenne un verger plus petit que celles ne pratiquant pas ce mode de commercialisation (5,6 ha/exploitation contre 5,9 ha/exploitation). Leur SAU est également plus petite (26,8 ha/exploitation contre 32,2 ha/exploitation), la part qu'y occupent les cultures fruitières atteignant ainsi 21 % (contre 18 % pour celles ne pratiquant pas la vente de fruits en circuit court). D'autre part, le nombre moyen d'UTA est plus élevé chez les exploitations commercialisant des fruits en circuit court, traduisant le besoin accru de main-d'œuvre qu'implique la pratique de cette activité (2,8 UTA/exploitation contre 2,2 UTA/exploitation chez celles ne pratiquant pas la vente de fruits en circuit court).

Tableau 1

La place du verger est plus importante dans les exploitations qui commercialisent davantage en circuit court

Exploitations fruitières selon la part de la commercialisation en circuit court dans le chiffre d'affaires réalisé en fruits en 2010

	Exploitations fruitières	Verger par exploitation	SAU par exploitation	Part du verger dans la SAU	Volume de travail par exploitation
	nombre	ha/exploitation	ha/exploitation	%	UTA/exploitation
Ensemble	27 640	5,8	30,6	19	2,4
Pas de commercialisation en circuit court	19 440	5,9	32,2	18	2,2
10 % du CA ou moins	2 390	6,8	38,1	18	3,5
Plus de 10 % à 75 % du CA	2 790	5,1	26,1	20	2,6
Plus de 75 % du CA	3 010	5,2	18,5	28	2,3

Champ : France métropolitaine

CA : chiffre d'affaires de l'exploitation réalisé en fruits.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

En outre, quelle que soit la dimension économique de l'exploitation, plus la part de la commercialisation en circuit court est élevée dans le chiffre d'affaires réalisé en fruits, moins la SAU de l'exploitation est importante et plus la place qu'y occupe le verger est élevée.

Par ailleurs, la part d'exploitations possédant un statut bio est plus élevée chez les exploitations fruitières pratiquant la vente de fruits en circuit court (17 %) que chez celles n'ayant pas recours à ce mode de vente (8 %). Les chefs d'exploitations fruitières commercialisant des fruits en circuit court sont également

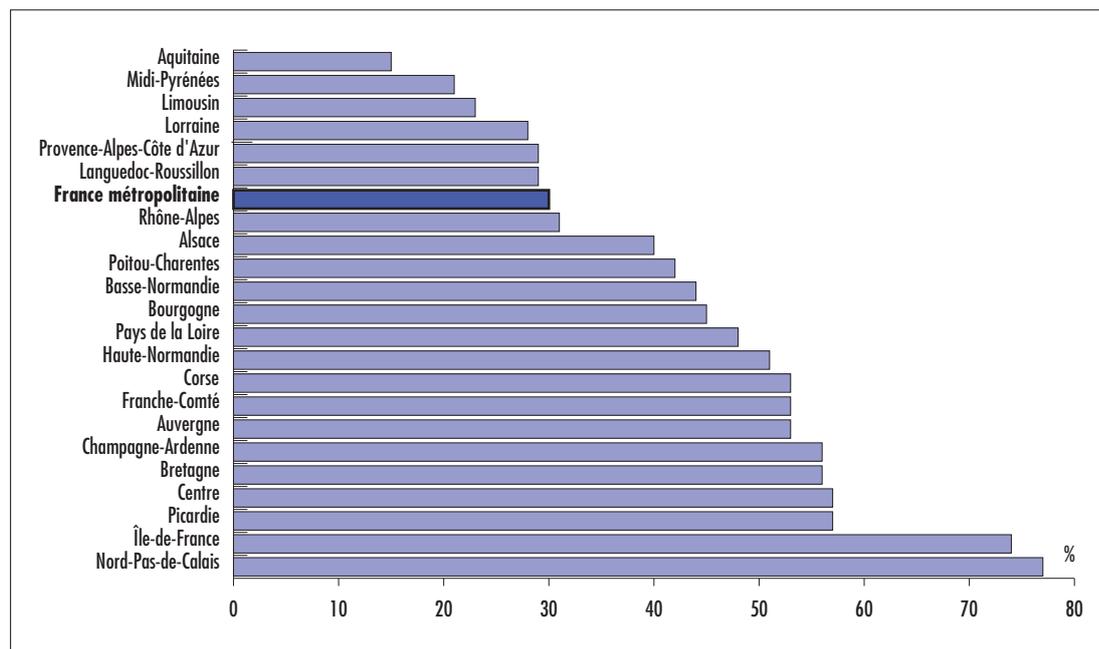
plus jeunes que ceux ne pratiquant pas ce mode de vente, avec 48 % de moins de 50 ans, contre 43 %.

... dans chaque région,

Les exploitations pratiquant la vente de fruits en circuit court sont principalement situées dans les principales régions de production fruitière. La moitié d'entre elles sont localisées dans le Sud-Est, en Rhône-Alpes (26 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (13 %) et Languedoc-Roussillon (12 %). Le Sud-Ouest abrite pour sa part près d'un cinquième des

Graphique 2

La vente de fruits en circuit court, une pratique répandue dans toutes les régions
Part des exploitations fruitières commercialisant des fruits en circuit court en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

exploitations de France métropolitaine commercialisant des fruits en circuit court, en Midi-Pyrénées (9 %) et en Aquitaine (8 %). Enfin, les Pays de la Loire et le Centre rassemblent 7 % d'entre elles. Cependant, la commercialisation de fruits en circuit court est pratiquée dans chacune des régions de France. De plus, la part d'exploitations fruitières engagées dans la vente de fruits en circuit court est particulièrement élevée dans certaines des plus petites régions de production fruitière. En effet, les plus importantes régions de production fruitière étendent leur marché hors de leurs frontières régionales et possèdent ainsi une moindre proportion d'exploitation engagées dans la vente en circuit court. Ainsi, en Île-de-France et en Nord-Pas-de-Calais, les trois-quarts des exploitations fruitières ont recours à ce mode de vente. En Picardie, Centre, Bretagne et Champagne-Ardenne, leur part atteint 60 %. Plus de la moitié des exploitations fruitières d'Auvergne, Franche-Comté, Corse et Haute-Normandie sont également concernées.

... et quelle que soit l'espèce

La vente de fruits en circuit court est particulièrement fréquente dans les exploitations produisant des agrumes. Les deux tiers d'entre elles sont ainsi concernées, avec une superficie moyenne consacrée aux agrumes

identique à celles ne pratiquant pas de commercialisation de fruits en circuit court. Leur verger moyen, toutes espèces confondues, est également sensiblement plus important.

La part d'exploitations produisant des petits fruits et pratiquant la vente de fruits en circuit court est tout aussi importante (66 %). Toutefois, elles sont bien plus petites que celles ne pratiquant pas ce mode de vente, tant en termes de superficie moyenne consacrée aux petits fruits, qu'en termes de verger moyen, toutes espèces confondues.

Plus de la moitié des exploitations productrices de pêche-nectarine, pomme ou poire commercialisent des fruits en circuit court. Chez elles, la superficie moyenne consacrée à ces espèces et le verger moyen sont plus petits que chez leurs homologues ne pratiquant pas la vente de fruits en circuit court.

Parmi les exploitations produisant de la cerise, du kiwi, de l'abricot ou de la prune, la proportion de celles engagées dans la vente de fruits en circuit court est moins importante, comprise entre 35 % et 40 %. Là encore, les superficies moyennes qu'elles consacrent respectivement à ces espèces, tout comme leurs vergers moyens, sont plus petits que chez celles ne commercialisant pas de fruits en circuit court (à l'exception du verger moyen des exploitations produisant des cerises).

Tableau 2

Les agrumes et les petits fruits propices au marché de proximité

Part des exploitations fruitières commercialisant des fruits en circuit court en 2010

	Pratique de la vente de fruits en circuit court	Part des exploitations %	Superficie de l'espèce par exploitation ha/exploitation	Verger par exploitation ha/exploitation
Agrumes	Non	34	5,4	7,2
	Oui	66	5,4	8,1
Petits fruits	Non	34	2,8	4,4
	Oui	66	0,8	3,2
Pêche et nectarine	Non	44	5,9	10,5
	Oui	56	2,4	7,2
Poire	Non	45	2,2	9,4
	Oui	55	1,5	7,9
Pomme	Non	49	7,4	10,5
	Oui	51	4,2	7,2
Cerise	Non	61	1,5	5,9
	Oui	39	1,2	6,3
Kiwi	Non	62	3,4	9,2
	Oui	38	2,1	9,1
Abricot	Non	62	3,6	7,6
	Oui	38	2,1	7,3
Prune	Non	65	4,2	7,2
	Oui	35	1,8	6,6
Raisin de table	Non	77	1,9	3,6
	Oui	23	1,5	5,1
Fruits à coque	Non	82	4,3	4,9
	Oui	18	4,6	6,3

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les exploitations produisant du raisin de table et des fruits à coque sont les exploitations fruitières parmi lesquelles la vente de fruits en circuit court est la moins répandue, avec respectivement 23 % et 18 % d'exploitations concernées. Elles disposent en revanche d'un verger moyen plus important que celui de leurs homologues ne pratiquant pas la vente de fruits en circuit court.

Ventes à la ferme et sur les marchés privilégiés

41 % des exploitations fruitières pratiquant la vente en circuit court (tous types de produits confondus) citent la vente à la ferme comme

principal mode de commercialisation en circuit court. Cette proportion est légèrement inférieure à celle observée chez l'ensemble des exploitations agricoles pratiquant la vente en circuit court, parmi lesquelles, elle atteint 50 %. En revanche, la vente sur les marchés est plus fréquemment citée par les exploitations fruitières commercialisant en circuit court (29 %), que par les exploitations agricoles en général (19 %). Enfin, la vente indirecte par le biais d'un commerçant détaillant et la vente via un point de vente collectif sont citées par respectivement 9 % et 8 % des exploitations fruitières déclarant pratiquer la vente en circuit court (contre 13 % et 5 % pour l'ensemble des exploitations agricoles).

EXPLOITATIONS LÉGUMIÈRES

Les surfaces

Le nombre d'exploitations légumières, 30 860 en 2010, est en diminution comme l'ensemble des exploitations agricoles. Cette baisse a davantage concerné les plus petites exploitations. La surface moyenne de légumes frais est en hausse, s'accompagnant d'un renforcement du poids des exploitations spécialisées. La culture de plein champ pour le marché du frais reste le mode de culture le plus répandu, mais seules les superficies de serres se développent.

Baisse du nombre d'exploitations et hausse de la surface légumière moyenne

Le nombre d'exploitations légumières est de 30 860 en 2010, en diminution de 29 % par rapport à 2000. Ces exploitations consacrent 201 650 hectares aux cultures de légumes frais, soit 14 % de moins qu'en 2000. La surface légumière moyenne s'établit ainsi à 6,5 hectares par exploitation, en hausse de 21 %. La superficie agricole utilisée (SAU) totale des exploitations légumières, également en baisse de 14 %, atteint 1 573 430 hectares, soit 51 hectares par exploitation. La surface moyenne consacrée aux légumes constitue donc 13 % de la SAU des exploitations légumières, une part stable par rapport à 2000.

10 % des exploitations légumières cultivent exclusivement des légumes (contre 8 % en

Champ des exploitations légumières : cette étude se concentre sur les exploitations de France métropolitaine ayant déclaré cultiver des légumes frais (y compris fraises et melons, hors pommes de terre et hors racines d'endive), destinés à la consommation en frais ou à la transformation (appertisation, surgélation...).

Les superficies légumières ou par mode de culture sont les superficies nettes des cultures principales. Les superficies de légumes en culture secondaire ou associée ne sont pas comptabilisées.

Les surfaces légumières par espèce sont des superficies développées, c'est-à-dire comptées autant de fois qu'elles ont donné de productions, à partir de nouveaux plants, au cours de la campagne. Les contreplantations, insérées entre deux plants en production destinées à produire quand les premiers plants seront en phase descendante, ne sont pas comptabilisées. Bien que cette étude s'attache à décrire les tendances structurelles de long terme, l'évolution des surfaces par espèce légumière entre les recensements de 2000 et de 2010 est donc susceptible de comporter une part de variation imputable au contexte conjoncturel relatif à ces deux années.

Tableau 1
Net recul du nombre d'exploitations
Exploitations légumières et superficies

		2000	2010	Évolution %
Exploitations légumières	<i>nombre</i>	43 700	30 860	- 29
Surface légumière	<i>ha</i>	235 280	201 650	- 14
Superficie agricole utilisée	<i>ha</i>	1 834 500	1 573 430	- 14

Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

2000). La surface moyenne qu'elles consacrent aux légumes est inférieure à celle des exploitations mixtes qui associent la culture de légumes à d'autres cultures, avec 5,3 hectares contre 6,7. Au total, les exploitations exclusivement légumières cultivent 8,5 % de la surface légumière nationale (contre 6 % en 2000).

La proportion d'exploitations exclusivement légumières varie selon le mode de culture des légumes pratiqué. Elle est plus élevée dans les exploitations cultivant des légumes sous serres (17 %) ou pratiquant le maraîchage (15 %), que dans les exploitations cultivant des légumes de plein champ pour le marché du frais (9 %) et surtout pour la transformation (1 %).

En moyenne, les exploitations exclusivement légumières emploient plus de main-d'œuvre que celles ayant également d'autres cultures, avec 3,6 UTA par exploitation contre 2,6. Qu'elles soient exclusivement légumières ou non, une proportion semblable des exploitations fait appel à de la main-d'œuvre permanente ou saisonnière. Mais la contribution de

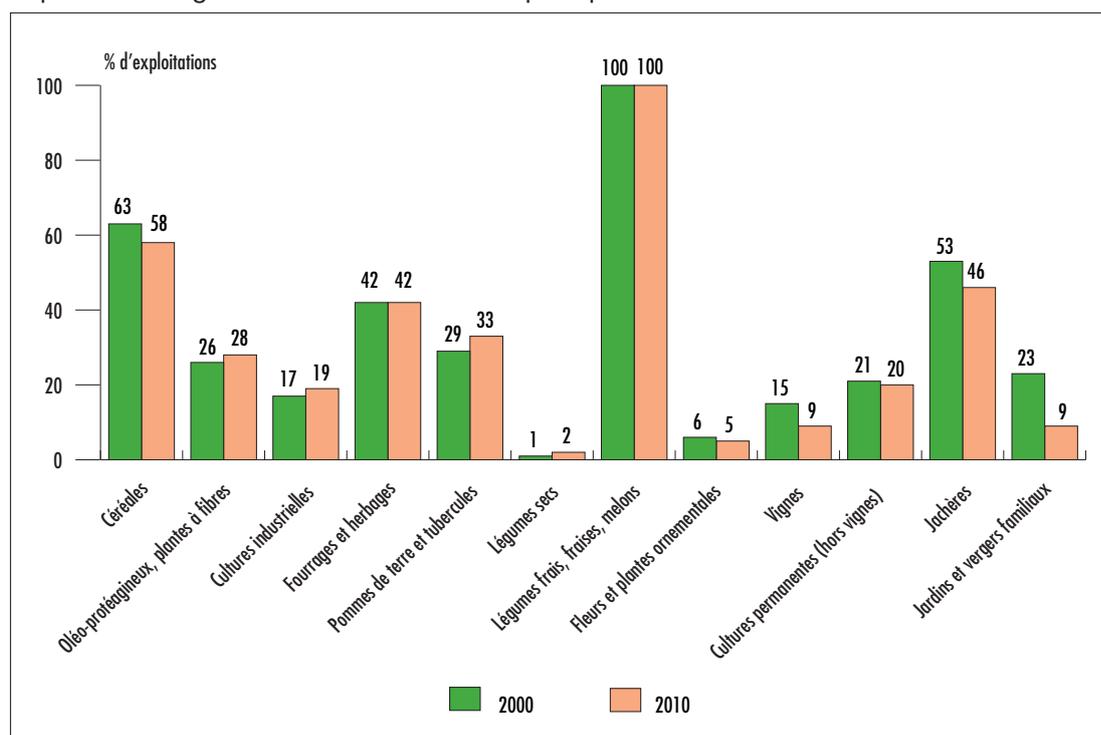
cette main-d'œuvre au travail sur l'exploitation est deux fois plus importante dans les exploitations exclusivement légumières.

58 % des exploitations légumières cultivent des céréales

En dehors des légumes, les céréales restent les cultures les plus fréquentes dans les exploitations légumières : 58 % en possèdent en 2010, une part en recul sensible rapport à 2000 (- 5 points). Les jachères concernent également une part significative des exploitations légumières (46 %), en diminution depuis 2000 (- 7 points). En revanche, les cultures d'oléo-protéagineux, plantes à fibres et autres cultures industrielles, ainsi que les pommes de terre et tubercules sont plus fréquentes qu'en 2000.

Les céréales constituent 45 % de l'assolement des exploitations légumières, une part en progression de 2 points par rapport à 2000. Les parts de la SAU consacrées aux fourrages et herbages ainsi qu'aux cultures d'oléo-protéagineux et de plantes à fibres gagnent

Graphique 1
Céréales et jachères, moins fréquentes dans les exploitations légumières, par rapport à 2000
 Exploitations légumières selon les cultures pratiquées



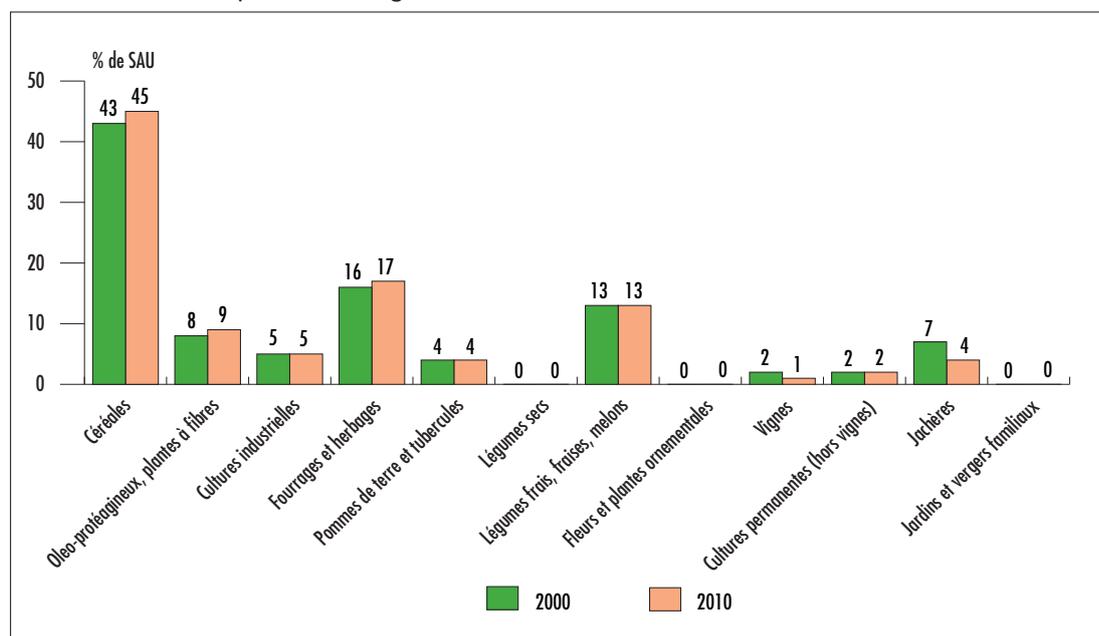
Champ : France métropolitaine

Cultures permanentes (hors vignes) : vergers, pépinières et autres cultures pérennes hors vignes
 Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Graphique 2

Progression des grandes cultures, fourrages et herbages

Assolement des exploitations légumières



Champ : France métropolitaine

Cultures permanentes (hors vignes) : vergers, pépinières et autres cultures pérennes hors vignes

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

chacune 1 point pour atteindre respectivement 17 % et 9 %. Les jachères et vignes ont connu des évolutions inverses, avec des parts minoritaires et en recul dans la SAU des exploitations légumières.

37 % des exploitations légumières sont spécialisées en grandes cultures, 26 % en maraîchage

En 2010, 37 % des exploitations légumières sont spécialisées en grandes cultures (+ 1 point par rapport à 2000) et cultivent 61 % des surfaces légumières (+ 2 points). Leur poids s'est accru, notamment en raison de celui des exploitations spécialisées en légumes frais de plein champ, figurant parmi elles. Ces dernières représentent désormais 10 % des exploitations (+ 2 points) et 25 % des surfaces légumières (+ 4 points). Globalement, les exploitations spécialisées en grandes cultures mobilisent donc la majorité des surfaces légumières, mais aussi de la SAU des exploitations légumières (58 %). En revanche, elles occupent une moindre part de la main-d'œuvre (31 %) et contribuent à hauteur de 35 % de la production brute standard des exploitations légumières.

26 % des exploitations légumières sont spécialisées en maraîchage-horticulture (+ 2 points). Elles cultivent 15 % des surfaces légumières (+ 1 point) et détiennent notamment la grande majorité des superficies de légumes sous serres ou abris hauts. Ces exploitations ne rassemblent que 6 % de la SAU totale des exploitations légumières, mais ce sont elles qui occupent le plus de main-d'œuvre (34 %). Leur contribution à la production brute standard des exploitations légumières est de 24 %.

Les exploitations spécialisées en polyculture constituent 14 % des exploitations légumières (+ 1 point) et 8 % des surfaces légumières (+ 1 point). Elles regroupent notamment 15 % des superficies de légumes sous serres ou abris hauts.

Les exploitations légumières ayant d'autres spécialisations représentent des parts plus faibles qu'en 2000. Parmi elles, on compte essentiellement 9 % d'exploitations spécialisées en polyculture-élevage (- 1 point) détenant 8 % des surfaces légumières et 8 % d'exploitations spécialisées en élevage (- 1 point), cumulant 7 % des surfaces légumières.

Tableau 2

61 % des surfaces légumières dans les exploitations spécialisées en grandes cultures
Spécialisation (otex) des exploitations légumières en 2010

	Exploitations	Surface légumière	dont abris hauts	SAU	PBS totale	Volume de travail	Dont familial
	nombre	ha	ha	ha	milliers d'euros	UTA	UTA
	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total
Ensemble des exploitations légumières	30 860	201 650	7 430	1 573 430	4 784 270	83 550	44 130
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Grandes cultures	11 270	123 050	190	907 500	1 693 710	25 860	14 990
	37 %	61 %	3 %	58 %	35 %	31 %	34 %
<i>dont légumes frais de plein champ</i>	<i>3 190</i>	<i>50 550</i>	<i>70</i>	<i>88 370</i>	<i>307 700</i>	<i>8 920</i>	<i>4 180</i>
	<i>10 %</i>	<i>25 %</i>	<i>1 %</i>	<i>6 %</i>	<i>6 %</i>	<i>11 %</i>	<i>9 %</i>
Maraîchage et horticulture	8 090	29 540	5 910	87 300	1 171 100	28 700	11 000
	26 %	15 %	80 %	6 %	24 %	34 %	25 %
Viticulture	600	820	20	17 430	90 590	1 320	860
	2 %	0 %	0 %	1 %	2 %	2 %	2 %
Arboriculture	1 220	1 380	70	26 740	150 300	4 070	1 800
	4 %	1 %	1 %	2 %	3 %	5 %	4 %
Élevage	2 570	13 520	40	182 990	717 490	5 790	4 530
	8 %	7 %	1 %	12 %	15 %	7 %	10 %
Polyculture	4 440	16 740	1 090	153 160	508 770	12 020	6 450
	14 %	8 %	15 %	10 %	11 %	14 %	15 %
Polyculture-élevage	2 680	16 580	110	197 570	451 390	5 800	4 460
	9 %	8 %	1 %	13 %	9 %	7 %	10 %

Champ : France métropolitaine

SAU : Superficie agricole utilisée.

PBS : Production brute standard.

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture légumière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les exploitations spécialisées en légumes frais de plein champ consacrent 57 % de leur SAU aux légumes

Les exploitations consacrant la plus forte part de leur SAU aux cultures légumières sont celles spécialisées en cultures de légumes frais de plein champ (57 %). Celles-ci disposent également de la plus importante surface légumière moyenne, avec 15,8 hectares par exploitation. Au sein des exploitations spécialisées en grandes cultures, elles se distinguent par une SAU moyenne beaucoup plus modeste (27,7 hectares par exploitation contre 80,5 hectares par exploitation). Les exploitations légumières spécialisées en maraîchage et horticulture possèdent une surface légumière moyenne beaucoup plus petite (3,7 hectares par exploitation). Cela représente néanmoins 34 % de leur SAU.

Les exploitations les plus orientées vers la culture des légumes utilisent davantage de main-d'œuvre à l'hectare : elles emploient ainsi une unité de travail annuel (UTA) pour 3 hectares de SAU lorsqu'elles sont spécialisées en maraîchage-horticulture et une UTA pour 10 hectares de SAU lorsqu'elles sont spécialisées en culture de légumes de plein champ (contre une UTA pour près de 19 hectares dans l'ensemble des exploitations légumières).

Parmi les exploitations légumières ayant d'autres spécialisations, celles qui accordent le plus de place aux légumes dans leur SAU sont celles spécialisées en polyculture (11 %), avec une surface légumière moyenne de 3,8 hectares sur 34,5 hectares de SAU. Les exploitations légumières spécialisées en élevage ou polyculture-élevage possèdent une SAU moyenne beaucoup plus importante, sur laquelle, la place accordée aux légumes est relativement modeste

Tableau 3

Moins de SAU et plus de main-d'œuvre dans les exploitations spécialisées en légumes (plein champ ou maraîchage)

Caractéristiques des exploitations légumières selon leur spécialisation, en 2010

	Part de la surface légumière dans la SAU	Surface légumière par exploitation	SAU par exploitation	Volume de travail par exploitation	SAU/UTA
	%	ha/exploitation	ha/exploitation	UTA/exploitat.	ha/UTA
Ensemble des exploitations légumières	13	6,5	51,0	2,7	18,8
Grandes cultures	14	10,9	80,5	2,3	35,1
<i>dont légumes frais de plein champ</i>	57	15,8	27,7	2,8	9,9
Maraîchage et horticulture	34	3,7	10,8	3,5	3,0
Viticulture	5	1,4	29,1	2,2	13,2
Arboriculture	5	1,1	21,9	3,3	6,6
Élevage	7	5,3	71,2	2,3	31,6
Polyculture	11	3,8	34,5	2,7	12,7
Polyculture-élevage	8	6,2	73,7	2,2	34,1

Champ : France métropolitaine

SAU : Superficie agricole utilisée.

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture légumière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

(7 à 8 %). Enfin, quelques exploitations légumières sont spécialisées en viticulture ou en arboriculture. Elles ne consacrent que 5 % de leur SAU à la culture des légumes.

Dimension économique : 44 % de grandes exploitations cultivent 82 % des surfaces légumières

82 % des surfaces légumières sont cultivés par 44 % des exploitations, de grande dimension économique. D'après leur spécialisation, 17 % des exploitations sont grandes et spécialisées en grandes cultures. Elles cultivent 49 % des surfaces légumières, soit près de 19 hectares par exploitation, sur plus de 140 hectares de SAU. Parmi elles, les exploitations spécialisées en culture de légumes frais de plein champ ne représentent que 3 % des exploitations légumières, mais concentrent 18 % des surfaces légumières, soit 45,5 hectares par exploitation. Ces exploitations emploient beaucoup de main-d'œuvre, avec 6,6 UTA par exploitation.

Les grandes exploitations spécialisées en maraîchage-horticulture emploient tout autant de main-d'œuvre (6,8 UTA par exploitation), pour une surface légumière et une SAU beaucoup plus petites, soit 8,7 hectares de

légumes en moyenne, sur 25,2 hectares de SAU. Elles représentent 9 % des exploitations et 12 % des surfaces légumières. Par ailleurs 18 % des exploitations légumières sont grandes et ont une autre spécialisation. Elles rassemblent 21 % des surfaces légumières, soit une superficie de 7,5 hectares par exploitation, supérieure à la moyenne. Cependant, le modeste taux d'occupation de leur SAU par des légumes (9 %) montre qu'il s'agit pour elles de cultures complémentaires.

34 % des exploitations légumières sont de dimension économique moyenne et cultivent 15 % des surfaces de légumes. Celles spécialisées en culture de légumes frais de plein champ possèdent la surface légumière la plus significative, avec 11,1 hectares par exploitation, soit 59 % de leur SAU. Toutefois, elles ne représentent que 3 % des exploitations et 6 % des superficies légumières globales.

Enfin, 21 % des exploitations légumières sont de petite dimension économique et ne contribuent qu'à 2 % des surfaces légumières. Ces exploitations se répartissent entre des spécialisations en grandes cultures, maraîchage ou autres. Parmi elles, la superficie légumière moyenne ne dépasse l'hectare que chez les spécialisées en grandes cultures.

Tableau 4

49 % de la surface légumière détenue par les grandes exploitations spécialisées en grandes cultures

Spécialisation et dimension économique des exploitations légumières en 2010

		Répartition des exploitations	Répartition de la surface légumière	Surface légumière par exploitation	SAU par exploitation	Part de la surface légum. dans la SAU	Volume de travail par exploitation
		%	%	ha/exploitat.	ha/exploitat.	%	UTA/exploitat.
Ensemble des exploitations légumières	Total	100	100	6,5	51,0	13	2,7
	Petites	21	2	0,7	4,9	14	1,2
	Moyennes	34	15	2,9	24,5	12	2,0
	Grandes	44	82	12,1	93,5	13	4,0
dont spécialisées en Grandes cultures	Total	37	61	10,9	80,5	14	2,3
	Petites	8	1	1,1	6,5	17	1,1
	Moyennes	12	10	5,7	40,8	14	1,7
	Grandes	17	49	18,9	140,7	13	3,2
dont spécialisées en légumes frais de plein champ	Total	10	25	15,9	27,7	57	2,8
	Petites	4	1	1,3	2,8	46	1,1
	Moyennes	3	6	11,1	18,8	59	2,0
	Grandes	3	18	45,5	79,4	57	6,6
dont spécialisées en maraîchage et horticulture	Total	26	15	3,7	10,8	34	3,5
	Petites	7	0	0,4	1,7	25	1,2
	Moyennes	10	2	1,5	4,6	32	2,3
	Grandes	9	12	8,7	25,2	35	6,8
dont autres spécialisations	Total	37	24	4,3	50,3	8	2,5
	Petites	7	1	0,5	6,5	8	1,2
	Moyennes	12	3	1,5	25,7	6	2,0
	Grandes	18	21	7,5	82,6	9	3,4

Champ : France métropolitaine

SAU : Superficie agricole utilisée.

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture légumière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Modes de cultures : une exploitation légumière sur deux cultive des légumes de plein champ pour le marché du frais

En 2010, le mode de culture des légumes le plus répandu reste celui de plein champ, pour le marché du frais : une exploitation légumière sur deux le pratique, sur 45 % des superficies légumières. La production de légumes de plein champ destinés à la transformation concerne beaucoup moins d'exploitations (19 %), mais presque autant de superficies (38 %). La surface moyenne de légumes destinés à l'industrie de transformation est donc plus de deux fois supérieure à celle de légumes de plein champ destinés au marché du frais, avec 12,9 hectares par exploitation contre 6. Selon qu'elles destinent leur production au marché du frais ou à la transformation, les exploitations légumières ont donc une structure très distincte en termes de surface légumière

moyenne, mais également en termes de système de production et de technique commerciale. Ainsi, les exploitations produisant pour la transformation sont largement mécanisées, alors que celles destinant leur production au marché du frais font plus largement appel à de la main-d'œuvre. Par ailleurs, les exploitations produisant pour l'industrie commercialisent très largement leur production par voie contractuelle, alors que cette pratique est minoritaire sur le marché du frais, mais tend à se développer, notamment pour les légumes de 4^e gamme. Enfin, les exploitations cultivant des légumes de plein champ à destination de la transformation se distinguent par la proportion particulièrement élevée d'entre elles ayant une grande dimension économique (82 % contre 44 % pour l'ensemble des exploitations légumières).

28 % des exploitations légumières pratiquent le maraîchage de plein air. Ce mode de

Tableau 5

Les cultures de plein champ occupent 83 % de la surface légumière

Modes de culture des légumes en 2010

	Exploitations légumières		Superficie		Superficie moyenne
	nombre	%	ha	%	ha/exploitation
Ensemble des cultures légumières	30 860	100	201 650	100	6,5
Plein champ - marché du frais	15 380	50	91 580	45	6,0
Plein champ - transformation	6 000	19	77 400	38	12,9
Maraîchage (plein air ou abri bas)	8 500	28	25 240	13	3,0
Serres ou abris hauts	9 350	30	7 430	4	0,8

Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

culture ne représente que 13 % des surfaces légumières, pour une dimension moyenne de 3 hectares par exploitation. Toutefois, les surfaces maraîchères peuvent porter plusieurs cultures au cours d'une année.

Enfin, 30 % des exploitations légumières possèdent des serres ou des abris hauts. Ce mode de culture ne représente que 4 % des surfaces légumières, soit 0,8 hectare par exploitation. Cependant, la seule mesure des surfaces ne tient pas compte de la productivité beaucoup plus élevée de ce mode de culture, par rapport aux autres. La culture sous serres en hors-sol est aujourd'hui privilégiée pour produire plu-

sieurs espèces appartenant à la catégorie des légumes-fruits, tels que le concombre ou la tomate (destinée au marché du frais). Elle se développe également pour la culture de fraise.

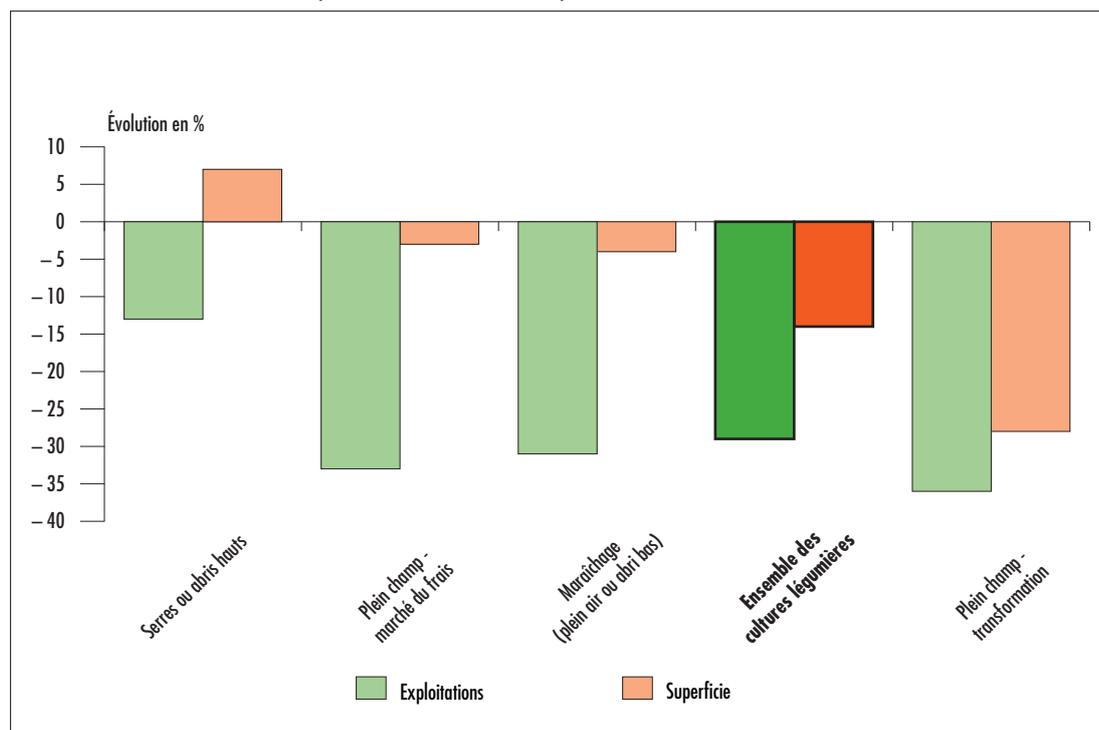
Seules les surfaces de serres se sont développées

Par rapport à 2000, seules les surfaces de serres ou abris hauts se sont développées (+ 7 %). À l'inverse, les surfaces de plein champ pour la transformation ont connu le plus fort recul (- 28 %). Reflétant une baisse tendancielle, ce résultat doit être nuancé par

Graphique 3

Seules les surfaces de serres se développent

Évolution du nombre d'exploitations et des superficies, entre 2000 et 2010



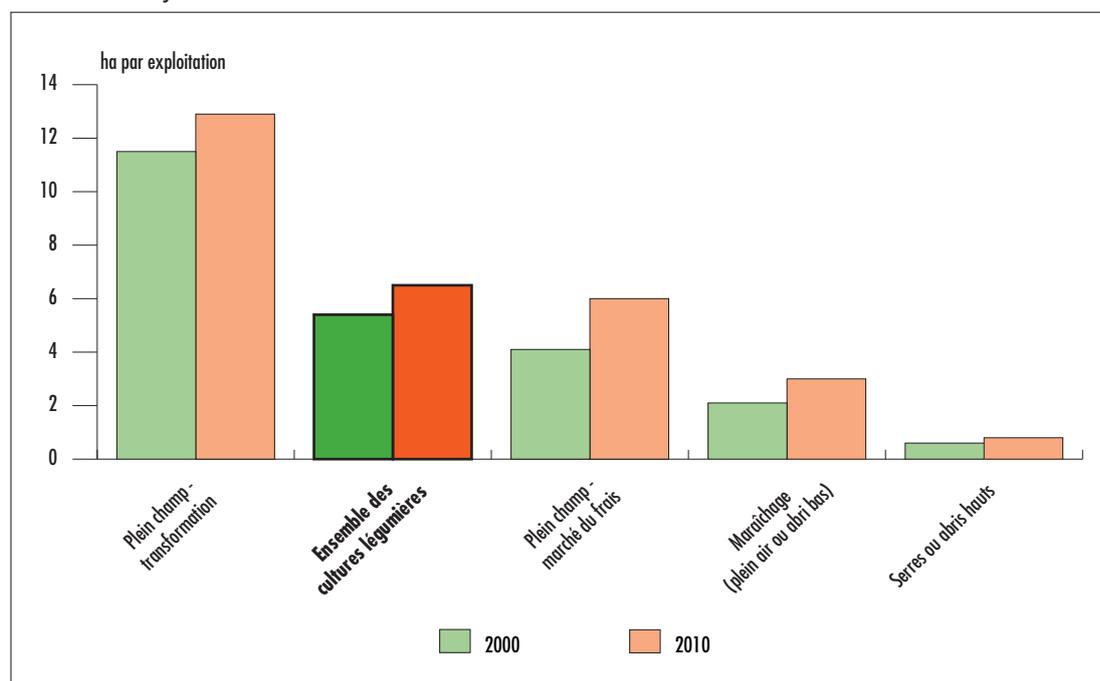
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Champ : France métropolitaine

Graphique 4

La surface moyenne progresse, quel que soit le mode de culture

Surfaces moyennes des modes de culture en 2000 et 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

le fait que l'année 2010 a été caractérisée par une demande industrielle particulièrement faible et un niveau d'implantations historiquement bas en légumes d'industrie. Les surfaces de plein champ pour le marché du frais ainsi que les surfaces maraîchères affichent quant à elles une quasi-stabilité. En revanche, le nombre d'exploitations a connu un recul significatif, quel que soit le mode de culture. Néanmoins, ce dernier est plus modéré chez les exploitants détenant des serres ou abris hauts (- 13 %). Selon les autres modes de culture des légumes, la baisse du nombre de producteurs est comprise entre 31 % (maraîchage) et 36 % (plein champ pour la transformation). Conséquence de la contraction globale du nombre d'exploitations, la surface légumière moyenne a progressé par rapport à 2000, quel que soit le mode de culture. Les accroissements les plus importants ont concerné les surfaces moyennes de légumes de plein champ destinés au marché du frais (+ 44 %) et les surfaces maraîchères (+ 39 %). La surface moyenne de serres ou abris hauts s'est également accrue (+ 23 %), alors que celle de légumes de plein champ pour la transformation a connu la plus faible progression (+ 12 %).

La salade, légume frais le plus répandu

Le petit pois et le haricot vert sont essentiellement destinés à l'industrie de transformation. Cultivés en plein champ, ils mobilisent plus de surface que les autres légumes, avec respectivement 13 % et 11 % des superficies légumières développées en 2010.

Concernant les légumes destinés au marché du frais, la salade est, comme en 2000, l'espèce cultivée par le plus grand nombre d'exploitations (34 %). En 2010, elle a dépassé le chou-fleur en termes de part des superficies développées, avec 10 % contre 9 % pour le chou-fleur. Les autres légumes constituant une part significative des superficies développées sont avant tout le melon et la carotte, avec 6 % chacun. La culture de la carotte est sensiblement plus répandue, présente chez 25 % des exploitations légumières, contre 17 % pour le melon. Les autres légumes occupent une moindre part des superficies développées. Néanmoins, ils mobilisent une part importante des exploitations légumières, comme dans le cas de la tomate (32 %) ou de la courgette (28 %).

Tableau 6
Les légumes d'industrie en tête
 Principales espèces légumières en 2010

	Exploitations légumières		Superficies développées		Superficie moyenne
	nombre	%	ha	%	ha/exploitation
Ensemble des légumes	30 860	100	234 480	100	7,6
Petits pois	7 400	24	30 400	13	4,1
Haricot vert	9 030	29	26 690	11	3,0
Salade	10 470	34	23 550	10	2,2
Chou-fleur	5 750	19	20 280	9	3,5
Melon	5 360	17	15 040	6	2,8
Carotte	7 750	25	14 530	6	1,9
Oignon de couleur	3 930	13	5 820	2	1,5
Poireau	7 550	24	5 480	2	0,7
Tomate	9 790	32	5 330	2	0,5
Asperge	3 360	11	4 930	2	1,5
Fraise	5 240	17	3 100	1	0,6
Courgette	8 570	28	2 760	1	0,3

Champ : France métropolitaine

Superficie développée : superficie comptée autant de fois qu'elle a donné de productions légumières (à partir de nouveaux plants) au cours de la campagne agricole 2009-2010.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Recul général des superficies développées

Les superficies consacrées aux principaux légumes d'industrie (**petit pois** et **haricot vert**) ont connu un recul relativement modeste par rapport à 2000 (- 10 % environ). La baisse du nombre d'exploitations est légèrement plus importante (- 15 % environ), mais en très net ralentissement par rapport à celle constatée lors du recensement de 2000 (- 40 % environ). En conséquence, pour ces deux espèces, les superficies moyennes par exploitation ont sensiblement progressé par rapport à 2000 (+ 5 % environ) pour atteindre 4,1 hectares en petit pois et 3 hectares en haricot vert. Précisons qu'en petit pois, 50 % des exploitations cultivent moins de 0,5 hectare, soit 1 % des superficies, alors que 90 % des superficies sont détenues par 38 % des exploitations, y consacrant plus de 5 hectares. En haricot vert, 69 % des exploitations cultivent moins de 0,5 hectare, soit 2 % des superficies, alors que 90 % des superficies sont détenues par 21 % des exploitations, y consacrant plus de 5 hectares.

La **salade** est le légume dont les superficies ont le mieux résisté par rapport à 2000 (- 3 %). Dans le détail, les superficies consacrées aux laitues et aux chicorées ont nettement diminué (- 26 % et - 54 %), à l'inverse de celles consacrées à la mâche (+ 53 %) et à l'ensemble des autres salades, presque

multipliées par cinq. En 2010, les différents types de laitues occupent encore la majorité des surfaces de salade (40 %), suivis de la mâche (34 %), de l'ensemble des « autres salades » (17 %) et des chicorées (9 %). Le nombre d'exploitations produisant des salades est globalement en recul (- 17 %), s'accompagnant ainsi d'un net accroissement de la superficie moyenne par exploitation (+ 17 %, à 2,2 ha). Mais la grande majorité des exploitations consacre moins de 0,5 hectare à la culture des salades. Leur part va de 71 % (laitue) à 90 % (mâche), pour seulement 3 % (mâche) à 10 % (chicorées) des surfaces. À l'inverse, en laitue, chicorée et autres salades, 50 % des superficies sont développées par 1 à 3 % des exploitations, y consacrant plus de 20 hectares. En mâche, 70 % des surfaces sont développées par seulement 1 % des exploitations, y consacrant plus de 50 hectares.

En **chou-fleur**, la baisse des superficies par rapport à 2000 (- 22 %) a été sensiblement plus forte que celle du nombre de producteurs (- 19 %). La superficie développée moyenne a donc connu un léger recul à 3,5 hectares par exploitation (- 3 %). Cependant, 22 % des producteurs de chou-fleur cultivent plus de 5 hectares, soit 92 % des superficies consacrées à ce légume. À l'inverse, 65 % des exploitations ne développent qu'une superficie inférieure à 0,5 hectare de chou-fleur, soit seulement 1 % des superficies totales.

En **melon**, la diminution des superficies par rapport à 2000 reste très modérée (- 4 %). Elle est un peu plus forte concernant le nombre d'exploitations (- 9 %). En conséquence, la surface moyenne s'est légèrement accrue, à 2,8 hectares par exploitation (+ 5 %). 80 % des producteurs de melon cultivent ce légume en plein air ou sous abris bas. Les deux tiers d'entre eux y consacrent moins d'un hectare, soit 4 % des superficies. À l'inverse, plus de la moitié des surfaces sont cultivées par 2 % des exploitants, sur plus de 30 hectares. Les serres et abris hauts représentent 5,5 % des surfaces totales consacrées au melon. Un tiers des producteurs ont recours à ce mode de production. La grande majorité d'entre eux (79 %) cultive moins de 0,5 hectare de melon sous serres, soit 14 % des surfaces selon ce mode de culture.

En **carotte**, le modeste recul des superficies (- 5 %) s'est accompagné d'une diminution plus forte du nombre de producteurs (- 8 %). La surface moyenne progresse donc légèrement, à 1,9 hectare par exploitation (+ 4 %). Mais la moitié des superficies consacrées à la carotte sont détenues par 3 % des exploitations, développant plus de 20 hectares. À l'opposé, 77 % des producteurs de carotte y consacrent moins de 0,5 hectare, soit 4 % des superficies développées de ce légume.

Par rapport à 2000, les surfaces dédiées à l'**oignon de couleur** affichent un très net recul (- 37 %), en lien avec celui du nombre de producteurs (- 34 %). La surface moyenne consacrée à cette espèce reste donc stable, à 1,5 hectare par exploitation. Cependant 86 % des superficies sont exploitées par seulement 10 % des producteurs, sur plus de 5 hectares. À l'inverse, la grande majorité des producteurs (81 %) cultive moins de 0,5 hectare d'oignon de couleur, soit 4 % des superficies consacrées à cette espèce.

En 2010, la **tomate** se distingue des autres légumes par la stabilité du nombre de producteurs. La baisse des superficies (- 25 %) est essentiellement imputable aux surfaces de tomates de plein champ, destinées à la transformation. En effet, les surfaces de serres ou abris hauts consacrées à la production de tomate pour le marché du frais sont restées stables au cours de la décennie 2000. Elles constituent désormais 38 % des superficies dédiées à ce légume (+ 10 points), plus de la moitié des producteurs de tomate pratiquant ce mode de culture. Compte tenu du poids

croissant de la production sous serres, la surface moyenne consacrée à la tomate baisse sensiblement, à 0,5 hectare par exploitation (- 24 %). Près de 90 % des producteurs cultivant des tomates sous serres y consacrent moins de 0,5 hectare. À l'inverse, un peu plus de 5 % des producteurs possèdent plus d'un hectare de tomates sous serres et se partagent ainsi les deux-tiers de ces superficies. En plein air, 72 % des superficies sont cultivées par 3 % des producteurs, y consacrant plus de 5 hectares. À l'opposé, 88 % des producteurs cultivent des tomates sur moins de 0,5 hectare, soit 12 % des superficies.

En 2010, la baisse du nombre de producteurs de **poireau** par rapport à 2000 (- 15 %) est bien moins forte que celle mesurée lors du précédent recensement (- 51 %). En revanche, le recul des superficies développées (- 16 %) s'inscrit en continuité. La surface moyenne par exploitation reste stable (0,7 hectare par exploitation). En effet, 90 % des producteurs cultivent moins d'un hectare de poireau, soit 19 % des superficies totales. Par contre, 7 % des exploitants cultivent plus de 2 hectares de poireau et cumulent ainsi les trois-quarts des superficies consacrées à ce légume.

L'**asperge** est l'espèce légumière ayant connu la plus forte baisse du nombre de producteurs par rapport à 2000 (- 42 %). La diminution des superficies est presque aussi forte (- 37 %). Bien que très significatifs, ces reculs montrent toutefois un certain ralentissement par rapport à ceux constatés lors du précédent recensement. Depuis 2000, la superficie moyenne consacrée à l'asperge progresse sensiblement, à 1,5 hectare par exploitation (+ 10 %). La très grande majorité des producteurs (96 %) cultive moins de 0,5 hectare d'asperge, soit 54 % des superficies dédiées à ce légume. À l'opposé, seul 1 % des producteurs cultive plus de 2 hectares d'asperge, soit 19 % des superficies.

En **fraise**, le recul du nombre d'exploitations par rapport à 2000 (- 14 %) est en net ralentissement par rapport à celui constaté lors du précédent recensement (- 46 %). La baisse des superficies (- 18 %) doit être nuancée par la part croissante qu'y occupent les serres ou abris hauts, soit 47 % en 2010. 42 % des producteurs de fraise pratiquent ce mode de culture. La surface moyenne par exploitation reste stable, à 0,6 hectare par exploitation. En plein air ou sous abris bas, 78 % des producteurs cultivent moins de 0,5 hectare de

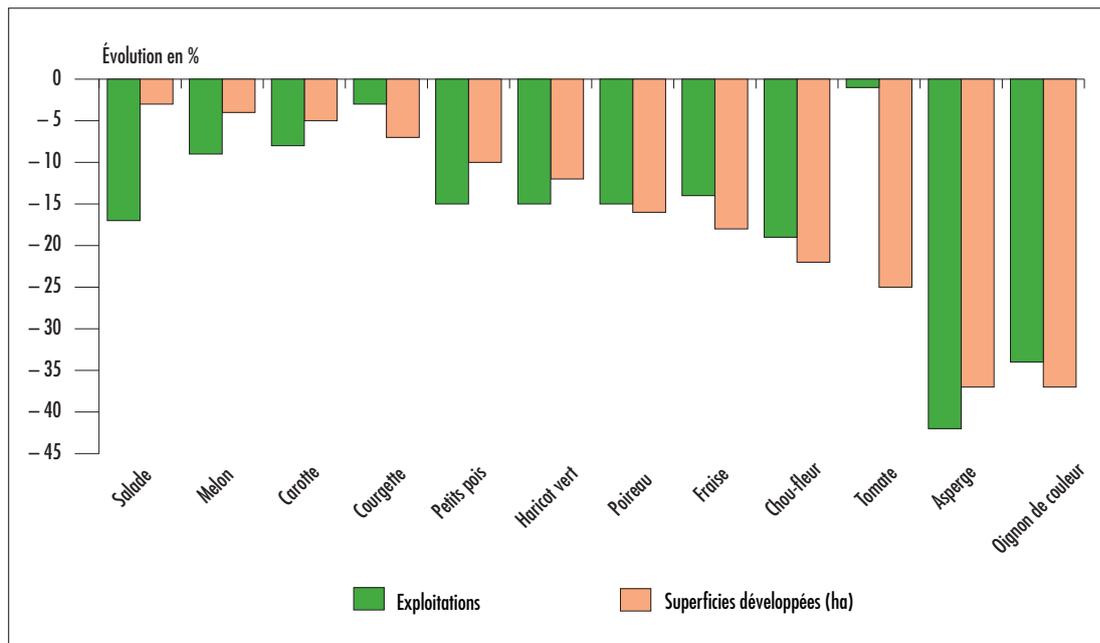
fraises, soit 20 % des superficies. À l'inverse, 13 % des producteurs cultivent plus d'un hectare de fraise, soit les deux tiers des superficies. Sous serres ou abris hauts, 68 % des producteurs cultivent moins de 0,5 hectare,

soit 14 % des superficies. À l'opposé 18 % d'entre eux possèdent plus d'un hectare de fraises sous serres, soit 72 % des superficies selon ce mode de culture.

Graphique 5

Baisse générale des superficies développées

Évolution du nombre d'exploitation et des superficies développées entre 2000 et 2010



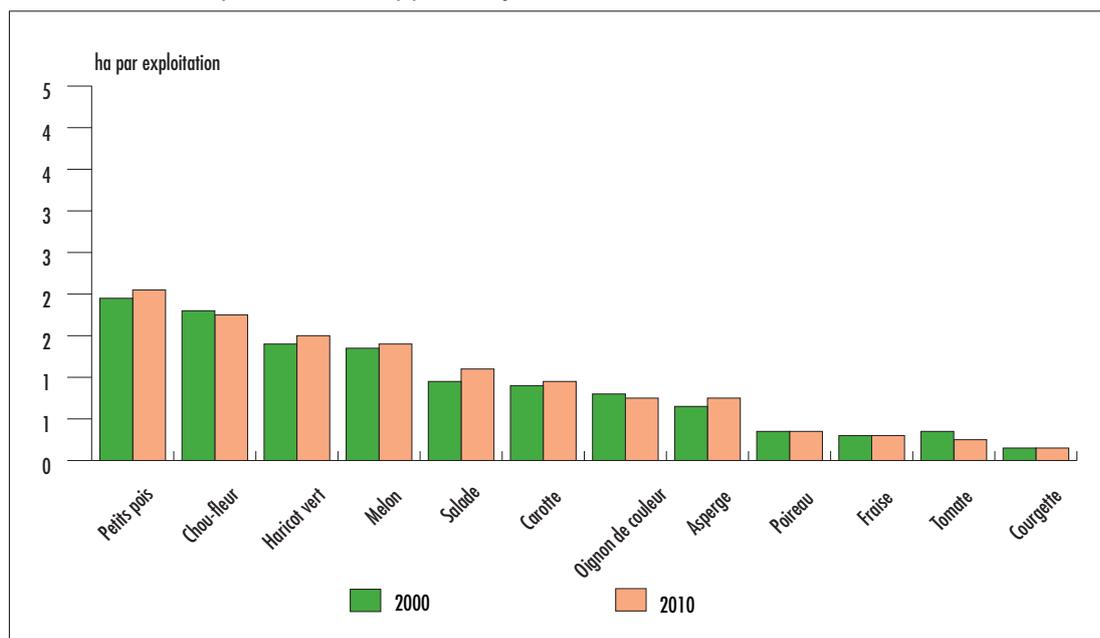
Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Graphique 6

Accroissement quasi-général des superficies développées

Évolution de la superficie développée moyenne entre 2000 et 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Hormis la tomate, la **courgette** est le légume dont la baisse du nombre de producteurs a été la plus faible par rapport à 2000 (- 3 %). Les superficies développées connaissent un recul légèrement plus marqué (- 7 %). En 2010, 15 % d'entre elles sont constituées de serres ou abris hauts et 31 % des producteurs pratiquent ce mode de culture. La superficie moyenne consacrée à la courgette demeure la plus petite des espèces légumières, avec 0,3 hectare par exploitation (+ 5 %). Ainsi, en plein air ou sous abris bas, 86 % des producteurs cultivent moins de 0,5 hectare de courgette, soit 22 % des superficies. À l'opposé, seuls 8 % des producteurs cultivent plus d'un hectare et se partagent ainsi les deux tiers des superficies. Sous serres ou abris hauts, 92 % des producteurs disposent de moins de 0,5 hectare consacrés à la courgette, soit 37 % des superficies.

Diminution globale de la production

L'évolution des volumes produits au cours de la décennie 2000 permet de mieux appréhender des situations très différentes, selon les espèces.

Le plus fort recul des volumes produits a concerné le groupe des **salades**. Au regard de superficies développées quasiment stables, cela est en grande partie imputable à l'évolution de la structure de production, de plus en plus orientée vers la mâche et l'ensemble des « autres salades », au détriment des laitues et chicorées.

En **oignon**, le fléchissement significatif des volumes produits est la conséquence de l'érosion des superficies. Le potentiel de production français connaît ainsi une certaine contraction, dans un contexte de marché européen très concurrentiel (Pays-Bas, Espagne).

La production de **courgette** s'inscrit également en baisse tendancielle. Cela reflète un certain déficit de compétitivité, notamment vis-à-vis de l'Espagne et du Maroc, dont les apports sur le marché français se sont accrus au cours des années 2000.

En **fraise**, le développement de la production sous serres n'a pas totalement compensé le

recul global des superficies. Les volumes produits connaissent ainsi un recul significatif (- 15 %). Toutefois, cela masque la dynamique de repositionnement progressif de l'offre française vers le haut de gamme, dans un contexte de vive concurrence (Espagne, Maroc).

En **chou-fleur**, la progression des rendements moyens a permis de compenser en partie le recul des superficies et de limiter la baisse des volumes produits (- 13 %).

En **carotte**, le recul de la production est modéré (- 12 %). Il traduit cependant un certain repli de l'offre française dans un contexte de vive concurrence européenne (Pays-Bas, Belgique, Espagne).

La production d'**asperge** a bénéficié de rendements moyens orientés à la hausse, comme en témoigne le modeste recul des volumes produits (- 11 %), par rapport à celui des superficies.

En **poireau**, les volumes récoltés affichent une sensible contraction (- 11 %). Là encore, ce repli modéré reflète un certain effritement du potentiel de production français, face à des importations croissantes (Belgique, Pays-Bas).

La première production légumière française en volume, celle de **tomate**, affiche une modeste contraction (- 8 %). Toutefois, cette baisse est essentiellement imputable aux volumes destinés à la transformation. En effet, ces derniers, produits en plein champ, ont connu une forte diminution (- 41 %). À l'inverse, la production destinée au marché du frais, essentiellement menée sous serres ou abris haut, est plutôt orientée à la hausse (+ 12 %). Elle constitue désormais 76 % des volumes produits (contre 63 % au début de la décennie 2000).

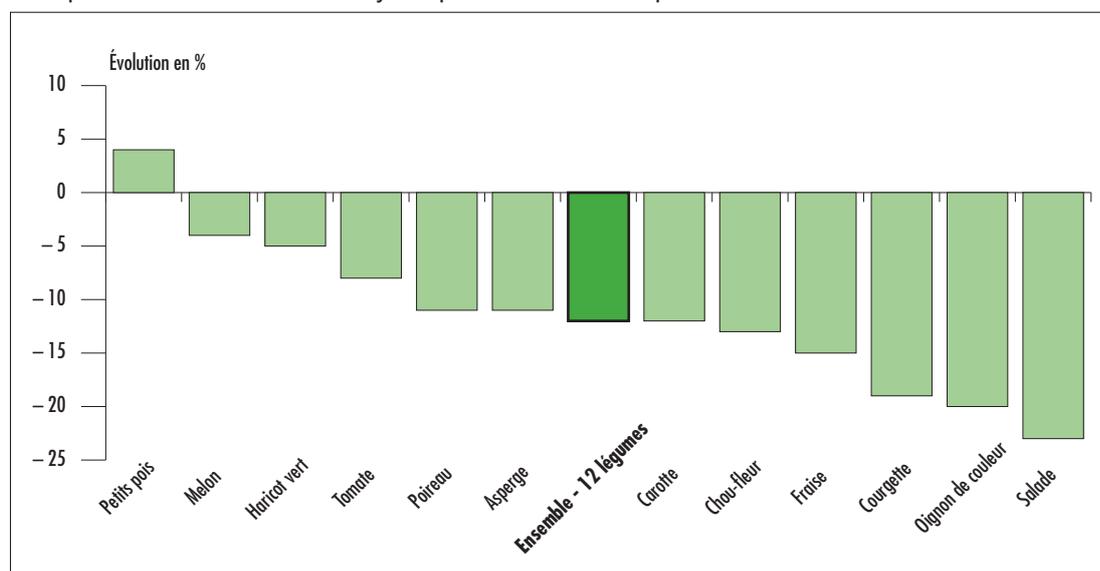
La production de **melon** se distingue comme la plus stable des espèces légumières destinées au marché du frais (- 4 %), en lien avec le comportement des superficies.

Enfin, en légumes d'industrie, les volumes produits n'ont que peu reculé en **haricot vert** (- 5 %). Ils affichent même une légère progression en **petit pois** (+ 4 %), témoignant d'une sensible amélioration des rendements, au regard de superficies moins bien orientées.

Graphique 7

Diminution quasi-générale des volumes produits

Comparaison des volumes moyens produits entre les périodes 1999-2001 et 2009-2011



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Forte baisse des plus petites exploitations légumières

La baisse du nombre d'exploitations par rapport à 2000 a tout particulièrement concerné celles disposant des plus petites surfaces légumières. Ainsi, en 2010, le nombre d'exploitations consacrant moins d'un hectare aux légumes a reculé de 33 % par rapport à 2000, après avoir été divisé par plus de deux entre 1988 et 2000. La baisse est quasiment la même pour celles y consacrant 1 à 5 hectares (-32 %) ou 5 à 10 hectares (-29 %). Elle est sensiblement moins forte pour les exploita-

tions consacrant 10 à 20 hectares aux légumes (-24 %). En revanche, le nombre d'exploitations possédant une superficie légumière comprise entre 20 et 30 hectares a connu un recul beaucoup plus modéré (-7 %), après avoir doublé entre 1988 et 2000. Le nombre d'exploitations dont la surface légumière est comprise entre 30 et 50 hectares avait lui aussi doublé entre 1988 et 2000. Sa progression est plus modeste par rapport à 2000 (+10 %). Enfin, le nombre d'exploitations détenant plus de 50 hectares de légumes connaît la plus forte progression depuis 2000 (+32 %).

Tableau 7

Plus d'exploitations avec au moins 30 hectares de légumes

Nombre d'exploitations et surface légumière, selon la surface légumière de l'exploitation

	Exploitations légumières			Surface légumière			Part de la surface légumière dans la SAU en 2010 (%)
	2010		Évolution depuis 2000 (%)	2010		Évolution depuis 2000 (%)	
	nombre	%		hectares	%		
< 0,5 ha	5 920	19	-33	1 360	1	-12	1
0,5 à - 1 ha	4 100	13	-33	2 780	1	-32	3
1 à - 2 ha	4 770	15	-32	6 410	3	-31	5
2 à - 5 ha	5 840	19	-32	18 510	9	-32	8
5 à - 10 ha	4 470	14	-29	31 010	15	-29	9
10 à - 20 ha	3 390	11	-24	46 680	23	-23	14
20 à - 30 ha	1 220	4	-7	29 300	15	-6	20
30 à - 50 ha	770	2	10	28 420	14	11	30
50 ha et plus	390	1	32	37 180	18	18	41
Ensemble	30 860	100	-29	201 650	100	-14	13

Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Malgré la forte baisse de leur nombre, les plus petites exploitations restent les plus nombreuses : 19 % possèdent moins de 0,5 hectare de légumes (contre 20 % en 2000), soit seulement 1 % des surfaces légumières. Plus globalement, 48 % des exploitations consacrent moins de 2 hectares aux légumes (contre 50 % en 2000), soit 5 % des surfaces légumières (contre 6 % en 2000). À l'opposé, 19 % des exploitations cultivent plus de 10 hectares de légumes (contre 15 % en 2000), soit 70 % des surfaces légumières (contre 63 % en 2000). Le niveau de spécialisation (surface légumière/SAU) croît en fonction de la surface légumière détenue. Il atteint ainsi 41 % chez les quelques exploitations cultivant plus de 50 hectares de légumes.

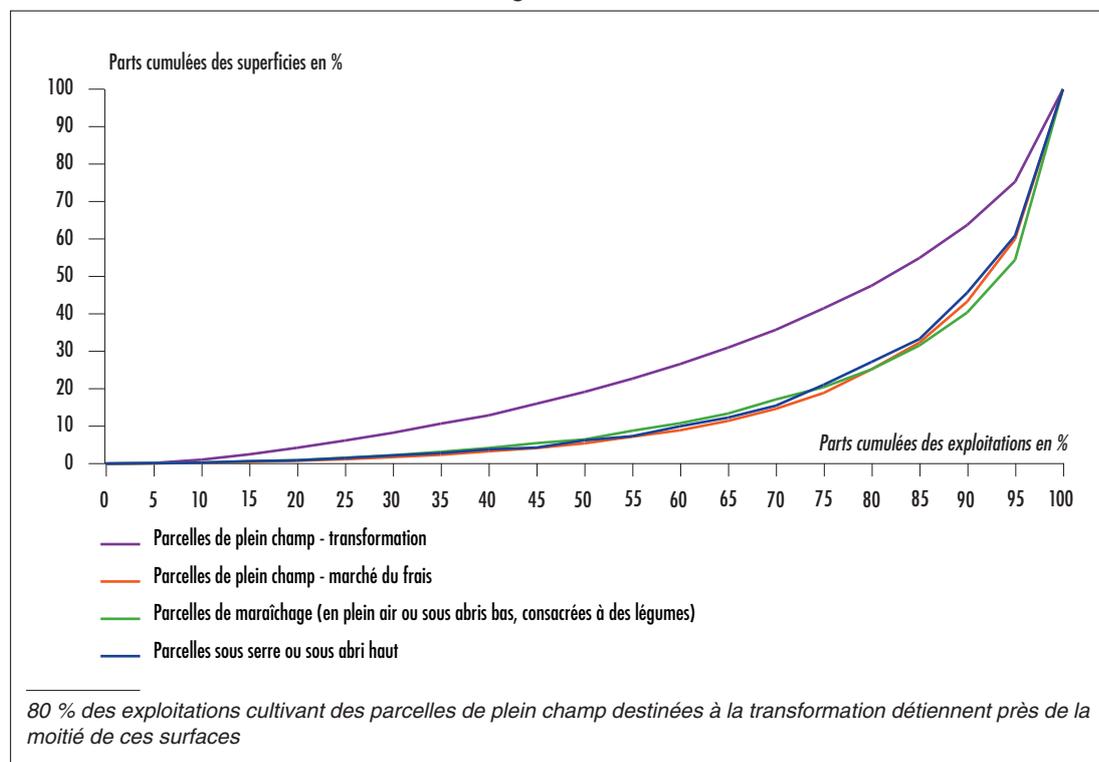
En culture de légumes de plein champ pour l'industrie de transformation, les producteurs ne sont plus que 21 % à disposer de moins de 5 hectares (contre 26 % en 2000). Ils ne cultivent ainsi que 5 % des surfaces (contre 7 % en 2000). Selon ce mode de culture, les

exploitations possèdent plus souvent entre 5 et 10 hectares de légumes. Cela concerne 35 % d'entre elles, ce qui est inchangé par rapport à 2000. Par ailleurs, la part de celles détenant plus de 10 hectares s'est accrue (44 %, contre 39 % en 2000). Ces dernières cultivent désormais 76 % des surfaces de légumes de plein champ pour la transformation (contre 73 % en 2000).

En culture de légumes de plein champ pour le marché du frais, la part d'exploitations cultivant moins de 0,5 hectare est la même qu'en 2000 (21 %). En revanche, celles qui exploitent entre 0,5 et 5 hectares ne sont plus que 51 % (contre 56 % en 2000). La part des surfaces qu'elles cultivent atteint désormais 16 % (contre 21 % en 2000). En revanche, en 2010, 17 % des exploitations cultivent plus de 10 hectares de légumes de plein champ destinés au marché du frais (contre 12 % en 2000), soit 71 % des surfaces (contre 61 % en 2000).

En maraîchage, la part des exploitations possédant moins de 0,5 hectare est en recul. Elle

Graphique 8
Une concentration moins forte des parcelles de plein champ destinées à la transformation
 Courbes de concentration des surfaces légumières en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

atteint 30 % en 2010 (contre 37 % en 2000), pour 2 % des surfaces cultivées (contre 4 % en 2000). Une part croissante des exploitations cultive des surfaces comprises entre 0,5 et 5 hectares (57 % contre 54 % en 2000). Toutefois, la part des surfaces qu'elles cultivent est en recul (32 % contre 39 % en 2000). La part des exploitations possédant plus de 5 hectares de cultures maraîchères est également en progrès (14 % contre 10 % en 2000), tout comme la part des surfaces maraîchères qu'elles cultivent (66 % contre 58 % en 2000).

Enfin, en culture de légumes sous serres ou abris hauts, la part des exploitations détenant moins de 0,5 hectare reste majoritaire, avec 64 % (contre 67 % en 2000). Elles n'exploitent cependant que 12 % des surfaces de serres consacrées aux légumes (contre 15 % en 2000). À l'inverse, 11 % des exploitations possèdent plus de 2 hectares de serres (contre 8 % en 2000), et cultivent 59 % des surfaces selon ce mode culture (contre 50 % en 2000).

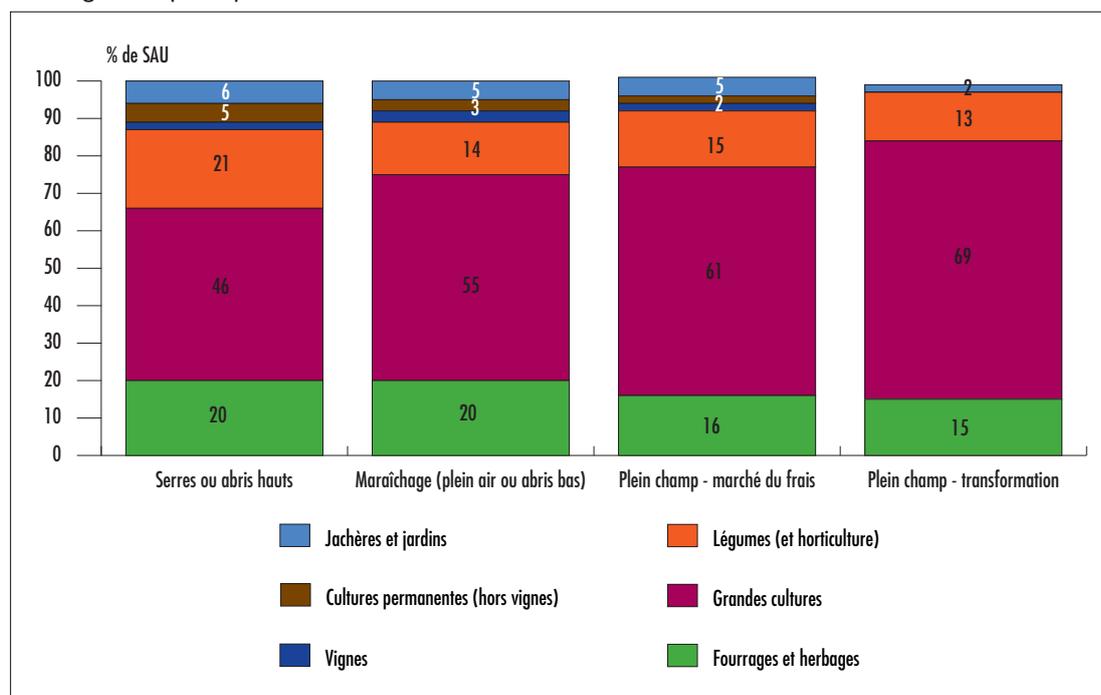
Assolement : les grandes cultures majoritaires, quel que soit le mode de culture

Quel que soit le mode de culture, les légumes occupent une part minoritaire dans l'assolement des exploitations. Elle est plus élevée chez les serristes (21 %), majoritairement implantés dans le sud du pays. Ces derniers accordent également plus de place aux cultures permanentes et à la vigne dans leur assolement que les autres producteurs de légumes. Mais les grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux, cultures industrielles et pomme de terre) restent la principale utilisation du sol (46 %). Leur part dans l'assolement est encore plus importante chez les exploitations pratiquant le maraîchage (55 %), à l'inverse de celle consacrée aux légumes (14 %). Dans les exploitations pratiquant des cultures de plein champ, la part des grandes cultures atteint 61 % lorsque la production légumière est destinée au marché du frais et 69 % lorsqu'elle est destinée à la transformation. Les cultures légumières occupent une

Graphique 9

Forte présence de grandes cultures

Assolement des exploitations légumières en 2010, selon le mode de culture des légumes pratiqué



Champ : France métropolitaine

Cultures permanentes (hors vignes) : vergers, pépinières et autres cultures pérennes hors vignes.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

part légèrement plus forte dans le premier cas (15 %), que dans le second (13 %).

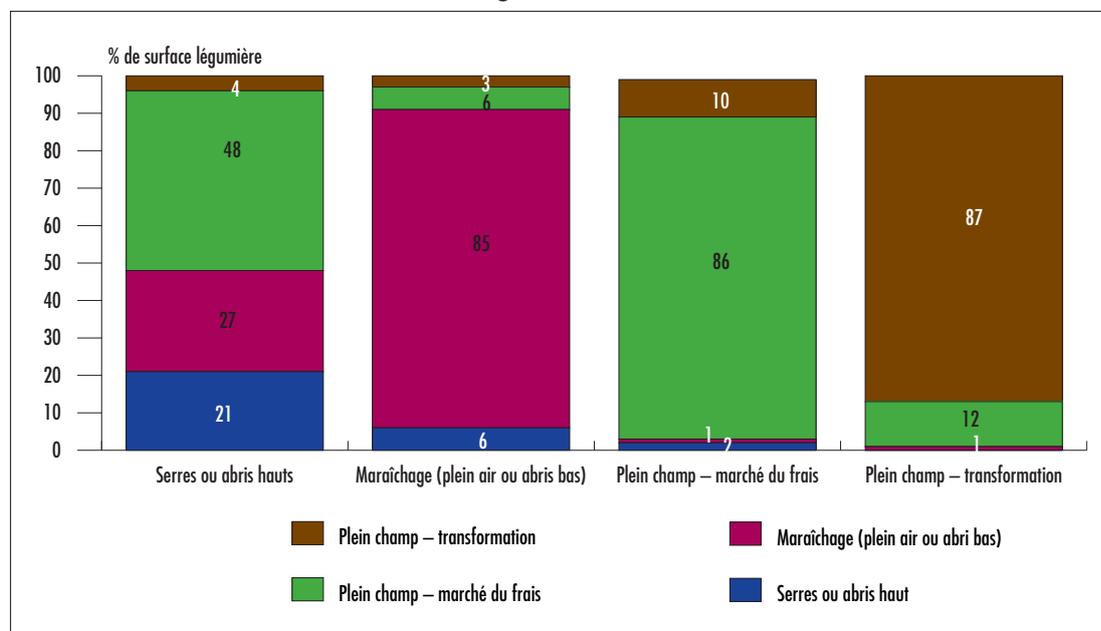
Association des modes de culture : les cultures sous serres, moins exclusives

Les différents modes de culture des légumes demeurent très exclusifs les uns des autres. Ainsi, pour les exploitations légumières pratiquant le maraîchage, la culture de plein champ pour le marché du frais ou la culture de plein

champ pour la transformation, ces modes de cultures respectifs occupent plus de 85 % de la surface légumière totale. Les exploitations cultivant des légumes sous serres ou abris hauts font exception. En effet, chez ces dernières, les serres et abris hauts n'occupent en moyenne que 21 % de la superficie légumière. Ce mode de production est souvent associé à des cultures de plein champ pour le marché du frais ou à des cultures maraîchères. Ces caractéristiques n'ont pas évolué par rapport à 2000.

Graphique 10

Les producteurs ayant des serres y consacrent 21 % de leur surface légumière Association des modes de culture des légumes en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Un peu plus d'un chef d'exploitation légumière sur deux est âgé de moins de 50 ans. Les chefs et coexploitants des exploitations légumières travaillent de plus en plus à temps complet. Leur niveau de formation générale et agricole, supérieur à celui de l'ensemble des exploitants agricoles, continue de s'améliorer. La culture de légumes s'accompagne d'une utilisation de main-d'œuvre supérieure à celle des autres exploitations agricoles. Les salariés, permanents ou saisonniers, contribuent à une part croissante du travail effectué dans les exploitations légumières.

Statut de l'exploitation : les exploitants individuels restent majoritaires

En 2010, 62 % des exploitations légumières sont gérées en nom propre et de statut individuel. Cette proportion est en baisse par rapport à 2000 (- 10 points), tout comme la part de la surface légumière qu'elles exploitent (- 14 points, à 32 %). Les exploitations légumières demeurent donc majoritairement de statut individuel, mais dans une moindre mesure que l'ensemble des exploitations agricoles, dont 69 % possèdent ce statut en 2010 (en exploitant 43 % de la SAU métropolitaine totale). La surface légumière moyenne d'un exploitant individuel est de 3,4 hectares, soit presque deux fois moins que la moyenne, tous statuts confondus. En effet, le statut individuel intéresse 95 % des petites exploitations légumières et 78 % des moyennes,

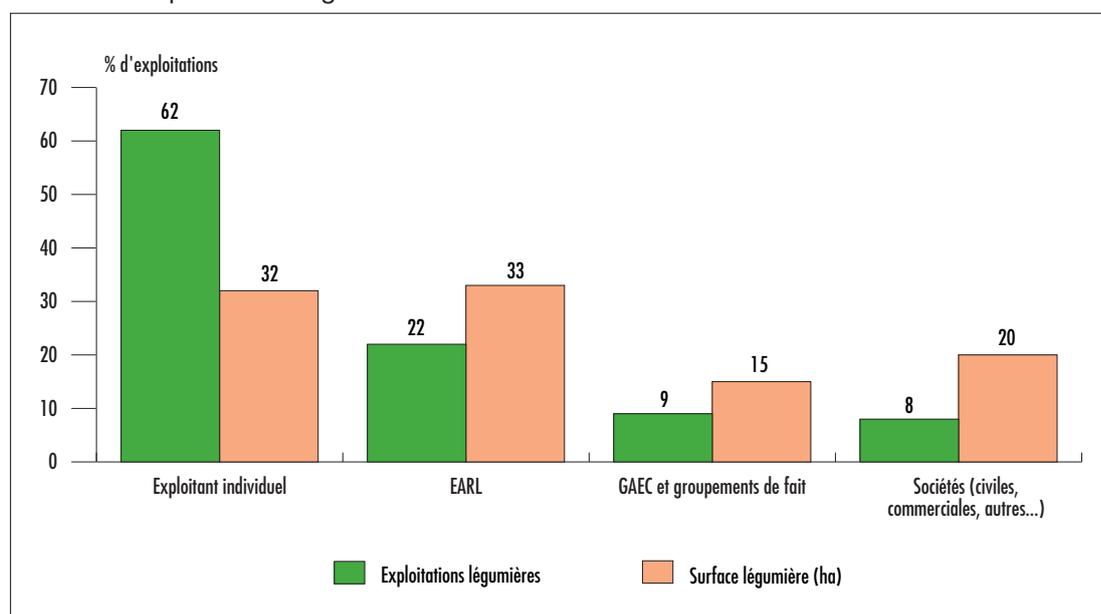
contre seulement 33 % des grandes. Selon le mode de culture pratiqué, plus des deux tiers des exploitations légumières ont un statut individuel, à l'exception de celles cultivant des légumes de plein champ pour la transformation (39 %), davantage concernées par les autres formes de statuts.

Le recul de la part des exploitants individuels profite d'abord au statut d'entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL). Ce dernier concerne désormais 22 % des exploitations (+ 7 points) et 33 % des surfaces légumières (+ 9 points). Le statut d'EARL est plus répandu chez les exploitations légumières que chez les exploitations agricoles en général, dont 16 % l'ont adopté. La surface légumière moyenne exploitée par une EARL atteint 9,8 hectares. Ce statut est le plus fréquent chez les grandes exploitations légumières : il concerne 40 % d'entre-elles.

Les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et groupements de fait intéressent 9 % des exploitations et 15 % des surfaces légumières en 2010, des parts stables par rapport à 2000. Ce statut concerne majoritairement des grandes exploitations. La surface légumière moyenne d'une exploitation possédant ce statut atteint 11,2 hectares.

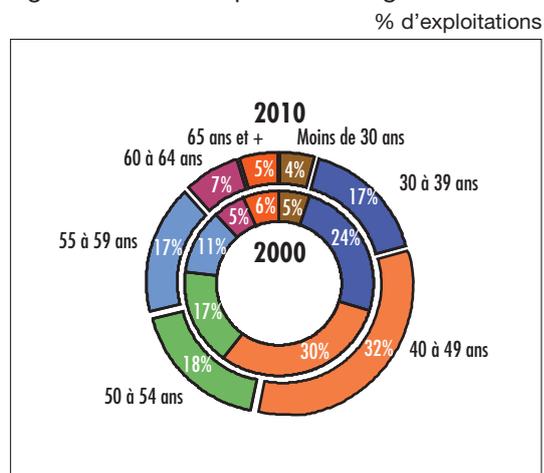
Enfin, les différentes formes sociétaires concernent 8 % des exploitations légumières en 2010, soit 3 points de plus qu'en 2000. La part de la surface légumière qu'elles cultivent est également en hausse, à 20 % (+ 6 points). Ces exploitations sont majoritairement grandes. Elles cultivent une surface légumière moyenne mesurant 17,1 hectares.

Graphique 1
Une majorité d'exploitations individuelles, pour 32 % des surfaces légumières
Statut des exploitations légumières en 2010



Champ : France métropolitaine
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 2
Progression de la part des plus de 50 ans
Âge des chefs d'exploitations légumières



Champ : France métropolitaine
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Moins de chefs d'exploitations de moins de 40 ans

En 2010, la part de chefs d'exploitations légumières de plus de 50 ans atteint 47 %, soit 8 points de plus qu'en 2000. Cela est principalement imputable à la progression de la part des exploitants âgés de 55 à 64 ans, atteignant 24 % (+ 8 points). À l'inverse, la part des moins de 40 ans a connu un fort recul, s'établissant à 21 % (- 8 points). Ces évolutions sont identiques à celles concernant l'ensemble des exploitations agricoles. Cependant, la part des moins de 50 ans reste majoritaire parmi les chefs d'exploitations légumières en 2010 (53 %), alors qu'elle ne l'est plus dans l'ensemble des exploitations agricoles (45 %).

Dans les grandes exploitations légumières, la part des chefs de moins de 50 ans reste

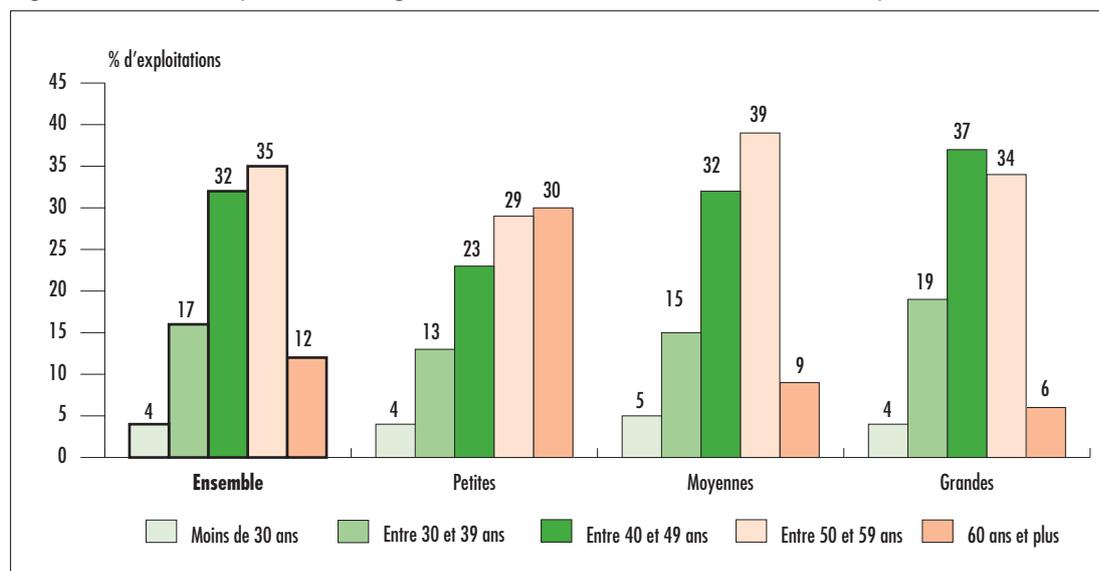
particulièrement forte, avec 60 % (contre 73 % en 2000). Ces exploitations conservent également la plus faible part de plus de 60 ans, avec 6 % (contre 3 % en 2000). Dans les exploitations légumières de moyenne dimension économique, la part de chefs de moins de 50 ans atteint 52 % (contre 61 % en 2000).

En revanche, la part des moins de 50 ans reste moins forte dans les petites exploitations légumières (40 %), bien qu'elle y ait progressé (+ 5 points). Les petites exploitations demeurent majoritairement dirigées par des plus de 50 ans, avec notamment 30 % de plus de 60 ans (contre 37 % en 2000).

Graphique 3

Les chefs des grandes exploitations plus jeunes

Âge des chefs d'exploitations légumières selon leur dimension économique en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

En 2010, les modes de culture des légumes sensiblement plus « jeunes », c'est-à-dire pratiqués par une proportion de chefs de moins de 40 ans supérieure à la moyenne, sont la culture sous serres et abris haut (24 %), ainsi que la culture de légumes de plein champ destinés à la transformation (23 %). La part des surfaces détenue par les moins de 40 ans est également légèrement plus élevée en cultures de légumes sous serres (22 %) et en culture de plein champ pour la transformation (23 %), qu'en maraîchage (20 %) et culture de plein champ pour le marché du frais (21 %).

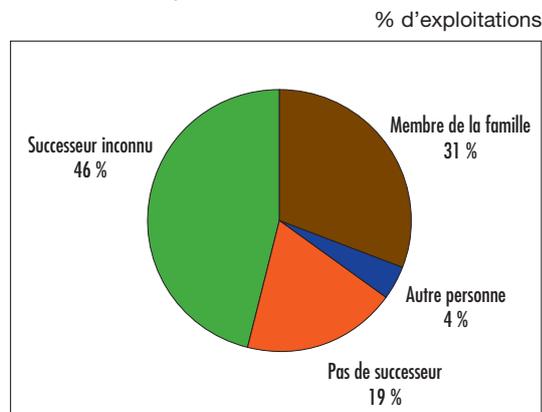
Le successeur est connu dans 35 % des cas

En 2010, 48 % des exploitations légumières ne sont pas concernées par la question sur la

succession, n'ayant pas de chef d'exploitation ou de coexploitant de 50 ans ou plus. Pour les exploitations qui seront confrontées à la succession d'un de leurs coexploitants dans les quinze prochaines années, 65 % ne connaissent pas ou n'ont pas de successeur (soit 5 points de moins qu'en 2000). 35 % des chefs d'exploitations ou coexploitants de 50 ans ou plus connaissent donc leur successeur. Il s'agit très majoritairement d'un membre de la famille, coexploitant ou non. La part des chefs ou coexploitants ayant connaissance de leur successeur s'accroît avec la dimension économique de l'exploitation légumière. Elle n'est ainsi que de 18 % dans les petites exploitations, de 28 % dans les moyennes, et de 52 % dans les grandes exploitations.

Graphique 4 35 % des dirigeants connaissent leur successeur

Succession dans les exploitations légumières dont le chef ou un coexploitant est âgé de 50 ans ou plus en 2010



Champ : France métropolitaine
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

en 2010, soit 3 points de moins qu'en 2000. Cette proportion est plus de deux fois moins importante que celle observée dans l'ensemble des exploitations agricoles (14 %). 61 % de ces chefs ou coexploitants inactifs sont à la tête de petites exploitations.

En 2010, 9 % des chefs et coexploitants d'exploitations légumières ont déclaré une deuxième activité, autre qu'agricole. Cette proportion de pluriactifs est quasiment stable par rapport à 2000 (- 1 point). Elle est deux fois moins importante que celle observée dans l'ensemble des exploitations agricoles. Parmi les autres activités citées, celle d'élu (maire, député, conseiller général, chambre d'agriculture, coopérative, MSA...) arrive désormais en tête (36 %), devant celle d'employé (28 %). Les autres activités les plus souvent citées par les chefs pluriactifs sont celles d'artisans-commerçants (18 %), puis les professions intermédiaires (8 %) et libérales (7 %). La part de chefs et coexploitants pluriactifs décroît en fonction de la dimension économique de l'exploitation : elle atteint 15 % dans les petites, contre 10 % dans les moyennes et seulement 7 % dans les grandes exploitations légumières.

Un dirigeant sur quatre est une femme

En 2010, 25 % des chefs d'exploitations et coexploitants sont des femmes. Leur part a progressé de trois points par rapport à 2000, après en avoir gagné 10 entre 1988 et 2000. La proportion de femmes à la tête des exploitations légumières est semblable à celle observée dans l'ensemble des exploitations agricoles (27 %). Bien que cette part ait progressé, quelle que soit la dimension économique de l'exploitation légumière, elle demeure plus importante dans les petites exploitations : elle y atteint 35 %, contre 25 % dans les moyennes et 21 % dans les grandes exploitations légumières.

Moins de chefs et coexploitants inactifs ou pluriactifs

La part de dirigeants d'exploitations légumières « inactifs » – c'est-à-dire retraités mais aussi chômeurs ou autres inactifs – est de 6 %

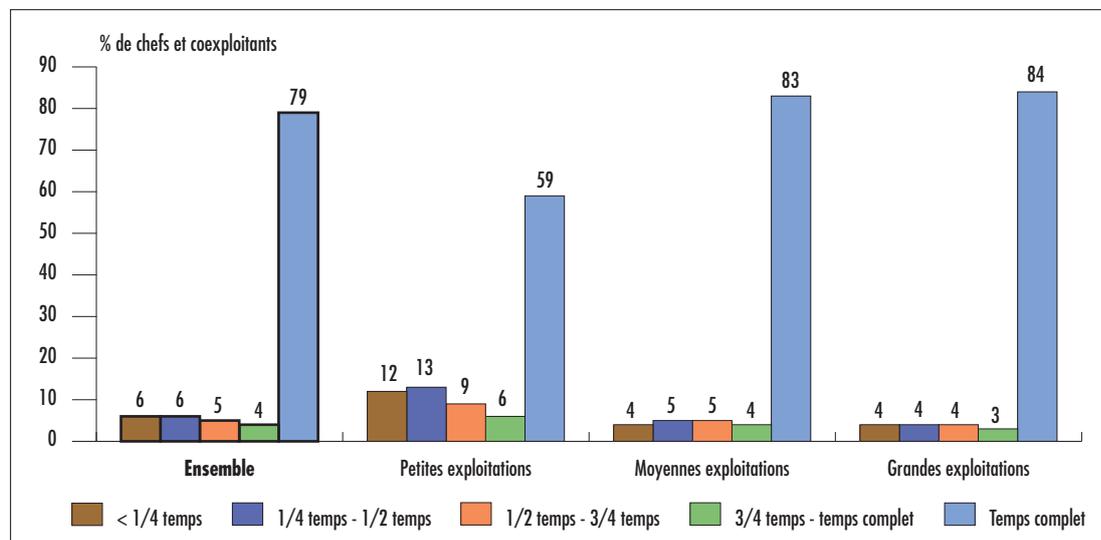
Temps de travail des chefs et coexploitants : le travail à temps complet de plus en plus fréquent

Dans les exploitations légumières, la proportion de chefs et coexploitants à temps complet atteint 79 % en 2010, soit 4 points de plus qu'en 2000. Cette proportion est nettement supérieure à celle constatée dans l'ensemble des exploitations agricoles, où elle atteint 61 % (+ 6 points). La part de chefs et coexploitants à temps complet a particulièrement progressé dans les petites exploitations légumières, où elle atteint 59 % (+ 16 points), soit une proportion nettement plus élevée que celle constatée dans l'ensemble des petites exploitations agricoles (21 %). Dans les exploitations légumières moyennes, cette part a progressé de 2 points par rapport à 2000, pour atteindre 83 % (contre 72 % dans l'ensemble des exploitations agricoles moyennes). Elle est stable chez les grandes exploitations légumières, à 84 % (contre 83 % dans l'ensemble des grandes exploitations agricoles).

Graphique 5

Plus de 8 exploitants sur 10 travaillent à temps complet dans les moyennes et grandes exploitations

Temps de travail sur l'exploitation dans les exploitations légumières en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Des chefs d'exploitations de mieux en mieux formés

En 2010, le niveau de formation générale des dirigeants d'exploitations légumières s'inscrit en progression, puisque 26 % d'entre eux ont effectué une formation secondaire longue ou supérieure, contre 16 % en 2000. Par ailleurs, le niveau de formation secondaire courte concerne la moitié des chefs et coexploitants en 2010, contre 42 % en 2000. À l'inverse, la part de ceux n'ayant qu'un niveau de formation primaire est en net recul, à 24 % contre 42 % en 2000. Chez les chefs et coexploitants de moins de 40 ans, la progression du niveau de formation générale est encore plus marquée. En effet, 40 % d'entre eux ont suivi une formation secondaire longue ou supérieure, contre 22 % en 2000. À l'opposé, la part de ceux ne disposant que d'un niveau de formation primaire a reculé de 4 points, pour s'établir à 10 %.

Les dirigeants d'exploitations légumières possèdent, en 2010, un niveau de formation générale supérieur à celui des dirigeants d'exploitations agricoles dans leur ensemble. Cela se traduit par une plus forte part de ceux ayant

effectué une formation secondaire (76 % contre 70 %), notamment longue ou supérieure (26 % contre 23 %).

Le niveau de formation agricole des dirigeants d'exploitations légumières s'est également amélioré. En effet, la part de ceux ayant un niveau de formation secondaire longue ou supérieure atteint 30 % en 2010, contre 20 % en 2000. À l'inverse, la part de ceux n'en ayant suivi aucune a reculé de 4 points, à 38 %. Chez les moins de 40 ans, la part de dirigeants disposant d'un niveau de formation secondaire longue ou supérieure a connu une progression encore plus forte, pour atteindre 57 % (+ 19 points). En revanche, la part de ceux n'ayant suivi aucune formation agricole a sensiblement progressé par rapport à 2000, pour s'établir à 26 % (+ 4 points).

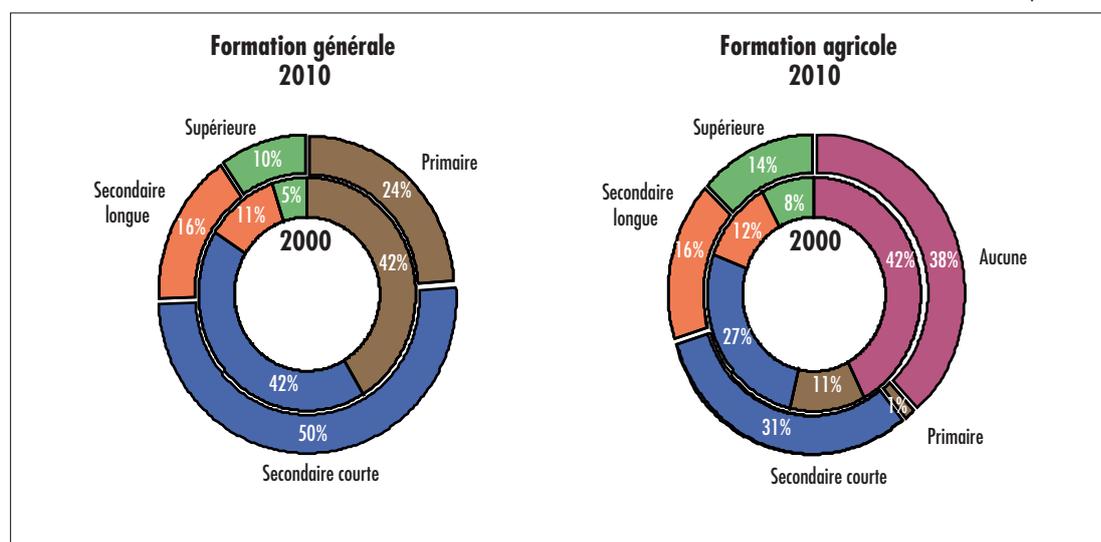
En 2010, les dirigeants d'exploitations légumières possèdent un niveau de formation agricole supérieur à celui des dirigeants d'exploitations agricoles en général. Cela se traduit par une plus forte part de ceux ayant un niveau de formation secondaire (61 % contre 52 %), notamment longue ou supérieure (30 % contre 23 %).

Graphique 6

Progression des formations secondaires et supérieures

Formation des chefs et coexploitants d'exploitations légumières

% de chefs et coexploitants



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Champ : France métropolitaine

2,7 UTA par exploitation légumière (contre 1,5 pour l'ensemble des exploitations agricoles)

En 2010, le volume de main-d'œuvre employé par les exploitations légumières s'élève à 83 550 UTA, en baisse de 25 % par rapport à 2000. Ce recul peut être rapproché de la baisse du nombre d'exploitations, légèrement plus forte (- 29 %). En conséquence, le volume moyen de main-d'œuvre a connu un modeste accroissement, pour atteindre 2,7 UTA/exploitation (+ 6 %). Cela témoigne du niveau relativement élevé des besoins en main-d'œuvre au sein des exploitations légumières, puisque ce nombre n'est que de 1,5 dans l'ensemble des exploitations agricoles. L'augmentation du nombre d'UTA par exploitation légumière est moins forte que celles de la SAU et de la surface légumière (+ 21 %). On observe ainsi une progression de la productivité du travail, avec 18,8 hectares de SAU par UTA en 2010 (contre 16,4 en 2000), dont 2,4 hectares de légumes (contre 2,1 en 2000).

Progression du travail salarié, permanent ou saisonnier

Les chefs et coexploitants constituent 42 % de la main-d'œuvre totale des exploitations légumières, une proportion stable par rapport à 2000. En revanche, la part de la main-d'œuvre fournie par les autres actifs familiaux n'est plus que de 11 %, soit 6 points de moins qu'en 2000. La part de la main-d'œuvre familiale s'établit donc à 53 %, contre 59 % en 2000. Elle est bien inférieure à celle observée dans l'ensemble des exploitations agricoles (71 %). En effet, la main-d'œuvre salariée constitue une part croissante du travail réalisé dans les exploitations légumières, supérieure à celle constatée dans l'ensemble des exploitations agricoles. Ainsi, la part de la main-d'œuvre fournie par des salariés permanents a gagné 4 points pour atteindre 23 %. De même, celle de la main-d'œuvre saisonnière s'est accrue de 2 points, à 23 %.

Tableau 1

Un recul lié à celui du nombre d'exploitations

Volume de travail dans les exploitations légumières

		2000	2010	Évolution %
Exploitations légumières	<i>nombre</i>	43 700	30 860	- 29
Volume de travail	<i>UTA</i>	111 860	83 550	- 25

Champ : France métropolitaine

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture légumière.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

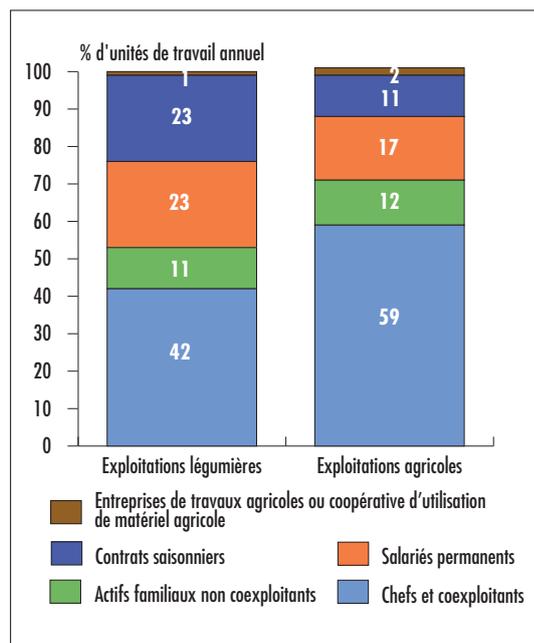
Les exploitations légumières constituent 6 % des exploitations agricoles. Elles mobilisent 11 % du volume de la main-d'œuvre agricole, mais surtout 25 % du volume de la main-d'œuvre saisonnière agricole.

Les serristes emploient davantage de salariés

Les exploitations cultivant des légumes sous serres ou abris hauts emploient en moyenne plus de main-d'œuvre que les autres exploitations légumières (3,8 UTA contre 2,7). De plus, chez les serristes, le nombre moyen d'UTA par hectare consacré aux légumes est douze fois supérieur à celui de l'ensemble des exploitations légumières, illustrant l'intensité du besoin en main-d'œuvre des exploitations pratiquant ce mode de culture. Les exploitations légumières pratiquant les autres modes de culture des légumes emploient un nombre relativement proche d'UTA par exploitation (2,4 à 2,7). Mais rapporté au nombre d'hectares de légumes possédés, ce nombre est plus de deux fois plus élevé chez les maraîchers que chez les producteurs de légumes de plein champ pour le marché du frais (0,9 UTA par hectare de légumes contre 0,4). Les exploitations légumières employant le moins d'UTA par hectare consacré aux légumes sont celles pratiquant la culture de légumes de plein champ pour la transformation, davantage mécanisée (0,2 UTA par hectare de légumes).

Chez les serristes, le besoin supérieur de main-d'œuvre se traduit par une proportion particulièrement forte du travail sur l'exploitation fournie par des salariés permanents ou saisonniers : les salariés permanents

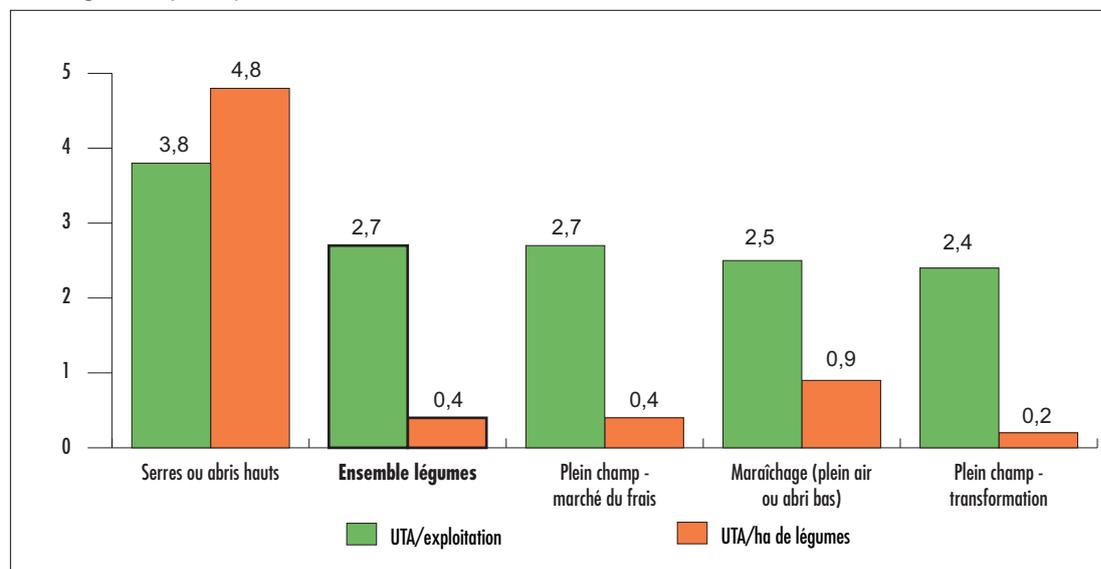
Graphique 7
Plus de saisonniers et de salariés permanents dans les exploitations légumières
Structure de la main-d'œuvre en 2010



Champ : France métropolitaine
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 8
Plus de main-d'œuvre chez les serristes

Volume de travail par exploitation légumière en 2010, selon le mode de culture des légumes pratiqué



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

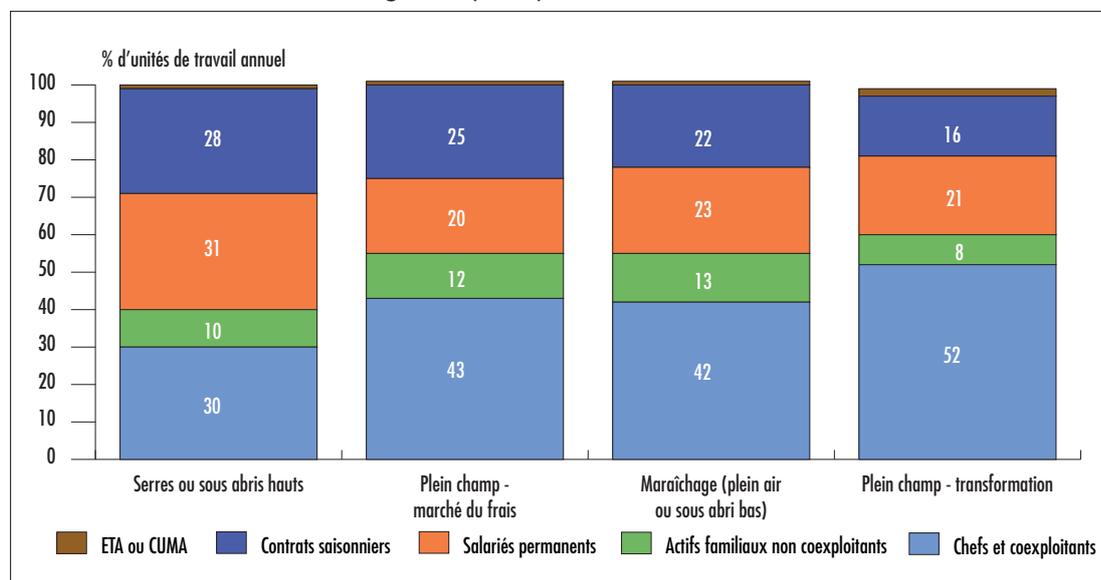
constituent 31 % de la main-d'œuvre des exploitations cultivant des légumes sous serres ou abris hauts, contre 23 % dans l'ensemble des exploitations légumières. Les saisonniers fournissent également une proportion supérieure du travail chez les serristes, avec 28 % contre 23 % dans l'ensemble des exploitations légumières. La structure de la main-d'œuvre des exploitations cultivant des légumes de plein champ pour le marché du frais est proche de celle des exploitations légumières en général, tout comme celle des exploitations maraîchères. En revanche, les

exploitations produisant des légumes de plein champ destinés à la transformation accordent donc une moindre part au travail effectué par la main-d'œuvre permanente ou saisonnière. Ces exploitations se distinguent en effet par une proportion particulièrement importante de leur main-d'œuvre fournie par les chefs et coexploitants. En ajoutant les autres actifs familiaux, la main-d'œuvre familiale constitue 60 % du travail effectué dans ces exploitations, contre 53 % dans l'ensemble des exploitations légumières.

Graphique 9

Plus de salariés saisonniers et permanents chez les serristes

Structure du volume de travail dans les exploitations légumières en 2010, selon le mode de culture des légumes pratiqué



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une exploitation légumière sur deux emploie des salariés saisonniers

Le temps de travail moyen des chefs et coexploitants est très proche du temps complet (89 %). Les autres actifs familiaux, présents dans 44 % des exploitations légumières, ont un temps de travail moyen plus proche du mi-temps (54 %).

Les exploitations légumières emploient plus souvent des salariés que l'ensemble des exploitations agricoles, pour un volume de travail plus important. Ainsi, 77 % des exploitations légumières emploient de la main-d'œuvre salariée, contre 70 % de l'ensemble des

exploitations agricoles. La main-d'œuvre salariée représente 1,28 UTA par exploitation légumière, contre 0,45 UTA par exploitation agricole.

D'une part, 51 % des exploitations légumières font appel à de la main-d'œuvre saisonnière (46 % en 2000), contre 32 % de l'ensemble des exploitations agricoles (27 % en 2000). Le travail saisonnier représente ainsi 0,63 UTA par exploitation légumière, contre 0,16 UTA par exploitation agricole. Ces salariés sont employés sur des périodes relativement courtes, ce qui explique leur faible temps de travail annuel moyen sur une même exploitation légumière (16 %).

Tableau 2
Les actifs familiaux restent majoritaires
 Volume de travail dans les exploitations légumières en 2010

	Nombre de personnes ou de contrats*	Nombre d'exploitations en ayant	Volume de travail		Temps de travail moyen (UTA par personne)	UTA par exploitation en ayant
			UTA	%		
Chefs et coexploitants	39 480	30 860	35 140	42	89	1,1
Actifs familiaux non coexploitants	16 580	13 710	9 000	11	54	0,7
Total famille	56 060	30 860	44 130	53	79	1,4
Salariés permanents	22 830	7 730	19 030	23	83	2,5
Contrats saisonniers	120 650	15 640	19 540	23	16	1,2
ETA ou CUMA	nd	16 280	840	1	nd	0,1
Total salariés	nd	23 750	39 410	47	nd	1,7
Ensemble	nd	30 860	83 550	100	nd	2,7

Champ : France métropolitaine

* Le nombre indiqué pour les contrats saisonniers est le nombre de personnes ayant travaillé sur une exploitation. Une personne ayant effectué deux contrats sur une exploitation est comptée une fois, une personne ayant travaillé sur deux exploitations est comptée deux fois (autant de fois que d'exploitations employeuses).

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture légumière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

D'autre part, 25 % des exploitations légumières emploient de la main-d'œuvre permanente (20 % en 2000), contre 14 % de l'ensemble des exploitations agricoles (11 % en 2000). La main-d'œuvre permanente représente 0,62 UTA par exploitation légumière, contre 0,26 UTA par exploitation agricole. Le temps de travail de ces salariés est logiquement proche du temps complet (83 %). En effet, 77 % d'entre eux travaillent à temps complet sur l'exploitation légumière qui les emploie et 8 % travaillent plus de 3/4 de temps et moins d'un temps complet.

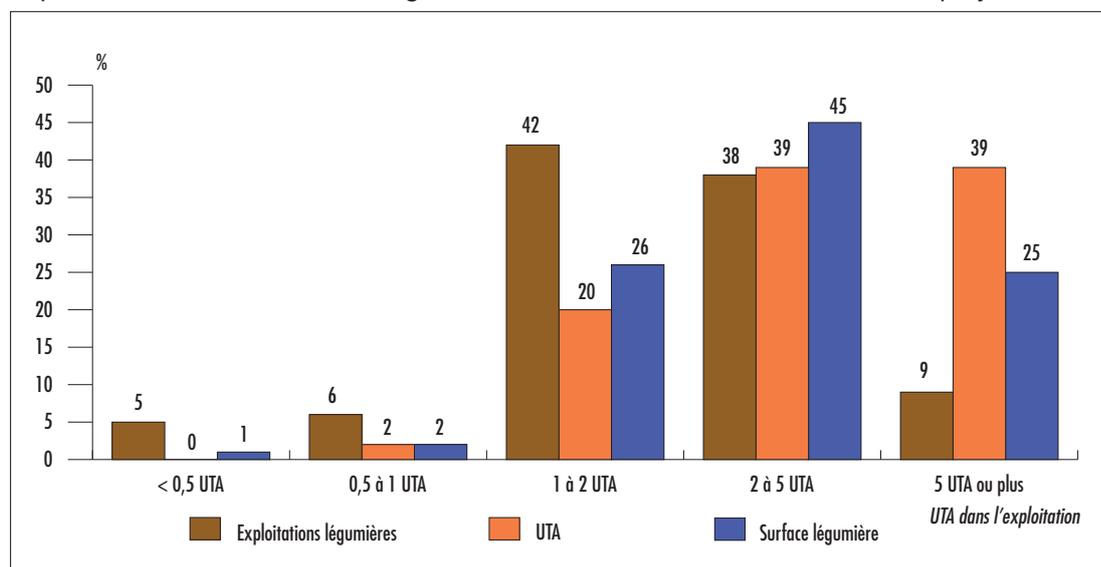
47 % des exploitations concentrent 78 % des actifs

Plus de 95 % des salariés, permanents ou saisonniers, sont employés dans les exploitations légumières de moyenne ou grande dimension économique. Ainsi, la part de la main-d'œuvre familiale n'atteint que 42 % dans les grandes exploitations légumières, 70 % dans les moyennes et 85 % dans les petites exploitations.

Graphique 10

Les exploitations avec 5 UTA ou plus concentrent 39 % de la main-d'œuvre et 25 % de la surface légumière

Exploitations, travail et surface légumière en 2010, selon le nombre d'UTA employées



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

Seules 9 % des exploitations légumières emploient plus de 5 UTA en 2010. Ces exploitations concentrent ainsi 39 % de la main-d'œuvre des exploitations légumières et 25 % des surfaces consacrées aux légumes. Les exploitations employant plus de 2 UTA représentent 47 % des exploitations et concentrent 78 % de la main-d'œuvre et 70 % des surfaces légumières. Leur part dans l'ensemble des exploitations légumières est quasiment la même qu'en 2000.

En 2010, les exploitations employant 1 à 2 UTA sont les plus nombreuses. Leur part s'établit à 42 % (+ 3 points). Elles regroupent 20 % de la main-d'œuvre et 26 % de la surface légumière.

Enfin, 11 % des exploitations emploient moins d'une UTA. Celles-ci ne concentrent que 2 % de la main-d'œuvre et 3 % des surfaces légumières.

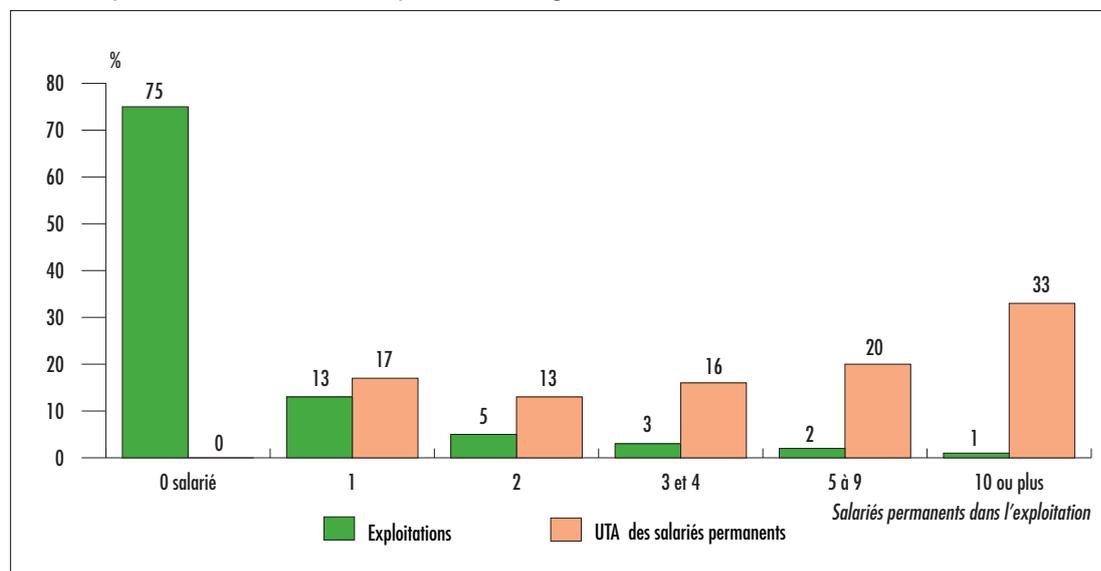
Il s'agit des exploitations dont la proportion a le plus baissé par rapport à 2000 (- 3 points).

Un quart des exploitations légumières emploie de la main-d'œuvre permanente. Ces exploitations possèdent une surface légumière en moyenne trois fois supérieure à celle des exploitations n'employant aucun salarié permanent, avec 13 hectares par exploitation contre 4,4. Parmi elles, la grande majorité n'emploie qu'un salarié permanent. La plupart de ces salariés sont donc regroupés dans un nombre réduit d'exploitations. En effet, seul 1 % des exploitations légumières emploie 10 salariés permanents ou plus, soit 33 % de ces derniers. Plus globalement, 6 % des exploitations légumières emploient 3 salariés permanents ou plus, soit 69 % d'entre eux. Leur surface légumière moyenne atteint 19 hectares par exploitation.

Graphique 11

75 % des exploitations légumières n'ont pas de salarié permanent

Salariés permanents dans les exploitations légumières en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les surfaces légumières en régions

La moitié des surfaces légumières de métropole sont concentrées en Bretagne, en Aquitaine et en Nord-Pas-de-Calais, où les cultures de plein champ, notamment pour la transformation, sont particulièrement dominantes. En baisse dans presque chaque région, les surfaces légumières sont stables en Centre et en Pays de la Loire, où la place accordée au maraîchage est plus importante. Le Sud-Est concentre plus du quart des exploitations légumières de métropole, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Cependant la surface légumière moyenne est beaucoup plus réduite dans ce bassin, où le poids du maraîchage et des cultures sous serres est relativement plus fort.

Principaux bassins de production légumière

La **Bretagne** reste la première région légumière de métropole, avec 14 % des exploitations et 24 % des surfaces légumières. Le nombre d'exploitations y est néanmoins en recul par rapport à 2000 (- 30 %), comme dans presque chaque région. La baisse des surfaces légumières est plus modérée (- 11 %). En conséquence, la surface moyenne par exploitation a progressé de 27 %, à 11,3 hectares. Cette dimension relativement élevée s'explique par le poids des cultures de plein champ dans la région : celles-ci occupent 95 % de la surface légumière régionale (60 % pour le marché du frais, 35 %

pour la transformation). Néanmoins, le maraîchage ainsi que les cultures sous serres constituent une part croissante de la surface légumière régionale (+ 2 points, à 5 %). La région voisine de **Basse-Normandie** rassemble une part beaucoup plus modeste des exploitations et des surfaces légumières métropolitaines (2 % et 3 %). La surface moyenne consacrée aux légumes y est sensiblement plus faible qu'en Bretagne, avec 9,7 hectares par exploitation (+ 20 %). Cela s'explique en partie par un poids nettement supérieur du maraîchage, contribuant à 29 % de la surface légumière régionale (+ 5 points). Toutefois, les cultures de plein champ pour le marché du frais restent dominantes dans cette région (66 % des surfaces légumières).

Tableau 1
Près du quart des surfaces légumières concentrées en Bretagne
 Exploitations et surfaces légumières en région

Bassins	Régions	Exploitations légumières		Superficies légumières		Surface légumière par exploitation	
		2010 nombre	Évolution depuis 2000 %	2010 ha	Évolution depuis 2000 %	2010 ha/exploitation	Évolution depuis 2000 %
Nord	Nord-Pas-de-Calais	2 930	- 21	22 910	- 13	7,8	11
	Picardie	1 220	- 13	15 800	- 3	12,9	12
	Île-de-France	440	- 39	3 650	- 37	8,4	4
	Haute-Normandie	320	- 14	1 530	- 8	4,8	7
Est	Champagne-Ardenne	490	- 32	3 930	- 20	8,1	17
	Alsace	720	- 26	2 190	1	3,0	37
	Lorraine	210	1	310	6	1,5	5
	Franche-Comté	200	8	820	43	4,2	32
	Bourgogne	490	- 38	2 320	- 32	4,7	10
Centre-Ouest	Centre	1 430	- 36	12 050	0	8,4	57
	Pays de la Loire	1 480	- 30	10 170	4	6,9	49
	Poitou-Charentes	850	- 25	6 140	- 24	7,2	1
Ouest	Basse-Normandie	700	- 23	6 740	- 8	9,7	20
	Bretagne	4 210	- 30	47 750	- 11	11,3	27
Massif-Central	Limousin	260	- 26	200	- 19	0,8	10
	Auvergne	360	- 33	630	- 18	1,8	22
Sud-Ouest	Aquitaine	3 090	- 40	29 830	- 20	9,6	32
	Midi-Pyrénées	3 040	- 29	8 440	- 24	2,8	8
Sud-Est	Rhône-Alpes	2 650	- 29	6 850	- 18	2,6	16
	Languedoc-Roussillon	2 230	- 30	8 220	- 30	3,7	0
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 390	- 29	10 690	- 15	3,2	20
	Corse	170	- 16	490	- 14	2,9	2
France métropolitaine		30 860	- 29	201 650	- 14	6,5	22

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

La deuxième région légumière est située dans le Sud-Ouest. Il s'agit de l'**Aquitaine**, avec 10 % des exploitations et 15 % des surfaces légumières en 2010. Par rapport à 2000, le nombre d'exploitations y a connu un net recul (- 40 %), deux fois plus fort que celui des surfaces (- 20 %). En conséquence, la surface légumière moyenne atteint 9,6 hectares, en hausse de 32 %. En baisse, les cultures de plein champ destinées à la transformation occupent 56 % de la surface légumière de la région (- 11 points). Cela bénéficie aux cultures de plein champ pour le marché du frais, représentant désormais à 37 % des surfaces (+ 11 points). Les surfaces de serres ou abris hauts sont stables en Aquitaine. La région **Midi-Pyrénées** compte tout autant d'exploitations que l'Aquitaine, mais seulement 4 %

des surfaces légumières de métropole. La surface moyenne y est donc beaucoup plus faible, à 2,8 hectares par exploitation (+ 8 %). Dans la région, les surfaces maraîchères sont plus importantes qu'en 2000 et représentent 19 % de la surface légumière régionale (+ 10 points). À l'inverse, les cultures de plein champ pour la transformation ont connu une nette régression et n'occupent plus que 13 % de la surface légumière régionale (- 11 points). Les surfaces de plein champ pour le marché du frais demeurent majoritaires dans la région (66 %).

Le **Nord-Pas-de-Calais** reste la troisième région légumière, avec 9 % des exploitations et 11 % des surfaces. La surface moyenne consacrée aux légumes s'établit à 7,8 hectares

par exploitations (+ 11 %). 70 % de la surface légumière régionale sont constitués de cultures de plein champ pour la transformation. Cependant, leur part est en net recul par rapport à 2000 (- 13 points). À l'inverse, les cultures de plein champ pour le marché du frais ont progressé, pour représenter 25 % de la surface légumière régionale (+ 13 points). Région voisine, la **Picardie** n'héberge que 4 % des exploitations, mais 8 % des surfaces légumières. Le nombre d'exploitations y a connu une baisse modérée (- 13 %) tandis que les surfaces sont restées stables (- 3 %). Cette région se distingue par la surface légumière moyenne la plus élevée de métropole, avec 12,9 hectares par exploitation (+ 12 %). En effet, plus de 90 % des surfaces légumières sont constituées de cultures de plein champ pour la transformation.

Les régions **Centre** et **Pays de la Loire** rassemblent chacune 5 % des exploitations et respectivement 6 % et 5 % des surfaces légumières. Dans ces régions, le nombre d'exploitations a connu un recul significatif (- 33 %), alors que les surfaces sont restées stables. En conséquence, la surface légumière moyenne y a progressé d'environ 50 %. En Centre, elle atteint 8,4 hectares par exploitation. Dans cette région, les cultures de plein champ pour le marché du frais occupent une part croissante de la surface légumière régionale (+ 6 points, à 55 %), au détriment de celles destinées à la transformation (- 11 points, à 29 %). Les cultures maraîchères sont également en progrès par rapport à 2000 (+ 5 points, à 14 %). En Pays de la Loire, la surface légumière moyenne est moins élevée, avec 6,9 hectares par exploitation. Il s'agit en effet de la première région pour les cultures maraîchères, avec 45 % des surfaces légu-

mières consacrés à ce mode de culture. Par ailleurs, les cultures de plein champ pour le marché du frais ou pour la transformation ont perdu du terrain, à l'inverse des serres, lesquelles occupent désormais 8 % de la surface légumière régionale (+ 2 points).

Le Sud-Est regroupe 27 % des exploitations légumières françaises, en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (11 %), **Rhône-Alpes** (9 %) et **Languedoc-Roussillon** (7 %). Toutefois, ces régions ne cumulent que 13 % des surfaces légumières, soit une surface moyenne limitée à 3,1 hectares par exploitation. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les cultures de plein champ pour le marché du frais se sont développées, pour occuper la majorité de la surface légumière régionale (+ 14 points, à 51 %). À l'inverse, les cultures maraîchères sont moins importantes qu'en 2000 (- 15 points, à 21 %). La région reste en tête pour la place accordée aux serres ou abris hauts, représentant 20 % de sa surface légumière. En Languedoc-Roussillon, les cultures maraîchères sont nettement plus importantes qu'en 2000 et occupent 44 % de la surface légumière régionale (+ 21 points). À l'inverse, les cultures de plein champ pour le marché du frais ont chuté et n'occupent plus que 38 % des surfaces légumières (- 20 points). En légère baisse, les surfaces de serres et abris hauts constituent 11 % de la surface régionale (+ 3 points). Enfin, en Rhône-Alpes, les cultures de plein champ pour le marché du frais restent le premier mode de culture des légumes, sur 58 % de la surface régionale (+ 6 points). Les cultures de plein champ pour la transformation y ont nettement régressé (- 14 points, à 8 %), alors que le maraîchage constitue désormais 28 % de la surface légumière régionale (+ 8 points).

Tableau 2

Les cultures de plein champ dominant dans presque chaque région
Surfaces légumières en régions en 2010, selon le mode de culture (hectares)

Bassins	Régions	Ensemble des surfaces légumières	Plein champ - marché du frais	Plein champ - transformation	Maraîchage (plein air ou abris bas)	Serres ou abris hauts
Nord	Nord-Pas-de-Calais	22 910	5 810	16 040	940	120
	Picardie	15 800	890	14 460	420	30
	Île-de-France	3 650	2 200	480	900	80
	Haute-Normandie	1 530	300	490	700	40
Est	Champagne-Ardenne	3 930	1 730	1 620	510	80
	Alsace	2 190	1 210	490	450	30
	Lorraine	310	150	0	110	40
	Franche-Comté	820	80	680	50	10
	Bourgogne	2 320	1 050	930	290	60
Centre-Ouest	Centre	12 050	6 570	3 510	1 650	320
	Pays de la Loire	10 170	3 480	1 240	4 600	850
	Poitou-Charentes	6 140	5 160	180	700	100
Ouest	Basse-Normandie	6 740	4 430	280	1 950	80
	Bretagne	47 750	28 440	16 970	1 610	720
Massif-Central	Limousin	200	110	0	60	30
	Auvergne	630	460	50	90	30
Sud-Ouest	Aquitaine	29 830	11 090	16 800	830	1 110
	Midi-Pyrénées	8 440	5 530	1 130	1 570	210
Sud-Est	Rhône-Alpes	6 850	3 960	520	1 920	440
	Languedoc-Roussillon	8 220	3 110	660	3 590	860
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 690	5 440	850	2 230	2 170
	Corse	490	370	10	80	30
France métropolitaine		201 650	91 580	77 400	25 240	7 430

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Spécialisation des exploitations légumières, selon la région

Au niveau national, les exploitations spécialisées en grandes cultures concentrent la majorité des surfaces légumières (61 %). Parmi elles, les exploitations spécialisées en culture de légumes frais de plein champ rassemblent le quart des surfaces légumières métropolitaines. Ce constat masque des disparités régionales. Dans le Nord (**Nord-Pas-de-Calais, Picardie**), l'Est (**Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Bourgogne**) ou encore la région **Centre**, les exploitations spécialisées en grandes cultures concentrent 70 % à 90 % des surfaces légumières. Dans ces régions, la part des surfaces appartenant à des exploitations spécialisées en légumes frais de plein champ est marginale. Les cultures légumières y constituent donc surtout un complément aux autres grandes cultures.

Dans l'Ouest (**Bretagne, Basse-Normandie**), en **Aquitaine** et en **Poitou-Charentes**, les exploitations spécialisées en grandes cultures détiennent également la grande majorité des surfaces légumières. Toutefois, dans ces régions, cela concerne davantage des surfaces concentrées dans des exploitations spécialisées en culture de légumes frais de plein champ. La part des surfaces légumières concentrée par des producteurs spécialisés en cultures légumières de plein champ y est ainsi comprise entre 34 % (Aquitaine) et 69 % (Poitou-Charentes).

Par ailleurs, les exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture détiennent 15 % des surfaces légumières métropolitaines. Cette part est particulièrement élevée en **Pays de la Loire** (55 %). Elle est également nettement supérieure à la moyenne nationale en **Basse-Normandie** et dans le **Sud-Est**. Dans ces

régions, les surfaces légumières sont davantage concentrées par des maraîchers spécialisés, que ce soit surtout en culture de légumes de plein air (Pays de la Loire, Basse-Normandie) ou également en cultures de légumes sous serres ou abris hauts (Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les exploitations spécialisées en polyculture concentrent 8 % des surfaces légumières métropolitaines. Ce taux est plus élevé dans le **Sud-Est**, en **Midi-Pyrénées**, en région **Centre**, ainsi que dans certaines régions légumières de moindre importance. Dans ces régions, une part relativement forte des sur-

faces légumières est donc exploitée par des producteurs pratiquant également des cultures permanentes, de la viticulture, de l'horticulture ou des grandes cultures.

Enfin, la **Bretagne** se distingue des autres régions par la proportion significative de ses surfaces légumières détenue par des exploitations spécialisées en élevage (21 %) ou en polyculture-élevage (15 %). En effet, dans cette région, les cultures légumières constituent plus fréquemment qu'ailleurs des cultures de complément, au sein d'exploitations spécialisées dans la production de lait ou dans l'élevage porcin ou de volailles.

Tableau 3

Le maraîchage, particulièrement développé dans les Pays de la Loire et le Sud-Est
Répartition des surfaces légumières régionales, selon la spécialisation de l'exploitation (Otex) en 2010 (%)

Bassins	Régions	Grandes cultures	Dont légumes frais de plein champ	Maraîchage et horticulture	Poly-culture	Poly-culture élevage	Élevage	Arboriculture	Viticulture
Nord	Nord-Pas-de-Calais	75	4	4	3	15	3	0	0
	Picardie	90	1	2	2	6	0	0	0
	Île-de-France	64	27	22	13	0	0	1	0
	Haute-Normandie	42	11	46	6	5	0	0	0
Est	Champagne-Ardenne	84	4	5	11	0	0	0	0
	Alsace	57	14	16	17	6	1	1	1
	Lorraine	17	0	50	26	1	3	3	0
	Franche-Comté	81	0	9	2	7	1	0	0
	Bourgogne	75	5	16	2	7	0	0	0
Centre-Ouest	Centre	70	8	13	15	2	0	0	0
	Pays de la Loire	22	10	55	10	8	4	0	0
	Poitou-Charentes	80	69	10	8	2	0	0	1
Ouest	Basse-Normandie	56	45	28	5	6	4	0	0
	Bretagne	57	42	4	3	15	21	0	0
Massif-Central	Limousin	6	5	34	31	17	9	4	0
	Auvergne	62	6	17	12	7	1	1	0
Sud-Ouest	Aquitaine	70	34	11	8	7	4	1	1
	Midi-Pyrénées	60	26	13	16	6	3	1	0
Sud-Est	Rhône-Alpes	41	19	27	21	4	2	4	1
	Languedoc-Roussillon	29	22	44	22	0	0	3	2
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	35	29	40	20	1	0	2	2
	Corse	59	58	20	14	3	1	3	0
France métropolitaine		61	25	15	8	8	7	1	0

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Main-d'œuvre en régions

Les régions détenant le plus de surfaces légumières (Bretagne, Aquitaine et Nord-Pas-de-Calais) figurent logiquement parmi celles concentrant le plus de main-d'œuvre employée par les exploitations légumières. Toutefois, ces régions pèsent davantage en termes de surfaces légumières qu'en termes de main-d'œuvre employée par les exploitations légumières. Il s'agit en effet de régions où les modes de culture privilégiés sont les moins intensifs (plein champ). Ainsi, bien que ces régions concentrent des parts significatives de la main-d'œuvre employée par les exploitations légumières, le nombre moyen d'UTA par hectare de légumes y est inférieur

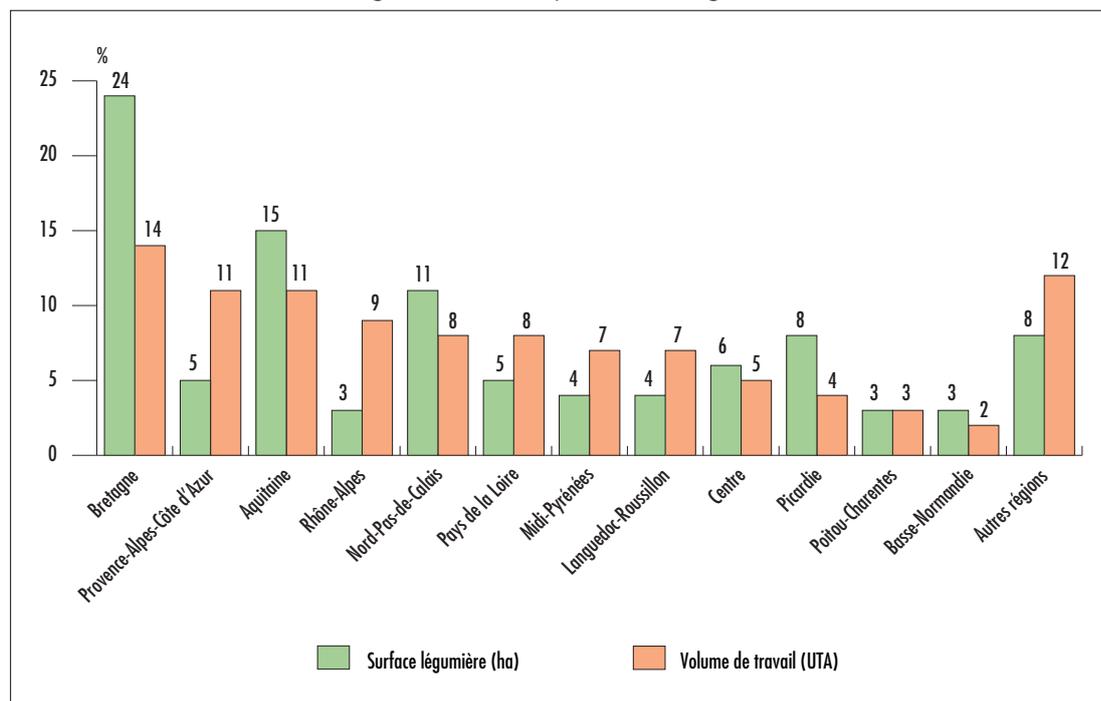
à la moyenne nationale. C'est d'ailleurs en Picardie qu'il est le plus bas (0,2 UTA/hectare de légumes), soit la région la plus orientée vers la culture de légumes de plein champ pour la transformation.

Les autres régions pèsent davantage en termes main-d'œuvre employée par les exploitations légumières qu'en termes de surface légumière (Sud-Est, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées...). Ces régions accordent en effet une place plus importante aux modes de culture plus intensifs (sous serres ou abris hauts et maraîchage de plein air), moins gourmands en superficies. Le nombre moyen d'UTA par hectare de légumes y est donc supérieur à la moyenne nationale.

Graphique 1

Les plus petites régions légumières emploient proportionnellement plus de main-d'œuvre

Volume de travail et surface légumière des exploitations légumières en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une main-d'œuvre familiale majoritaire dans la plupart des régions

La main-d'œuvre familiale fournit la majorité du travail effectué sur l'exploitation dans la

plupart des régions. En 2010, sa contribution est la plus élevée en Midi-Pyrénées, avec notamment 57 % de la main-d'œuvre apportée par les seuls chefs et coexploitants. Le recours aux emplois saisonniers est particulièrement limité dans cette région,

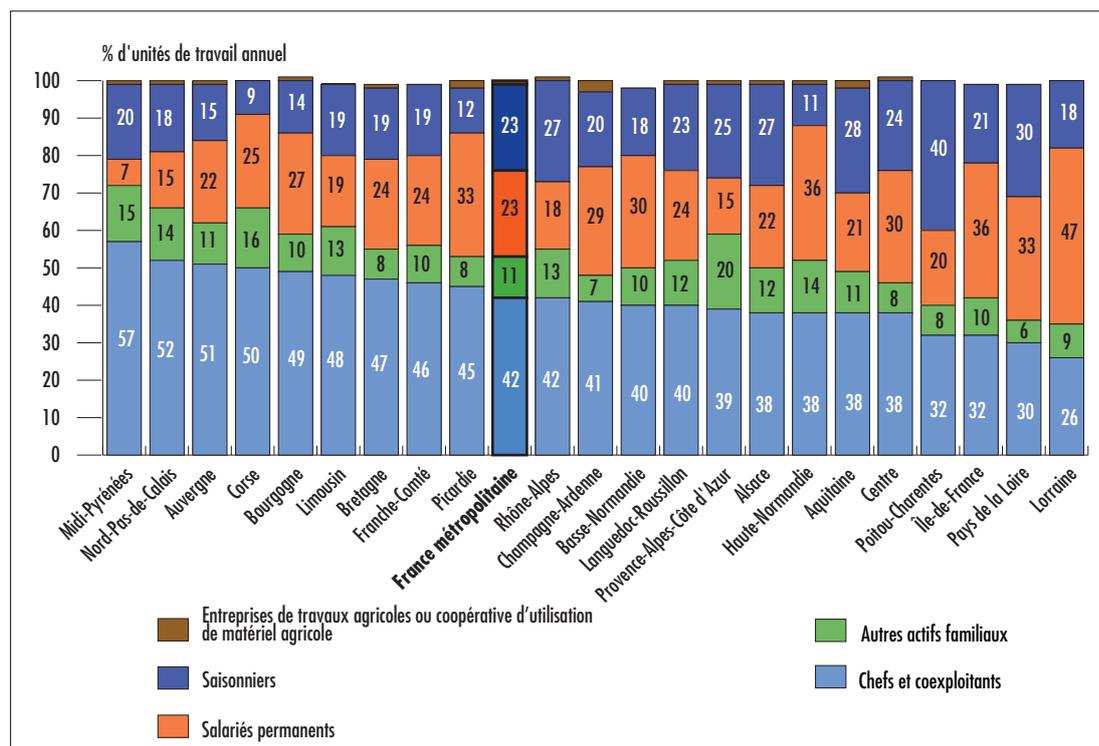
où la surface légumière moyenne figure parmi les plus faibles (2,8 hectares par exploitation), et où cette culture est souvent associée à d'autres, moins consommatrices de main-d'œuvre. La contribution au travail sur l'exploitation de la main-d'œuvre familiale est également supérieure à la moyenne nationale en Nord-Pas-de-Calais, où la surface moyenne consacrée aux légumes est importante, mais où cela concerne très majoritairement des légumes destinés à la transformation, dont la production est très mécanisée. Enfin, la part de la main-d'œuvre familiale est particulièrement forte dans les plus petites régions légumières, où la superficie moyenne consacrée aux légumes est particulièrement réduite.

Parmi les régions employant le plus de main-d'œuvre salariée figurent notamment les Pays de la Loire. Dans cette région, cela s'explique par le poids du maraîchage, mode de culture nécessitant plus de deux fois plus d'actifs par hectare consacré aux légumes que les cultures de plein champ. La part de la main-d'œuvre saisonnière est quant à elle particulièrement forte en Poitou-Charentes (40 %). Elle y répond notamment aux besoins des grandes exploitations productrices de melon. Enfin, la proportion de salariés permanents est particulièrement élevée en Île-de-France, où le poids du maraîchage reste important (ceintures vertes), en cohabitation avec les cultures de légumes frais de plein champ.

Graphique 2

Fortes contributions au travail des salariés en Pays de la Loire

Structure de la main-d'œuvre en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Tableau 4

Dans l'Ouest, les exploitations légumières consacrent plus de 20 % de leur SAU aux légumes

Caractéristiques des exploitations légumières en région en 2010

Bassins	Régions	Surface légumière par exploitation (ha)	SAU par exploitation (ha)	Surface légumière dans la SAU (%)	Volume de travail par exploitation (UTA/exploitation)	Volume de travail par hectare de légumes (UTA/ha)
Nord	Nord-Pas-de-Calais	7,8	76,9	10	2,2	0,3
	Picardie	12,9	159,4	8	2,5	0,2
	Île-de-France	8,4	69,2	12	3,5	0,4
	Haute-Normandie	4,8	49,1	10	3,0	0,6
Est	Champagne-Ardenne	8,1	120,6	7	2,8	0,3
	Alsace	3,0	41,3	7	2,7	0,9
	Lorraine	1,5	32,2	5	4,1	2,7
	Franche-Comté	4,2	60,3	7	2,6	0,6
	Bourgogne	4,7	73,9	6	2,5	0,5
Centre-Ouest	Centre	8,4	87,5	10	2,8	0,3
	Pays de la Loire	6,9	41,9	16	4,3	0,6
	Poitou-Charentes	7,2	53,8	13	3,4	0,5
Ouest	Basse-Normandie	9,7	43,6	22	2,8	0,3
	Bretagne	11,3	54,3	21	2,9	0,3
Massif-Central	Limousin	0,8	19,9	4	2,2	2,9
	Auvergne	1,8	31,9	6	2,1	1,2
Sud-Ouest	Aquitaine	9,6	50,7	19	2,8	0,3
	Midi-Pyrénées	2,8	43,7	6	1,9	0,7
Sud-Est	Rhône-Alpes	2,6	25,8	10	2,7	1,1
	Languedoc-Roussillon	3,7	20,3	18	2,5	0,7
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,2	14,3	22	2,7	0,8
	Corse	2,9	22,3	13	1,9	0,7
France métropolitaine		6,5	51,0	13	2,7	0,4

Source : Agreste - Recensement agricoles 2000 et 2010

Âge du chef d'exploitation en région

La part des chefs d'exploitations légumières de moins de 40 ans a diminué dans chaque région depuis 2000. Son recul le plus fort est observé en Bretagne (- 16 points, à 22 %), là où elle était la plus élevée en 2000. La Bretagne compte désormais une majorité de chefs âgés de 40 à 49 ans. Mais la tranche d'âge ayant le plus progressé est celle des 50-59 ans (+ 11 points, à 34 %), ce qui est également le cas au niveau national (+ 7 points, à 35 %). En revanche, la Bretagne affiche toujours la plus faible part de chefs âgés de plus de 60 ans (-1 point, à 5 %).

En Nord-Pas-de-Calais et en Picardie, la part des moins de 40 ans a également connu une baisse significative (- 10 points). Pour ces deux régions, cela s'est accompagné d'un accroissement de la part des chefs âgés de 50 à 59 ans (+ 8 points), mais aussi de celle des plus de 60 ans (+ 3 points).

Dans le Sud-Ouest, la proportion de chefs de moins de 40 ans est aussi en net recul, pour s'établir à un niveau inférieur à la moyenne nationale. Là encore, la part des 50-59 ans a connu la plus nette progression, avec également un sensible accroissement de la part des plus de 60 ans en Aquitaine (+ 5 points, à 15 %).

Dans le bassin Centre Ouest, la baisse de la part des moins de 40 ans a été plus modérée qu'au niveau national. La région Centre possède toujours la plus forte proportion de chefs âgés de plus de 60 ans (- 1 point, à 20 %). La part des 40-49 ans y a plus progressé que les autres tranches d'âge (+ 4 points à 30 %). En Pays de la Loire et en Poitou-Charentes ce sont plutôt les 50-59 ans dont le poids s'est accru (+ 8 points). Dans ces deux régions, la part des plus de 60 ans est en recul (- 3 points). Elle reste particulièrement basse en Pays de la Loire (7 %).

Dans le Sud-Est, la part des moins de 40 ans a le plus significativement diminué en Rhône-Alpes (- 8 points, à 22 %), contre un accroissement de toutes les catégories plus âgées. En Languedoc-Roussillon, la part des 50-59 ans a particulièrement progressé (+ 9 points, à 36 %), à l'inverse des moins de 40 ans (- 5

points), des 40-49 ans (- 2 points), mais aussi des plus de 60 ans (- 2 points). La proportion de plus de 60 ans reste particulièrement élevée en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 3 points, à 20 %), au contraire des moins de 40 ans (- 5 points, à 19 %).

Tableau 5

La Bretagne compte peu de chefs d'exploitation de plus de 60 ans

Âge des chefs d'exploitations légumières en 2010 (%)

Bassins	Régions	Moins de 40 ans	Entre 40 et 49 ans	Entre 50 et 59 ans	60 ans et plus
Nord	Nord-Pas-de-Calais	23	32	36	8
	Picardie	21	34	34	11
	Île-de-France	19	31	35	14
	Haute-Normandie	20	29	38	14
Est	Champagne-Ardenne	22	31	36	10
	Alsace	18	35	34	13
	Lorraine	22	33	30	15
	Franche-Comté	25	35	29	11
	Bourgogne	21	30	36	13
Centre-Ouest	Centre	17	30	34	20
	Pays de la Loire	23	33	37	7
	Poitou-Charentes	19	32	34	14
Ouest	Basse-Normandie	23	31	33	13
	Bretagne	22	38	34	5
Massif-Central	Limousin	24	35	34	7
	Auvergne	29	31	28	13
Sud-Ouest	Aquitaine	17	31	37	15
	Midi-Pyrénées	20	31	36	13
Sud-Est	Rhône-Alpes	22	31	32	15
	Languedoc-Roussillon	22	31	36	11
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	19	29	32	20
	Corse	15	30	39	16
France métropolitaine		21	32	35	12

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Principales espèces légumières en régions

***Rappel :** Dans le cadre du recensement agricole, les surfaces légumières enquêtées par espèce sont des superficies développées, c'est-à-dire comptées autant de fois qu'elles ont donné de productions, à partir de nouveaux plants, au cours de la dernière campagne. Bien que cette étude s'attache à décrire les tendances structurelles de long terme, l'évolution des surfaces par espèce légumière entre les recensements de 2000 et de 2010 est donc susceptible de comporter une part de variation imputable au contexte conjoncturel relatif à ces deux années.*

En **haricot vert**, l'essentiel des surfaces est situé en Bretagne (28 %) et en Aquitaine (28 %). Cependant, par rapport à 2000, les

surfaces de haricot vert connaissent une tendance inverse dans ces deux régions : elles ont augmenté en Aquitaine (+ 28 %) et reculé en Bretagne (- 20 %). Par ailleurs, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie rassemblent respectivement 15 % et 13 % des superficies de haricot vert. Elles ont sensiblement fléchi en Nord-Pas-de-Calais (- 16 %) et sont restées stables en Picardie (+ 2 %).

En **petit pois**, le bassin Nord-Pas-de-Calais - Picardie représente 62 % des superficies, soit 4 points de plus qu'en 2000, grâce à la progression des surfaces picardes (+ 9 %). Dans l'Ouest, la Bretagne cultive 25 % des superficies de petit pois. Cette part est en recul de 5 points par rapport à 2000, en raison d'un net recul des superficies (- 24 %).

La production de racine d'endive, concentrée dans le Nord

(Les surfaces consacrées à la production de racines d'endive ne font pas partie des superficies légumières étudiées dans ce document)

En 2010, les surfaces consacrées à la production de racine d'endive représentent 10 700 hectares, en recul de 18 % par rapport à 2000. Le nombre d'exploitations a reculé plus nettement, à 960 (- 29 %). En conséquence, la surface moyenne détenue par une exploitation s'est accrue de 15 %, à 11,2 hectares. Mais les trois-quarts des surfaces de racine d'endive sont cultivées par 32 % des exploitations, détenant au moins 10 hectares. Les plus petites exploitations, consacrant moins de 5 hectares à cette culture, ont vu leur nombre particulièrement diminuer depuis 2000 (- 44 %). Elles constituent encore 41 % des exploitations productrices de racines d'en-

diver, pour seulement 8 % des surfaces. Le bassin Nord est la principale zone de production des racines d'endive, puisque 63 % des surfaces sont situées en Nord-Pas-de-Calais et 28 % en Picardie. Le reste des surfaces est localisé en Champagne-Ardenne, Bretagne et Basse-Normandie.

Depuis le début de la décennie 2000, le fléchissement des surfaces de racines d'endive a entraîné un recul similaire de la production de chicons (- 20 %). La production française d'endive s'inscrit ainsi en baisse tendancielle, dans un contexte d'essoufflement de la demande, sur son marché intérieur comme à l'export.

En **salade**, les Pays de la Loire ont conforté leur position de première région productrice, avec 36 % des superficies en 2010, soit 11 points de plus qu'en 2000. Cela s'explique par le fort développement des superficies de mâche (+ 50 %), concentrées à 90 % dans cette région (Loire-Atlantique surtout, mais aussi Maine-et-Loire). Dans le Sud-Est, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur détient 13 % des surfaces de salades, soit 4 points de moins qu'en 2000. Consacrée à 84 % aux laitues et chicorées, la superficie régionale a en effet diminué de 20 %. En Languedoc-Roussillon, les surfaces de salades (80 % de laitues et chicorées) ont connu une baisse encore plus forte (- 40 %). En conséquence, la région compte désormais 8 % des surfaces, soit 5 points de moins qu'en 2000. En Rhône-Alpes, le développement significatif des « autres salades » a en partie compensé la baisse des surfaces de laitues et de chicorées. La région affiche ainsi une part stable des surfaces de salades (7 %). Dans l'Ouest, la Bretagne se distingue par des surfaces en progression (+ 35 %), notamment en laitue. La région compte désormais 6 % des surfaces de salades (+ 1 point).

En **chou-fleur**, la Bretagne dispose plus que jamais d'une position dominante, avec 85 % des superficies (+ 2 points), très concentrées dans le Finistère et les Côtes-d'Armor. Les autres régions disposant d'une part significative des surfaces sont le Nord-Pas-de-Calais (6 %) – principale région de production pour le chou-fleur d'été – et la Basse-Normandie (5 %).

La région Poitou-Charentes reste la première région française productrice de **melon**, mal-

gré un recul significatif des superficies par rapport à 2000 (- 31 %). La région ressemble encore 25 % des surfaces de melon (- 10 points). La superficie par exploitation demeure très élevée dans cette région, en particulier dans les Deux-Sèvres (62 ha/exploitation), et à un degré moindre dans la Vienne (16 ha/exploitation). En Midi-Pyrénées, on note une progression des superficies par rapport à 2000 (+ 17 %). 21 % des surfaces y sont désormais concentrées (+ 4 points). En Languedoc-Roussillon, les superficies sont également en hausse (+ 10 %). La région rassemble désormais 18 % des surfaces métropolitaines de melon (+ 2 points). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les surfaces sont stables. 17 % des surfaces nationales y sont situées (+ 1 point). Le Sud-Est rassemble la quasi-totalité des surfaces sous serres consacrées au melon. Cela représente près de 700 ha, répartis principalement dans les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, le Gard et l'Hérault.

En 2010, l'Aquitaine a conforté sa position de première région française productrice de **carotte**. Les superficies y ont en effet progressé de 17 %, pour représenter 41 % de la surface nationale consacrée à ce légume (+ 8 points). Concentrée dans les Landes et en Gironde, cette culture s'y effectue sur une superficie très supérieure à la moyenne nationale (11,2 ha/exploitation, contre 1,9 ha/exploitation). En Basse-Normandie et en Bretagne les surfaces de carotte ont en revanche connu des reculs respectifs de 34 % et de 16 %. En Champagne-Ardenne et en Picardie, où la production est essentiellement tournée vers la transformation, les superficies ont connu un modeste recul (- 10 % environ).

En net recul au plan national, la superficie consacrée à l'**oignon de couleur** a continué de progresser en région Centre (+ 7 %), où elle est désormais concentrée à 30 % (+ 13 points). À l'inverse, les régions Champagne-Ardenne et Picardie ont connu un franc recul des superficies consacrées à cette espèce (- 33 %). Néanmoins, ces deux régions concentrent encore un tiers des superficies consacrées à l'oignon. Dans les autres régions détenant une part significative des surfaces consacrées à cette espèce, les superficies sont en très net recul par rapport à 2000 (Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais).

Dans un contexte de baisse sensible au niveau national, les superficies consacrées à la culture du **poireau** sont restées stables en Basse-Normandie (production d'hiver, essentiellement dans la Manche). Elles y sont désormais concentrées à hauteur de 21 % (+ 3 points). La deuxième région de production reste les Pays de la Loire (Loire-Atlantique surtout), malgré des superficies en baisse de 26 %. Ce bassin d'expédition, notamment en primeur, rassemble 15 % des surfaces de poireau en 2010 (- 2 points). Avec des surfaces stables, le Nord-Pas-de-Calais contribue désormais à 11 % des surfaces nationales de poireau (+ 2 points). En revanche, les superficies sont en baisse en Centre ou encore en Rhône-Alpes.

Pratiquée dans chaque région de France, la culture de la **tomate** est néanmoins concentrée à plus de 80 % dans le Sud-Est, en Aquitaine et en Bretagne. Le recul global des superficies consacrées à ce légume (- 25 %) s'explique par la forte diminution des surfaces de plein champ, produisant pour l'industrie (- 35 %, à 3 300 hectares). Au contraire, les superficies de serres, aux rendements bien plus élevés et produisant pour le marché du frais, sont restées stables (2 000 hectares environ).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les surfaces dédiées à la tomate sont stables. La région (Bouches-du-Rhône surtout) possède 27 % des surfaces métropolitaines de tomate en 2010 (+ 6 points). Elle contribue notamment à 29 % des surfaces de plein champ et 25 % des superficies de serres. Ces dernières ont néanmoins connu un certain recul par rapport à 2000 (- 33 %), alors que les surfaces de plein champ se sont plutôt accrues (+ 23 %). Le Languedoc-Roussillon détient 17 % des surfaces de tomate (- 4 points). Ces dernières y sont en nette diminution par rapport à 2000

(- 37 %), essentiellement en raison de la baisse des surfaces de plein champ (- 40 %). Cependant, les superficies de serres y sont également en retrait (- 23 %). En 2010, la région rassemble 23 % des surfaces de plein champ et 8 % de celles de serres. La région Rhône-Alpes ne contribue plus qu'à 10 % des surfaces de tomate en 2010 (- 15 points). Ces dernières y ont en effet connu un franc recul (- 69 %), surtout de plein champ (- 72 %). Dans la région, les surfaces de serres ont connu une baisse plus modérée (- 29 %). 12 % des surfaces de plein champ et 7 % des serres consacrées à la tomate restent concentrées dans cette région (Drôme surtout). Dans le Sud-Ouest, l'Aquitaine rassemble 18 % des surfaces consacrées à la tomate (+ 1 point). Celles-ci ont connu un net recul par rapport à 2000 (- 23 %), en raison de la diminution des surfaces de plein champ (- 25 %). Toutefois, la région (Lot-et-Garonne surtout) rassemble encore 23 % des surfaces de plein champ, et 9 % des serres dédiées à la culture de ce légume. Enfin, la Bretagne possède une part croissante des surfaces de tomate, soit 10 % en 2010 (+ 4 points). Cette progression s'explique par le développement des superficies de serres (+ 30 %). La région rassemble ainsi 25 % des surfaces de serres françaises consacrées à la production de tomate (surtout dans le Finistère et les Côtes-d'Armor).

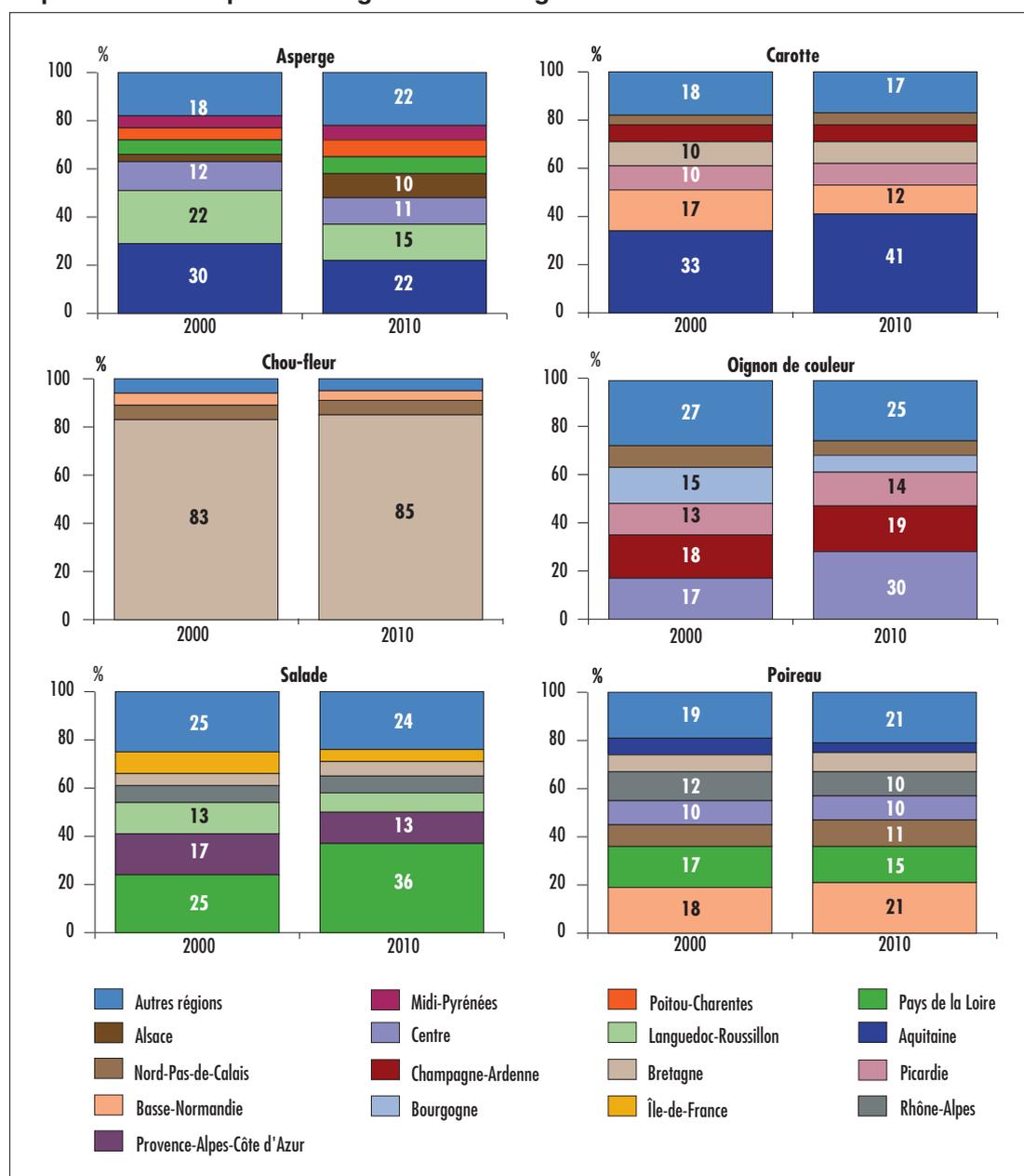
L'**asperge** reste majoritairement cultivée en Aquitaine, plus particulièrement dans les Landes et en Gironde. On y observe pourtant une forte baisse des superficies (- 54 %), ce qui marque un retournement de tendance par rapport à l'intervalle 1988-2000, lorsque l'asperge avait vu doubler son potentiel de production. Ainsi, la région ne détient plus que 22 % des surfaces pour ce légume (- 8 points). Dans le Sud-Est, les superficies sont en recul notable, notamment en Languedoc-Roussillon (- 57 %). C'est également le cas en Centre (- 42 %) et en Pays de la Loire (- 19 %). En revanche, les superficies dédiées à l'asperge ont presque doublé en Alsace (Bas-Rhin). En conséquence, la région contribue désormais à 10 % de la surface nationale consacrée à ce légume (+ 7 points).

En **fraise**, la baisse globale des superficies développées (- 18 %) s'est accompagnée d'un développement des cultures hors-sol, permettant une amélioration des rendements moyens. En 2010, l'Aquitaine (Lot-et-Garonne, Dordogne) rassemble 29 % des superficies consacrées à la fraise, soit 9 points de moins

qu'en 2000. Néanmoins, cette région reste leader pour ce produit, avec 44 % des surfaces de serres métropolitaines consacrées à la fraise. Dans le Sud-Est, la région Rhône-Alpes (Isère, Drôme, Rhône, Ardèche) compte 11 % des surfaces fraisières en général (- 2 points) et 9 % des serres consacrées à cette espèce. La Provence-Alpes-Côte d'Azur ne contribue qu'à hauteur de 6 % des surfaces globales (+ 1 point), mais à 9 % des superficies de serres. Enfin, le Centre cumule désormais 9 % des surfaces fraisières et 11 % de celles sous serres (Loir-et-Cher surtout).

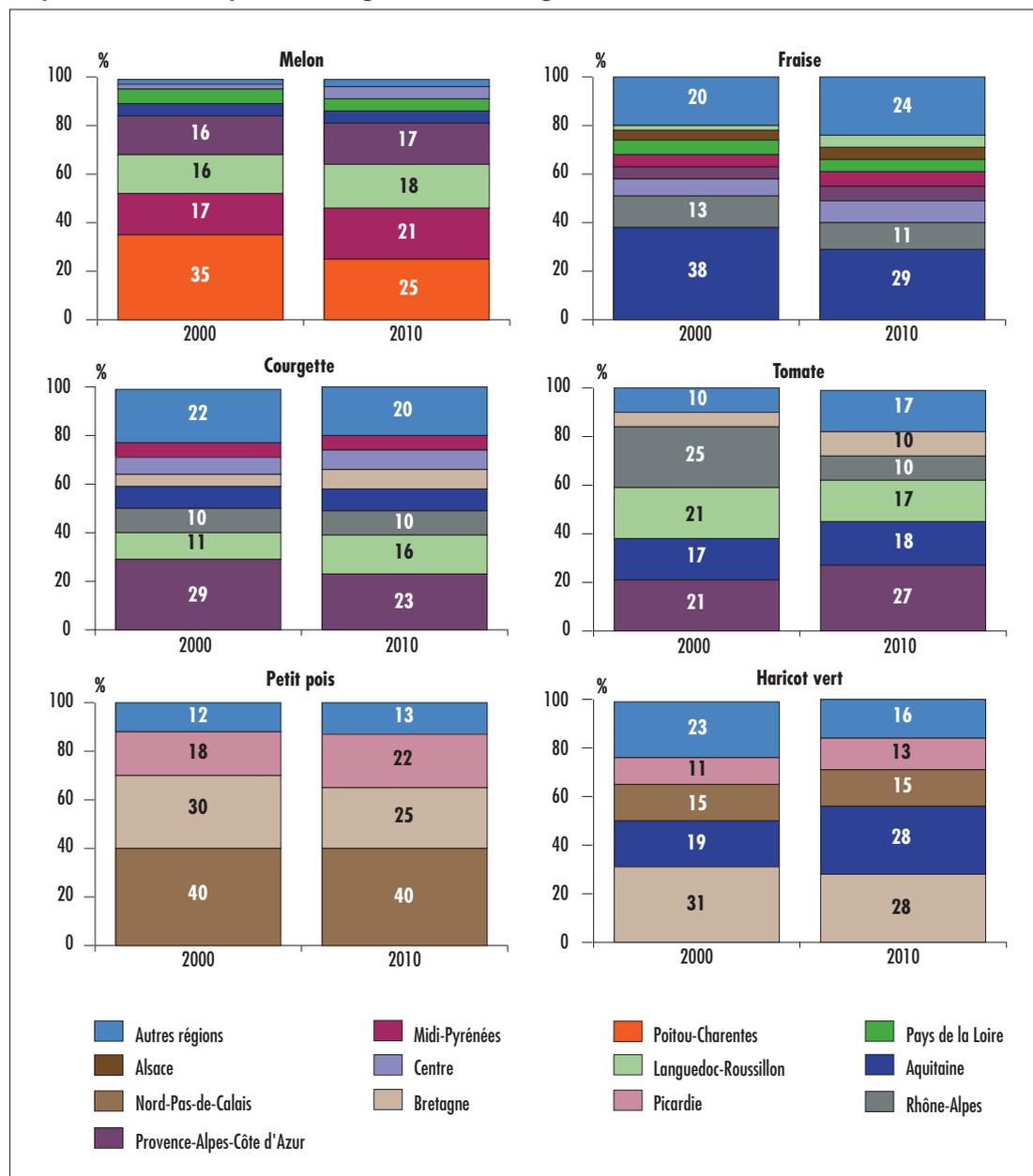
La moitié des superficies consacrées à la production de **courgette** est située dans le Sud-Est. La Provence-Alpes-Côte d'Azur possède 23 % des surfaces en 2010, soit une part en recul 6 points par rapport à 2000, du fait de la contraction des superficies (- 26 %). À l'inverse, ces dernières sont plus élevées en Languedoc-Roussillon (+ 39 %) et représentent 16 % du total national (+ 5 points). Rhône-Alpes représente une part stable des surfaces (10 %). Par ailleurs, les régions Bretagne et Centre représentent des parts croissantes des superficies, avec 8 % chacune en 2010.

Graphique 3
Répartition des superficies légumières en régions



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Graphique 3 (suite)
Répartition des superficies légumières en régions



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

La diversification et les signes de qualité

La production biologique est plus répandue dans les exploitations légumières que dans l'ensemble des exploitations agricoles. Elle concerne plutôt des petites exploitations. À l'inverse, les exploitations légumières possèdent moins souvent un autre signe de qualité, et cela concerne des exploitations plutôt grandes. Près d'une exploitation légumière sur deux commercialise des légumes en vente directe ou avec un seul intermédiaire.

Plus de bio dans les exploitations légumières...

En 2010, 12 % des exploitations légumières possèdent une certification « Agriculture biologique » pour au moins l'un de leurs produits (légume ou autre). Cela représente une franche progression par rapport à 2000, lorsque seules 3 % des exploitations légumières déclaraient utiliser le label « AB ». La part d'exploitations légumières engagées dans une production biologique est nettement plus importante que dans l'ensemble des exploitations agricoles, dont seules 3,5 % sont concernées en 2010.

La proportion d'exploitations légumières possédant au moins une certification bio décroît en fonction de la dimension économique : elle atteint 18 % dans les petites exploitations, 15 % dans les moyennes et 6 % chez les grandes. Selon le mode de culture des légumes pratiqué, cette proportion varie également. Ainsi, les exploitations cultivant des légumes sous serres et les exploitations maraîchères possèdent plus souvent une production certifiée biologique, avec respectivement 19 % et 18 % d'exploitations concernées. La part d'exploitations cultivant des légumes de

plein champ pour le marché du frais et détenant au moins une certification bio est dans la moyenne, avec 12 %. En revanche, seules 3 % des exploitations cultivant des légumes de plein champ pour la transformation sont engagées dans une production bio.

Quel que soit le mode de culture pratiqué, les exploitations légumières engagées en agriculture biologique possèdent en moyenne une surface légumière plus petite que celles n'ayant aucune production certifiée biologique (3,9 hectares contre 6,9). Leur SAU est également deux fois plus petite (27 hectares contre 54) et elles emploient davantage de main-d'œuvre (3 UTA contre 2,7).

... et moins de signes de qualité (hors agriculture biologique)

En 2010, 17 % des exploitations légumières possèdent au moins une production de légume sous signe de qualité, soit une part sensiblement inférieure à celle des exploitations agricoles déclarant au moins une production sous signe de qualité (22 %). Comme pour l'ensemble des exploitations agricoles, la part d'exploitations légumières concernées

s'accroît en fonction de la dimension économique de l'exploitation. Les petites exploitations légumières se distinguent en possédant plus souvent une production de légume sous signe de qualité (12 %), que l'ensemble des petites exploitations agricoles, pour au moins l'une de leurs productions (6 %). En revanche, 16 % des exploitations légumières moyennes et 20 % des grandes disposent d'au moins une production de légume sous signe de qualité, contre respectivement 25 % et 36 % des exploitations agricoles moyennes et grandes, ayant au moins une production sous signe de qualité.

Selon le mode de culture des légumes, la part d'exploitations ayant au moins une production légumière sous signe de qualité est sensiblement inférieure pour celles pratiquant le maraîchage (14 %). Cette proportion est plus forte dans les exploitations cultivant des légumes de plein champ pour le marché du frais ou pour la transformation (18 %). Enfin, elle est la plus élevée dans les exploitations cultivant des légumes sous serres (19 %).

Mais quel que soit le mode de culture pratiqué, les exploitations légumières déclarant au moins une production de légume sous signe de qualité possèdent en moyenne une surface légumière plus de deux fois plus importante que celle des exploitations n'ayant aucune production de légume sous signe de qualité (11,8 hectares par exploitation contre 5,5). La part de leur SAU consacrée aux légumes est également deux fois plus grande (22 % contre 11 %). Enfin, elles emploient presque deux fois plus de main-d'œuvre (4,2 UTA par exploitation contre 2,4).

Les signes de qualités les plus répandus au sein des exploitations légumières font référence à diverses démarches-qualité mises en place par les producteurs. Ils attestent de pratiques culturales ou encadrent des relations commerciales avec les distributeurs. À ce titre, 9 % des exploitations légumières déclarent posséder au moins une production de légume respectant un cahier des charges spécifique (- 2 points par rapport à 2000) et 5 % un certificat de conformité (+ 2 points par rapport à 2000).

L'Indication Géographique Protégée (IGP) est pratiquée par 2 % des exploitations légumières (+ 1 point par rapport à 2000). En 2000, ce signe ne concernait que l'Ail rose de Lautrec, Le Haricot tarbais, la Mâche nantaise, le Melon du Haut Poitou et les Poireaux de Créances. Il intéresse désormais également l'Ail blanc de Lomagne, l'Ail de la Drôme, les Asperges des sables des Landes, la Fraise du Périgord, le Melon du Quercy et le Melon de la Guadeloupe.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), dont l'équivalent européen est l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), n'est pratiquée que par un peu plus de 1 % des exploitations légumières, soit une proportion stable par rapport à 2000. Ce signe concerne le Coco de Paimpol, l'Oignon de Roscoff (AOC uniquement), l'Oignon doux des Cévennes, la Lentille verte du Puy, le Piment d'Espelette ou encore la Pomme de terre de l'Île de Ré.

Commercialisation en circuit court : une pratique répandue...

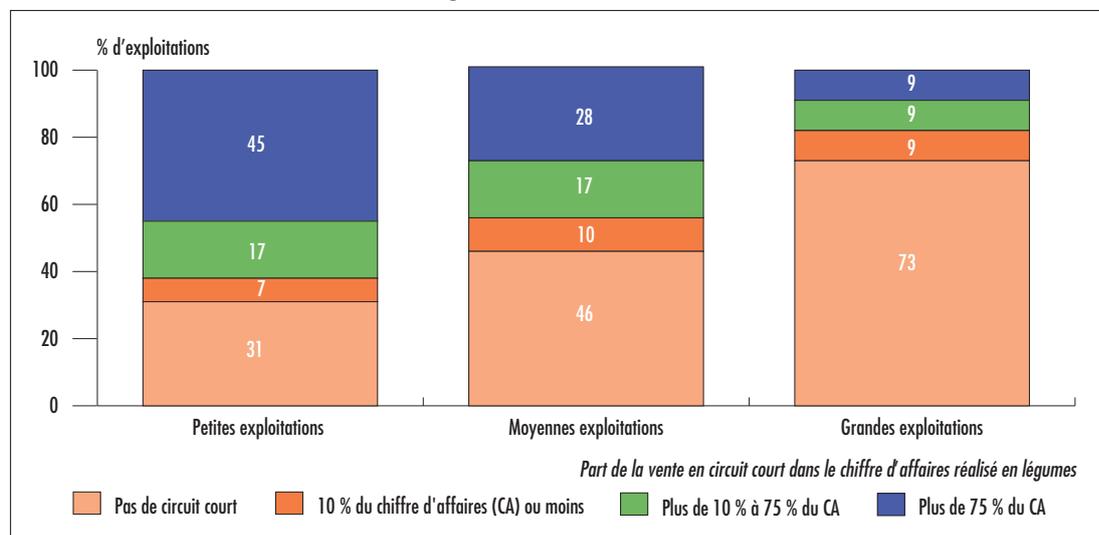
45 % des exploitations légumières commercialisent des légumes en circuit court. Cette proportion est importante puisque seules 20 % des exploitations agricoles pratiquent ce mode de commercialisation. La commercialisation des légumes en circuit court concerne une proportion particulièrement élevée des exploitations légumières dont la dimension économique est petite (69 %) ou moyenne (54 %). En revanche, cela n'intéresse que 27 % des grandes exploitations légumières.

De plus, le poids de la commercialisation en circuit court dans le chiffre d'affaires issu de la vente de légumes est d'autant plus important que la dimension économique de l'exploitation est réduite. Ainsi, la commercialisation en circuit court représente plus de 75 % du chiffre d'affaires réalisé par la vente de légumes pour 45 % des petites exploitations légumières. Cette proportion reste significative chez les exploitations à la dimension économique moyenne, où elle atteint 28 %. En revanche, cela ne concerne que 9 % des grandes exploitations légumières.

Graphique 1

Pour 45 % des petites exploitations légumières, la vente en circuit court fournit plus de 75 % du chiffre d'affaires réalisé en légumes

Répartition des exploitations légumières selon la part de la vente en circuit court dans le chiffre d'affaires réalisé en légumes, en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

... surtout dans les petites exploitations

Les exploitations légumières engagées dans la vente de légumes en circuit court possèdent une surface légumière moyenne trois fois inférieure à celle des exploitations ne pratiquant pas ce mode de commercialisation (3,2 hectares par exploitation, contre 9,3). Leur SAU est également beaucoup plus petite (27,5 hectares par exploitation, contre 70,4). Le volume de main-d'œuvre qu'elles emploient est sensiblement identique à celui des exploitations ne commercialisant pas de légumes en circuit court (2,5 UTA par exploitation,

contre 2,8), mais rapporté au nombre d'hectares de légumes, il est nettement plus élevé (0,8 UTA par hectare de légume, contre 0,3).

D'autre part, plus le poids de la commercialisation en circuit court est élevé dans le chiffre d'affaires réalisé en légumes, plus la surface légumière, la SAU et le volume de main-d'œuvre moyens diminuent. À l'inverse, le volume de main-d'œuvre rapporté au nombre d'hectares de légumes, ainsi que la part de la surface légumière dans la SAU de l'exploitation, sont fonctions croissantes du poids de la vente en circuit court dans le chiffre d'affaires obtenu en légumes.

Tableau 1

Plus la surface légumière est réduite, plus le poids de la commercialisation en circuit court est important

Exploitations légumières, selon la part de la commercialisation en circuit court dans le chiffre d'affaires réalisé en légumes en 2010

	Exploitations légumières	Surface légumière par exploitation	SAU par exploitation	Part de la surface légumière dans la SAU	Volume de travail par exploitation	Volume de travail par hectare de légumes
	nombre	ha/exploitation	ha/exploitation	%	UTA/exploitation	UTA/hectare
Ensemble	30 860	6,5	51,0	13	2,7	0,4
Pas de commercialisation en circuit court	16 900	9,3	70,4	13	2,8	0,3
10 % du CA ou moins	2 720	4,8	56,0	9	3,1	0,7
Plus de 10 % à 75 % du CA	4 140	3,5	30,1	11	2,6	0,8
Plus de 75 % du CA	7 100	2,5	15,1	17	2,3	0,9

Champ : France métropolitaine

CA : chiffre d'affaires de l'exploitation, issu de la vente de légumes.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La part d'exploitations légumières possédant un statut bio est nettement plus élevée pour celles qui pratiquent la vente de légumes en circuit court (20 %), que pour celles n'ayant pas recours à ce mode de commercialisation (5 %). Par ailleurs, les chefs d'exploitations légumières commercialisant des légumes en circuit court sont sensiblement plus jeunes que ceux ne pratiquant pas ce mode de vente, avec 22 % de moins de 40 ans contre 20 %.

Selon le mode de culture des légumes, la proportion d'exploitations pratiquant la vente de légumes en circuit court est très variable. En effet, les exploitations ayant recours aux modes de culture les moins consommateurs de surfaces sont majoritairement engagées dans la vente de légumes en circuit court. Ainsi, cela intéresse 65 % des exploitations pratiquant la culture de légumes sous serres

ou le maraîchage. Ce mode de commercialisation concerne également 52 % des exploitations cultivant des légumes de plein champ pour le marché du frais. Mais seules 8 % des exploitations cultivant des légumes de plein champ pour la transformation, soit le mode de culture pratiqué sur la plus grande surface moyenne, commercialisent des légumes en circuit court. En revanche, les exploitations cultivant des légumes de plein champ pour la transformation sont les seules à posséder une surface légumière moyenne supérieure lorsqu'elles commercialisent des légumes en circuit court (15,8 hectares par exploitation, contre 14,7). Mais comme en témoigne la surface moyenne qu'elles consacrent à ce mode de culture (9,4 hectares par exploitation, contre 13,2), ces exploitations accordent en fait une place plus importante aux autres modes de production des légumes.

Tableau 2

Maraîchers et serristes pratiquent plus souvent les circuits courts

Part des exploitations légumières commercialisant des légumes en circuit court en 2010, selon le mode de culture

	Pratique de la vente de légumes en circuit court	Part des exploitations %	Surface moyenne du mode de culture par exploitation ha/exploitation	Surface légumière par exploitation ha/exploitation
Serres ou abris hauts	Non	35	1,5	5,1
	Oui	65	0,4	3,0
Maraîchage	Non	35	4,7	5,4
	Oui	65	2,0	2,5
Plein champ - marché du frais	Non	48	8,8	10,2
	Oui	52	3,3	3,9
Plein champ - transformation	Non	92	13,2	14,7
	Oui	8	9,4	15,8

Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Un mode de commercialisation pratiqué dans chaque région

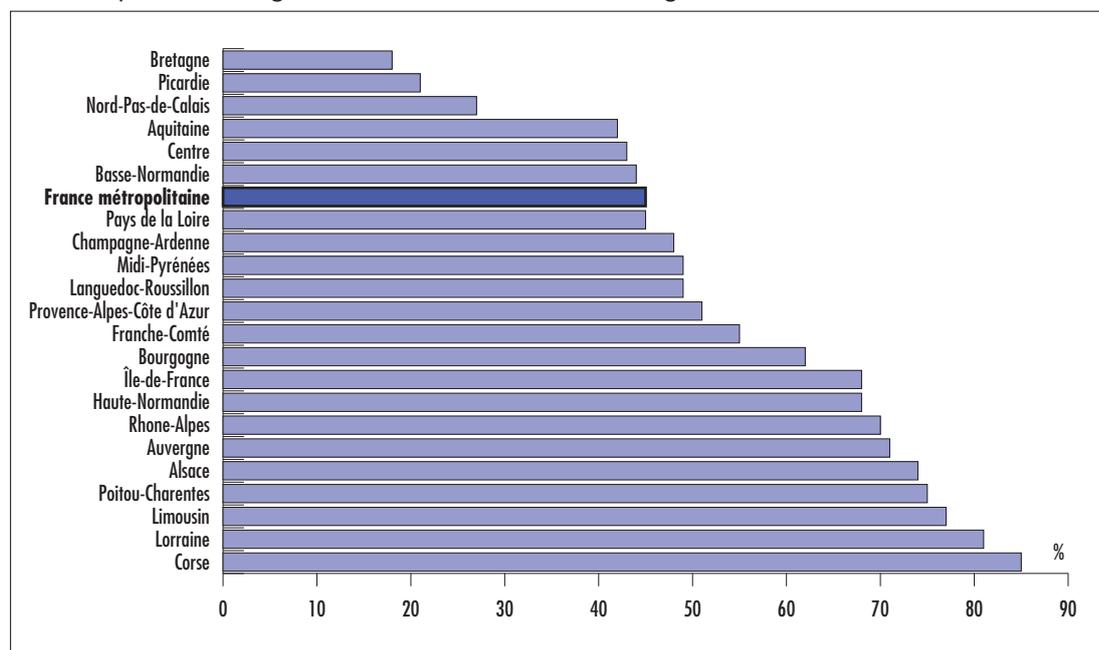
Les exploitations commercialisant des légumes en circuit court sont majoritairement situées le Sud-Est et le Sud-Ouest du pays. Un tiers d'entre-elles sont ainsi localisées en Rhône-Alpes (13 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (12 %) et Languedoc-Roussillon (8 %) et un cinquième sont établies en Midi-Pyrénées (11 %) et en Aquitaine (9 %). Cependant, la commercialisation de légumes en circuit court est une pratique répandue dans chaque région. Elle concerne d'ailleurs

une proportion particulièrement importante des exploitations légumières dans certaines des plus petites régions de production des légumes. En effet, plus des trois-quarts des exploitations commercialisent une partie de leur production de légumes par ce biais en Corse, Lorraine ou encore Limousin. À l'inverse, cette pratique concerne une moindre proportion des exploitations en Bretagne, Nord-Pas-de-Calais ou en Picardie, soit des régions où la culture de légumes de plein champ pour la transformation est particulièrement implantée, et où les surfaces légumières sont le plus étendues.

Graphique 2

La commercialisation en circuit court est présente dans chaque région

Part d'exploitations légumières commercialisant des légumes en circuit court en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Ventes sur les marchés et à la ferme privilégiées

40 % des exploitations légumières pratiquant la vente en circuit court (tous types de produits confondus) citent la vente sur les marchés en tant que principal mode de commercialisation. Ce mode de commercialisation est particulièrement répandu parmi les exploitations légumières puisqu'il n'est pratiqué que par 19 % de l'ensemble des exploitations agricoles vendant en circuit court. À l'inverse, la vente à la ferme est le deuxième

mode de commercialisation le plus cité par les exploitations légumières engagées dans la vente en circuit court (35 %), alors qu'il s'agit du premier mode cité par l'ensemble des exploitations agricoles commercialisant en circuit court (50 %). Enfin, divers modes de commercialisation sont cités par environ 5 % des exploitations légumières pratiquant la vente en circuit court : vente en point de vente collectif, vente en paniers, vente par le biais d'un commerçant détaillant ou par le biais de grandes et moyennes surfaces.

Définitions

AOC : appellation d'origine contrôlée. Cf. « Signes de qualité des produits ».

AOP : appellation d'origine protégée. Cf. « Signes de qualité des produits ».

Chef d'exploitation : le chef d'exploitation, ou premier coexploitant, est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation. Il s'agit de la personne qui prend les décisions au jour le jour : date d'un semis, d'une récolte, d'un traitement phytosanitaire, vente d'un animal de réforme...

Par convention, on ne retient qu'une seule personne comme chef d'exploitation (exploitations individuelles) ou premier coexploitant (formes sociétaires) : celle qui assure la plus grande part de responsabilité. En cas d'égalité, on privilégie la personne la plus jeune : c'est la personne qui a le plus de chances de devenir le seul chef d'exploitation à l'avenir. Les autres personnes physiques qui participent à la gestion courante sont des coexploitants. Un salarié qui assure uniquement l'entretien quotidien d'une porcherie, sans prendre aucune décision, n'est pas chef d'exploitation. Une même personne physique peut être chef de plusieurs exploitations distinctes. Normalement, c'est le chef qui répond aux questions de l'enquêteur. Cependant, il peut arriver que ce soit une autre personne qui réponde aux questions.

Circuit court : mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitation et le consommateur.

Cultures permanentes : cultures pérennes comprenant les vergers, les pépinières, les autres cultures pérennes telles que le miscanthus, l'osier, les joncs, les arbres truffiers. Les vignes sont généralement incluses dans les cultures permanentes. Dans ce dossier, les vignes sont distinctes des autres cultures permanentes.

Dimension économique des exploitations agricoles : Cf. « PBS ».

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée. Forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, elle est plus souple que le Gaec (Cf. ce terme) : la société unipersonnelle ou entre époux est admise, la participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire. En revanche, les associés ne bénéficient pas de la transparence juridique. La responsabilité financière des associés est limitée.

Exploitation agricole : l'exploitation agricole est définie par le décret 2009-529 et l'arrêté du 11 mai 2009 prescrivant le recensement agricole 2010, lui-même conforme aux textes communautaires. L'exploitation agricole est définie, au sens de la statistique agricole, comme une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension :
 - soit 1 hectare de surface agricole utilisée,
 - soit 20 ares de cultures spécialisées – cumul des surfaces de houblon, de tabac, de plantes médicinales, à parfum, aromatiques et condimentaires, de semences légumières, florales, fourragères ou industrielles, de cultures maraîchères (légumes frais hors assolement), de cultures florales et ornementales, de cultures permanentes entretenues, de pépinières –,
 - soit une production supérieure à un seuil – par exemple, 1 vache ou 6 brebis mères ou 20 ares d'asperges ou

20 ares de choux à choucroute ou 15 ares de fraises ou 5 ares de maraîchage (non destinés uniquement à l'autoconsommation) ou 10 ares de cultures diverses sous serre ou sous abri haut (hors pépinières) –.

- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Exploitation fruitière : exploitation ayant déclaré cultiver des fruits appartenant au verger « 11 espèces ». Cf. « Verger ».

Exploitation légumière : exploitation ayant déclaré cultiver des légumes frais. Cf. « Légumes ».

Gaec : groupement agricole d'exploitation en commun. Forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, le Gaec se caractérise principalement par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation.

IGP : indication géographique protégée. Cf. « Signes de qualité des produits ».

Légumes : ensemble des cultures légumières, y compris fraises et melons, hors pommes de terre et racine d'endive. Les superficies consacrées aux cultures de légumes frais, fraises et melons sont réparties différemment selon qu'elles s'inscrivent ou non dans un assolement ordinaire.

Maraîchage : Cf. « Modes de culture des légumes ».

Modes de culture des légumes frais :

- Serres ou abris hauts : ensembles constitués en verre ou matière plastique, souples ou rigides, fixes ou mobiles, chauffés (ayant une installation générant une source de chaleur) ou non chauffés, sous lesquels on peut se tenir debout : serre, grand tunnel plastique, abris hauts dont les parois latérales sont amovibles, multichapelles... La superficie retenue est la superficie

totale couverte. Elle comprend la place occupée par les cultures, les passages et les installations éventuelles de chauffage.

- Maraîchage : parcelles de plein air ou sous abris bas toujours consacrées à des légumes au fil des campagnes.
- Plein champ (marché du frais ou transformation) : cultures légumières sur des parcelles aussi affectées à d'autres cultures. La superficie retenue est la superficie des parcelles et non la somme des superficies occupées par les cultures qui se sont succédé sur ces parcelles. Ces cultures sont à classer selon la destination initiale des légumes produits : marché du frais ou transformation. Un légume destiné au marché du frais est un légume qui sera consommé tel quel, par opposition aux légumes destinés à la transformation. Celle-ci comprend l'appertisation, la surgélation, la congélation, la déshydratation et la « quatrième gamme » c'est-à-dire les salades lavées et emballées, les carottes râpées...

Otex : orientation technico-économique. Ce concept permet de classer les exploitations en fonction de leur spécialisation, déterminée par la contribution de chaque surface ou cheptel à la Production Brute Standard (PBS, Cf. définition suivante). Les exploitations qui dégagent plus de 2/3 de leur PBS d'une production sont classées dans l'otex correspondant à cette production.

PBS : production brute standard. Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires. La contribution de chaque culture et cheptel permet de classer l'exploitation agricole dans une

orientation technico-économique (Otex) selon sa production principale. La nomenclature Otex française de diffusion détaillée comporte 15 orientations. À partir du total des PBS de toutes ses productions végétales et animales, une exploitation agricole est classée dans une classe de dimension économique des exploitations :

- petites exploitations : 0 à 25 000 euros de PBS
- moyennes exploitations : 25 000 à 100 000 euros de PBS
- grandes exploitations : plus de 100 000 euros de PBS

La PBS « 2007 » utilisée est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009.

Plein champ (marché du frais ou transformation) : Cf. « Modes de culture des légumes ».

SAU : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

Signes de qualité des produits : les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine pour les produits agroalimentaires sont les suivants :

- l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (production, transformation et élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.
- l'Indication Géographique Protégée (IGP) désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.
- le Label Rouge est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs condi-

tions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires.

- l'Agriculture Biologique garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

Serres et abris hauts : Cf. « Modes de culture des légumes ».

Superficie développée : la superficie développée d'une espèce légumière est égale à la somme des superficies nettes occupées au cours de la campagne agricole par cette culture, en comptant chaque parcelle concernée, autant de fois qu'elle a donné lieu à une récolte différente de cette culture (une nouvelle récolte est une récolte effectuée à partir de nouveaux plants).

Superficie nette : surface effectivement cultivée. La superficie nette d'une culture se limite à la place occupée par la culture : planche des cultures légumières intensives. Les haies, talus, passages... sont exclus.

UTA : unité de travail annuel, mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et Cuma).

Verger : plantation régulière, entretenue, d'arbres fruitiers destinés à être récoltés, d'une densité d'au moins 100 pieds à l'hectare soit un écartement maximum de 10 mètres entre chaque pied. Sauf mention particulière, le terme de verger correspond au verger « 11 espèces ». Ce dernier inclue les espèces suivantes : abricotier, cerisier, pêcher-nectarier, prunier, pommier de table, poirier de table, kiwi, agrumes, petits fruits, fruits à coque et vigne à raisin de table.

Études

« **Les structures des exploitations fruitières et légumières - Comparaison des recensements de 1988 et 2000** » - C. Hutin, CTIFL - novembre 2003 - 108 pages.

Articles

Publications nationales

« **Exploitations arboricoles et vergers - Les noyers sont désormais le deuxième verger français** » - Daniel Rodier, SSP - Bureau des statistiques végétales et forestières, Primeur n° 277, janvier 2012.

« **Les noyers : une exception dans l'arboriculture française** » - Marie-José Callais, Scees - Bureau des statistiques végétales et forestières, Primeur n° 209, février 2008.

« **Les productions migrent entre terres et serres** » - Marie-José Callais, Scees - Bureau des statistiques végétales et forestières, Primeur n° 173, janvier 2006.

« **La production légumière dans le RGA 2000 - Essor du plein champ et repli du maraîchage** » - C. Hutin, Infos-CTIFL n° 196, novembre 2003, p. 14-18.

« **La production fruitière dans le RGA 2000 - Plus de concentration et moins d'emploi** » - C. Hutin, Infos-CTIFL n° 194, septembre 2003, p. 8-11.

« **Moins de pommiers et de pêcheurs mais plus de noyers** » - Marie-José Callais, Scees - Bureau des statistiques végétales et forestières, Primeur n° 127, mai 2003.

Publications régionales

« **Typologie des exploitations légumières en Pays de la Loire** » - SRISE, Agreste Pays de la Loire, avril 2013.

« **Arboriculture dans le Centre : la surface en vergers se réduit fortement** » - Philippe Colin, SRISE, Agreste Centre - Analyse et résultats n° 2013AR8, février 2013.

« **Poitou-Charentes : Arboriculture - Recomposition du verger au profit des noyeraies** » - Marie-France Marot, SRISE, Agreste Poitou-Charentes n° 1, janvier 2013.

« **Languedoc-Roussillon : Cultures légumières - Une production très diversifiée** » - Chantal Pailler, SRISE, Agreste Languedoc-Roussillon, octobre 2012.

« **Nord-Pas-de-Calais : Légumes** » - Christophe Dufossé, SRISE, Agreste Nord-Pas-de-Calais n° 7, août 2012.

« **Corse : Diminution des surfaces des vergers depuis 2000** » - Xavier Faure, SRISE, Agreste Corse n° 2, juillet 2012.

« Languedoc-Roussillon : 4^e verger régional, le verger de pommiers est en forte diminution » - Chantal Pailler, SRISE, Agreste Languedoc-Roussillon, août 2012.

« L'arboriculture en Lorraine » - SRISE, Agreste Lorraine n° 05/RA, février 2012.

« Rhône-Alpes : Les cultures légumières - Une production diversifiée, souvent commercialisée en circuits courts » - Denis Ginon, SRISE, Agreste Rhône-Alpes n° 139, mars 2012.

« Rhône-Alpes : Les cultures fruitières - Mieux valoriser la production pour faire face à la crise » - Denis Ginon, SRISE, Agreste Rhône-Alpes n° 137, janvier 2012.

Sites Internet

Centre Technique Interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) : www.ctifl.fr

Outils et références technico-économiques sur : www.fruits-et-legumes.net

Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE

ET DE LA PROSPECTIVE

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007
93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex
Tél. : 01 49 55 85 05
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Rédacteur : Matthieu Serrurier (CTIFL)
Fournisseur de données : Jérôme Lerbourg (SSP)
Collaboration : Daniel Rodier, Gisèle Giroux (SSP)
Composition : SSP Beauvais
Impression : Imprimerie Chirat
Dépôt légal : À parution
ISSN : 1760-8341
© Agreste 2013